

La communauté internationale doit cesser de tergiverser et s'attacher plutôt à progresser vers la mise en œuvre de solutions concrètes selon un calendrier bien défini

Page 2

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9456

Mercredi 3 Novembre 2021

Les préoccupations des citoyens au cœur des interventions du Groupe socialiste

Ouicha Zelfi : La situation des ressources hydriques est encore plus grave à Sidi Ifni. Obligées de parcourir des kilomètres à la recherche de l'eau, les femmes et les jeunes filles sont les premières à en pâtir

Lire page 4

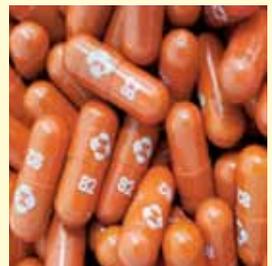


Hommage posthume à Mohamed El Mellahi et Mohamed Yassine Daoudi



Page 3

Molnupiravir, nouveau traitement complémentaire du vaccin anti-Covid
Efficace contre le Sars-Cov2, les antivax et les inégalités vaccinales à travers le monde



Page 6

Le dernier des ténors s'en est allé
La musique arabe orpheline de Sabah Fakhri



Page 12

Aïcha El Gourgi : Les problèmes des MRE liés à la pandémie, et en particulier ceux résidant en Espagne, sont exacerbés par la fermeture des frontières maritimes

Lire page 3



Sa Majesté le Roi adresse un discours à la 26^{ème} Conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

La communauté internationale doit cesser de tergiverser et s'attacher plutôt à progresser vers la mise en œuvre de solutions concrètes selon un calendrier bien défini

Actualité



Ph. Archives

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a adressé un discours aux participants à la 26^{ème} session de la conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP-26), qui a ouvert ses travaux lundi à Glasgow en Ecosse.

Voici le texte intégral du Discours Royal dont lecture a été donnée par le chef de gouvernement, Aziz Akhannouch :

"Louange à Dieu, Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons,

Monsieur le Président,
Monsieur le Premier Ministre du Royaume-Uni,

Excellences, les Chefs d'Etat et de gouvernement,

Monsieur le Secrétaire général des Nations unies,

Mesdames, Messieurs,

Nous tenons à féliciter le Royaume-Uni pour les efforts déployés afin d'assurer une bonne organisation et une présidence réussie de la vingt-sixième session de la Conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 26). L'occasion nous est ainsi donnée d'affirmer avec force notre engagement commun à lutter contre les grands périls qui guettent l'avenir de l'humanité.

Dans la suite logique des rapports successifs sur le climat, une évidence s'impose désormais à tous : les scénarios les plus sombres brossent la réalité amère d'une humanité appelée à choisir entre la tentation périlleuse de s'abandonner à un laisser-aller autodestructeur et la volonté sincère et déterminée d'engager sans délai des dispositions pratiques et propres à induire un véritable changement du paradigme actuel

qui s'est révélé inefficace.

L'organisation de la réponse à la menace de la pandémie de Covid-19 a montré que la communauté mondiale disposait d'atouts réels, ceux-là mêmes qui, paradoxalement, étaient dépeints comme faisant défaut dans le cas de la lutte contre le changement climatique. De fait, à cette occasion, un ensemble de pays à qui incombe la responsabilité historique et morale de l'état actuel de dégradation de l'environnement ont réussi à mobiliser des ressources financières considérables. Par leur action, ils

ont également montré que la réduction des activités nuisibles au climat et à l'environnement était tout à fait possible, sans conséquences insoutenables.

Un point est sûr : il nous incombe, de manière urgente, d'affirmer une volonté politique réelle en nous engageant plus équitablement en faveur de pans entiers de l'humanité, contraints de subir les effets d'un ordre économique mondial qui ne leur profite pas dans de justes proportions. De fait, au regard du dommage climatique infligé à l'Afrique, les faibles financements et l'appui technologique insuffisant qui lui sont dévolus, illustrent, de la manière la plus flagrante, la défaillance du système international en place.

Monsieur le Président,
Excellences, Altesses,
Mesdames, Messieurs,

Notre souhait est que cette session puisse promouvoir, au niveau mondial, une intelligence collective qui ouvre la voie à l'avènement d'une société humaine pérenne, solidaire et propice aux principes de justice et d'équité, aux valeurs du vivre-ensemble.

Fort de cette conviction inébranlable, le Maroc appuie son engagement multidimensionnel en faveur des questions du climat, en rehaussant ambitieusement le seuil de sa contribution déterminée au niveau national, soit l'équivalent d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 45,5% d'ici 2030.

Ce dessein s'inscrit dans le cadre d'une stratégie intégrée de développement bas carbone à l'horizon 2050, visant le passage à une économie verte qui soit en accord avec les objectifs de durabilité, de renforcement de la rési-

lience, d'adaptation et de protection de l'environnement, sur lesquels repose le nouveau modèle de développement du Royaume.

Avec une égale détermination, le Maroc se joint aux pays africains frères dans une adhésion plus affirmée aux efforts de lutte contre les effets dévastateurs du changement climatique, tant par les initiatives qu'il a lancées en matière d'adaptation de l'agriculture, de sécurité, de stabilité et d'accès à l'énergie durable, que par le truchement des trois Commissions africaines du climat, issues du «Sommet africain de l'action», tenu en novembre 2016, à Marrakech.

Monsieur le Président,

Dorénavant, les changements qui doivent être opérés pour enrayer l'aggravation de la crise climatique sont clairement identifiés.



Au regard du dommage climatique infligé à l'Afrique, les faibles financements et l'appui technologique insuffisant qui lui sont dévolus, illustrent, de la manière la plus flagrante, la défaillance du système international en place

C'est la raison pour laquelle la communauté internationale doit cesser de tergiverser et s'attacher plutôt à progresser vers la mise en œuvre de solutions concrètes selon un calendrier bien défini. Cette action doit prendre appui sur une volonté politique forte afin d'inverser le cours inquiétant que prend la situation climatique dans le monde.

Aussi, pour assurer un avenir meilleur à toute l'humanité, Nous appelons à un éveil de la conscience mondiale et à un engagement collectif responsable permettant de faire face aux changements climatiques.

Merci à vous tous.

Wassalamou alaykoum warahmatou Allah wabarakatouh »

Hommage posthume à Mohamed El Mellahi et Mohamed Yassine Daoudi

Le siège de l'Association marocaine des présidents des conseils communaux a abrité, lundi dernier, une cérémonie en hommage aux regrettés Mohamed El Mellahi et Mohamed Yassine Daoudi.

Cette cérémonie a vu la présence du

Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, qui a tenu dans son intervention à rappeler le sens de la responsabilité, de l'engagement et du militantisme du défunt Mohamed El Mellahi qui, de son vivant, a toujours œuvré au service des citoyens.



Les préoccupations des citoyens au cœur des interventions du Groupe socialiste

Aïcha El Gourgi : Les problèmes des MRE liés à la pandémie, et en particulier ceux résidant en Espagne, sont exacerbés par la fermeture des frontières maritimes



Le Groupe socialiste à la Chambre des représentants est fortement préoccupé par la poursuite de la fermeture des frontières maritimes entre le Maroc et l'Espagne, et ce depuis le début de la crise sanitaire du Covid-19.

La députée itihadié Aïcha El Gourgi a interpellé, de ce fait, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger sur cette situation intenable, d'autant plus que ce sont les Marocains résidant à l'étranger, notamment ceux habitant dans la péninsule ibérique, qui en pâtissent.

S'appuyant sur son expérience

et sa parfaite connaissance de ce dossier, Aïcha El Gourgi s'est interrogée sur la date de réouverture des frontières maritimes entre l'Espagne et le Maroc et sur les mesures prises par le département chapeauté par Nasser Bourita à cet égard.

«La communauté marocaine à l'étranger, en général, et celle résidant en Espagne en particulier souffre, depuis la propagation de la pandémie, de plusieurs difficultés et problèmes psychologiques, sociaux et économiques, qui sont essentiellement liés à la fermeture des frontières maritimes entre les deux pays», a souligné la députée socialiste dans une question orale adres-

sée au ministre, tout en ajoutant que la crise diplomatique entre Rabat et Madrid a exacerbé ces problèmes et ces difficultés. Il convient de rappeler que les autorités marocaines avaient exclu les ports espagnols de l'opération Marhaba 2021 dédiée aux MRE.

Le Groupe socialiste à la Chambre des représentants souhaite que cette situation soit débloquée, notamment après les signaux positifs émis par les responsables des deux pays en vue de rétablir la confiance dans les relations maroco-espagnoles.

Les chiffres et les statistiques prouvent l'importance de la connexion maritime entre le Maroc

et l'Espagne pour les MRE. Ainsi, en 2019, 3.340.045 personnes et 760.215 véhicules ont traversé les frontières entre les deux pays. La plupart des MRE préfèrent voyager directement de l'Andalousie vers le Nord du Maroc. En plus, 36,4% des passagers préfèrent prendre l'itinéraire Algésiras-Tanger Med.

Selon les statistiques, plus de cinq millions de Marocains résident à l'étranger, dont plus de 4/5 installés en Europe. Les MRE résidant en Espagne constituent la première communauté étrangère dans ce pays ibérique (869.661), représentant 16,1% de tous les étrangers établis en Espagne. En un an, le

nombre de cette communauté a augmenté de 0,4% (soit 3.716 personnes de plus), tandis que la population étrangère dans son ensemble a diminué de 0,5%. Entre 1998 et 2021, le nombre des membres de la communauté marocaine en Espagne a presque été multiplié par huit, passant de 111.043 citoyens enregistrés en 1998 à près de 870.000 aujourd'hui. L'âge moyen des membres de cette communauté est de 31,7 ans.

Il y a quelques jours, Aïcha El Gourgi avait vivement critiqué le gouvernement qui avait passé sous silence les préoccupations des MRE dans le projet de loi de Finances 2022.

«J'ai le regret de vous rappeler, madame la ministre, que les questions se rapportant à la communauté marocaine à l'étranger ne figurent pas parmi vos priorités, ni au niveau de la déclaration gouvernementale, ni à celui du PLF, car sur 170 pages de la note de présentation de ce projet, les MRE n'ont eu droit qu'à un seul paragraphe évoquant deux mesures concernant l'allongement des délais et l'accès aux services électroniques», avait martelé Aïcha El Gourgi, en s'adressant à la ministre de l'Économie et des Finances lors des débats sur le PLF 2022 au sein de la Commission des finances et du développement économique à la Chambre des représentants.

Dans son intervention, la députée usfpiste avait mis en valeur l'apport des MRE à l'économie nationale à travers la valeur des transferts d'argent, qui a atteint son pic pendant la pandémie, puisqu'elle devrait atteindre 87 milliards de dirhams à la fin de cette année ainsi que les efforts qu'ils consentent pour défendre l'image et les intérêts vitaux du Maroc et promouvoir sa culture et ses potentialités.

Mourad Tabet

Ouicha Zelfi : La situation des ressources hydriques est encore plus grave à Sidi Ifni. Obligées de parcourir des kilomètres à la recherche de l'eau, les femmes et les jeunes filles sont les premières à en pâtir

Les programmes et les plans se suivent et se ressemblent mais le problème d'approvisionnement et d'accès à l'eau persiste. C'est le cas dans les régions du Sud du Maroc, précisément, celle de Guelmim - Oued Noun où la population a toutes les peines du monde pour accéder à l'eau potable.

Intervenant lundi dernier lors de la séance des questions orales à la Chambre des représentants, le parlementaire usfpéiste Ouicha Zelfi a indiqué que cette région est l'une des zones fortement touchées par les effets néfastes du changement climatique en précisant qu'elle endure, à la fois, la hausse des taux de température et l'absence des précipitations. En effet, la région se caractérise par des précipitations faibles dues au climat saharien, chaud et sec l'été et froid l'hiver et par son aridité. La région connaît dans certaines zones des températures élevées, surtout dans les zones Sud et Est. L'aridité de la région a favorisé l'émigration d'une partie de la population vers des régions plus attractives, particulièrement dans les grandes villes. L'exode rural y reste très important. La moyenne annuelle des précipitations pluviométriques est estimée à 80 mm au niveau régional, (elle varie entre 10 mm dans la province D'Es-Smara et 150 mm dans celle de Guelmim). « Cette région est dépourvue de ressources hydriques, de surface ou souterraines et sa population recourt à ses propres moyens pour s'approvisionner en eau potable. A Sidi Ifni, la situation est plus grave. Et ce sont les femmes et les jeunes filles qui sont

les premières victimes de cette situation notamment dans le milieu rural où elles sont obligées de parcourir des kilomètres à la recherche de sources d'eau », a-t-elle souligné. Et de poursuivre : « Pis, l'eau est gérée dans cette ville par des associations qui n'ont même pas les moyens financiers nécessaires pour mener à bien cette opération ».

Selon un document du ministère de l'Intérieur, la seule ressource en eau permanente se situe au niveau des nappes souterraines qui, bien que salées pour la plupart, assurent l'alimentation en eau potable des centres urbains et l'irrigation.

La carte hydrique de la région reflète une structure disparate en quantité et en qualité, entre les diverses zones géographiques. Si la province de Guelmim connaît une concentration des ressources, dans la plaine où se situe la capitale régionale, les zones de montagnes situées au Nord et Nord-Ouest accusent un déficit hydrique important tout comme les parties sahariennes du Sud et Sud-Est. Le long du littoral, les ressources sont abondantes mais connaissent des degrés de salinité qui entravent leur utilisation à l'état brut. Pour la députée de l'USFP, rien ne semble augurer d'un changement de la situation puisque le programme gouvernemental reste muet sur cette question et ne donne aucun indice ou mention en relation avec la politique de l'eau à mettre en place dans les années à venir dans les régions en proie au changement climatique. En réponse à cette question, Nizar Baraka, ministre de l'Équipement et de l'Eau, s'est contenté de réécarter la politique de l'eau entamée depuis les années



soixante ainsi que les derniers programmes et plans mis en oeuvre.

Pourtant, l'essentiel est passé sous silence. En fait, Nizar Baraka n'a pas trouvé utile d'évoquer le niveau de progression des projets programmés en 2020 par l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEEP) d'un coût de 1,181 milliard de dirhams (MMDH) dans la région de Guelmim-Oued Noun au titre du programme prioritaire national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation 2020/2027. Des projets censés renforcer et diversifier les ressources en eau potable, la gestion optimale de la demande, le renforcement de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural ainsi que l'extension et la réhabilitation des réseaux de distribution et des stations de traitement

des eaux usées.

Le ministre est resté également silencieux sur la mobilisation de 588 millions de dirhams pour la réalisation de plusieurs stations de traitement des eaux usées et de dessalement de l'eau de mer en vue d'augmenter la capacité de production, de 72,5 millions de dirhams pour l'économie de l'eau et la lutte contre les fuites au niveau des réseaux de distribution, de 146,34 millions de dirhams pour la généralisation de l'accès à l'eau potable et l'amélioration de la qualité des services et 375 millions de dirhams pour le renforcement, l'extension et la réhabilitation des canalisations et réseaux de distribution. A noter que ces investissements seront répartis entre les villes de Sidi Ifni (587 millions de dirhams), Guelmim (391 millions de dirhams), Tan-Tan (123

millions de dirhams) et Assa-Zag (79 millions de dirhams).

Qu'en est-il également des huit barrages qui sont en cours de construction dans la région de Guelmim-Oued Noun, dans le cadre de ce programme national et du grand barrage programmé dans la province de Guelmim pour une capacité de 79 millions de m³, alors que deux barrages moyens sont prévus dans les provinces de Sidi Ifni (14 millions de m³) et Assa-Zag (8 millions de m³) ? Qu'en est-il aussi de la station de dessalement de l'eau de mer en cours de construction à Sidi Ifni pour une capacité de 8.600 m³/j qui s'ajoutera à celle réalisée à Tan-Tan avec une capacité de 8.640 m³/j et qui sera portée à 12.000 m³ en 2020 ?

Affaire à suivre.

Hassan Bentaleb

Présentation au Caire du projet de plan arabe pour l'éducation aux droits de l'Homme

La réunion conjointe du groupe d'experts gouvernementaux concernés par le plan arabe pour l'éducation aux droits de l'Homme et le plan arabe pour le renforcement de la culture des droits de l'Homme, qui a entamé ses travaux, lundi au Caire, a connu la présentation du projet de plan arabe pour l'éducation dans le domaine des droits de l'Homme préparé par le Maroc, à la demande de la Ligue arabe.

Au cours de cette rencontre, Moulay El-Mokhtar Mouaamou, chef de division de la promotion des droits de l'Homme au sein de la délégation ministérielle chargée des droits de l'Homme, a exposé les grandes

lignes de ce plan, précisant qu'il vise à améliorer la connaissance du cadre normatif international adopté dans le domaine de l'éducation aux droits de l'Homme, à promouvoir l'éducation et la culture des droits de l'Homme, et à renforcer les capacités des acteurs concernés dans ce domaine (enseignants, professeurs, employés, médias...).

Il a ajouté que le plan vise également l'adoption d'une stratégie globale pour l'enseignement dans le domaine des droits de l'Homme, au profit des professionnels du système éducatif, et à instaurer des mécanismes et des moyens pour intégrer les droits de l'Homme dans les pro-

grammes de formation et les programmes de vulgarisation.

Il a souligné que le Royaume du Maroc estime que le projet de plan intégré doit reposer sur un certain nombre de piliers, qu'il a résumés dans l'évaluation de la phase précédente (2009-2014) pour connaître les faiblesses pour les surmonter et les points forts pour les renforcer et les consolider davantage, l'établissement d'un système de bonne gouvernance, et la préparation de programmes de travail pour mettre en œuvre le plan au niveau des Etats membres.

M. Mouaamou a poursuivi que l'approche basée sur la planification stratégique a été invoquée lors de la

préparation du plan, proposant une structuration de projet à travers trois axes qui se résument dans le renforcement de l'éducation dans le domaine des droits de l'Homme dans les espaces d'éducation, de formation et des structures sociales, ainsi que la formation, le renforcement des capacités et la mobilisation sociale.

Il a exhorté les Etats parties à préparer des plans d'action pour mettre en œuvre ce plan et à établir un système clair de suivi et d'évaluation, notant que cette initiative reflète une ambition arabe et une vision prospective pour atteindre des objectifs nobles à même de renforcer la culture des droits de l'Homme, sa promotion

et sa protection.

Il a rappelé que les pays arabes font partie du système mondial et de la communauté internationale, ce qui les oblige à interagir avec toutes les initiatives et chartes internationales qui insistent sur la protection et l'éducation des droits de l'Homme et la diffusion de leurs concepts.

Pendant trois jours, les participants à cette réunion passeront en revue le projet de plan en vue de sa soumission dans sa forme définitive à la Commission arabe permanente pour les droits de l'Homme (PAHRC), organe du Conseil de la Ligue spécialisé dans les droits de l'Homme dans le monde arabe.

Quatrième commission de l'Assemblée générale de l'ONU

Soutien de plusieurs pays à l'initiative marocaine d'autonomie

La Guinée-Bissau a exprimé, lundi à New York, son soutien à l'initiative marocaine d'autonomie, comme étant la solution la "plus réaliste et la plus pragmatique" pour résoudre le conflit régional autour du Sahara marocain.

S'exprimant devant la 4^e commission de l'Assemblée générale de l'ONU, l'ambassadeur représentant permanent de la Guinée-Bissau auprès de l'ONU, Henrique Adriano Da Silva, a souligné que le plan d'autonomie présenté par le Maroc contribuera aussi à l'essor économique, social et culturel dans la région.

Pour parvenir à une solution durable à ce différend régional, la meilleure approche serait, selon la Guinée-Bissau, de s'assurer que toutes les parties demeurent "engagées" dans un dialogue politique "réaliste" sous l'égide des Nations unies.

M. Da Silva a tenu à souligner, dans ce cadre, que les deux précédentes tables rondes qui ont eu lieu à Genève avec la participation du Maroc, de l'Algérie, de la Mauritanie et du Polisario, montrent "la pertinence indéniable" du processus onusien.

Dans le même sens, la République de Guinée a salué, lundi à New York, les efforts "sérieux" du Maroc dans la quête d'une solution politique réaliste et de compromis au différend régional autour de la question du Sahara marocain.

"Force est de reconnaître que le Royaume du Maroc a déployé

de sérieux efforts dans le cadre de son initiative d'autonomie notamment en engageant des réformes institutionnelles et économiques, visant la promotion des droits de l'Homme et le développement dans les provinces du Sud", a souligné le représentant de la République de Guinée devant les membres de la 4^e commission de l'Assemblée générale de l'ONU.

Il a également affirmé que l'initiative marocaine d'autonomie est "une solution de compromis" conforme au droit international et aux résolutions de l'AG et du Conseil de sécurité.

Le Bénin s'est prononcé, également lundi à New York, en faveur d'un "consensus" au sujet de la question du Sahara marocain, qui soit basé sur les acquis du processus des tables rondes.

La tenue des deux précédentes tables rondes en 2018 et 2019, avec la participation du Maroc, de l'Algérie, de la Mauritanie et du Polisario, constitue une "avancée certaine" dans les efforts visant à parvenir au compromis "tant souhaité", a souligné l'ambassadeur représentant du Bénin auprès de l'ONU, Marc Hermanne Araba, devant la 4^e commission de l'Assemblée générale des Nations unies.

"Le Bénin croit profondément en la possibilité d'un règlement consensuel et durable de cette question et soutient les efforts du Secrétaire général de l'ONU" afin d'aboutir à une solution "politique réaliste, pragmatique et durable basée sur un compromis", a indiqué l'ambas-



sadeur, en se félicitant de la nomination de M. Staffan de Mistura en tant qu'Envoyé personnel du SG de l'ONU pour le Sahara.

Il a également fait observer que la réalisation de ce consensus pour le règlement du différend régional autour du Sahara marocain sera d'un "grand apport" pour la stabilité durable et l'intégration de la région du Maghreb ainsi que celle de l'Afrique.

A cet égard, M. Araba a fait savoir que son pays "se félicite de l'attachement du Maroc à la conclusion d'un cessez-le-feu durable qui favorisera la relance du processus politique de règlement de la question".

Enfin, "Sainte-Lucie continue d'exprimer son soutien au processus des tables rondes et aux discussions qui ont eu lieu (à Genève) avec la participation de l'Algérie, du Maroc, de la Mauritanie et du Polisario", a souligné le représentant saint-lucien devant les membres de la 4^e commission de l'Assemblée générale de l'ONU.

Il a émis le souhait que des progrès soient accomplis à travers ce processus politique.

Saluant les efforts du Secrétaire général de l'ONU visant à faciliter le processus politique ainsi que la nomination de son nouvel Envoyé personnel pour le

Sahara, le diplomate a réitéré le soutien de son pays aux efforts visant à parvenir à une solution politique "juste et mutuellement acceptable" à la question du Sahara marocain, et ce à travers le dialogue entre toutes les parties et conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Il a dans ce sens mis en avant l'engagement du Maroc à résoudre ce différend régional, ainsi que sa mobilisation dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19 dans les provinces du Sud à travers un large accès aux vaccins pour les populations locales.

L'insoutenable calvaire des séquestrés des camps de la honte

Pris entre les sévices des bandes de trafiquants, l'oppression de la gendarmerie algérienne et les exactions des pantins polissariens



Les habitants des camps de Tindouf se sont réveillés, ce 30 octobre, sur des tirs nourris à l'arme légère. Ils étaient surtout effrayés par nombre de

jeunes gens qui s'en prenaient aux tentes, aux baraques et aux toitures des bicoques en terre battue où ils demeurent. Ne sachant que faire ni à qui s'adres-

ser, les habitants des camps prirent leurs jambes à leur cou et foncèrent en direction de la ville algérienne de Tindouf où ils pensaient avoir un minimum de sécurité. Malheureusement pour eux, c'est sans ménagement que les soldats algériens les bloquèrent à l'entrée de la ville menaçant de tirer dans le tas si jamais ils essayaient d'avancer. Restés coincés entre les tirs dans les camps qu'ils avaient fuis et les armes menaçantes des soldats algériens, ils étaient là, pantois, se demandant ce qui se passait. Comme le téléphone arabe est ce qui fonctionne le mieux dans le désert, ils apprirent que les tirs nourris et la pagaille qui s'en est suivie n'étaient que les conséquences d'une guerre rangée

entre deux bandes de trafiquants de drogue qui convoitaient la même cargaison que chacune voulait s'approprier.

Selon des sources dans les camps, parmi les gens qui fuyaient, certains brandissaient des drapeaux marocains, et d'autres scandaient « vive le Roi ». A la sortie des camps, ils se scindèrent en deux groupes, l'un, à bord de véhicules tout-terrain, se dirigeait vers la frontière mauritanienne, l'autre se dirigeait vers Tindouf. Voyant les drapeaux marocains et entendant les slogans « vive le Roi » que criait la foule, la colère des militaires algériens, déjà à bout de nerfs, atteignit son paroxysme, et décontenancés de voir des vagues de Sahraouis des camps

déferler sur la ville de Tindouf et surtout brandissant des drapeaux marocains.

Les fuyards, pris entre les tirs dans les camps et les menaces des militaires algériens, restés aux portes de Tindouf, se mirent à protester : « Nous demandons protection aux autorités algériennes qui nous ont laissés à la merci des bandes de narcotrafiants ».

Des miliciens du Polisario, venus à la rescousse des militaires algériens et ayant réussi à obtenir une trêve entre les deux bandes rivales qui agissent chacune de son côté pour le compte de membres importants de la direction du Polisario, parvinrent à reconduire les populations vers camps.

Ahmadou El-Katab

Molnupiravir, nouveau traitement complémentaire du vaccin anti-Covid



Efficace contre le Sars-Cov-2, les antivax et les inégalités vaccinales à travers le monde



Les traitements préventifs (vaccins) et les traitements curatifs (médicaments) sont les meilleures options pour lutter contre une pandémie. Celle du Covid-19 n'échappe pas à ce schéma. Mais depuis quelques mois, les traitements préventifs et donc les vaccins, ont pris une longueur d'avance sur les médicaments. L'appât du gain n'y est pas étranger. L'investissement des laboratoires dans les traitements préventifs est plus lucratif. Mais il semblerait que les médicaments grappillent du terrain, alimentés à la fois par la fronde de la population à l'encontre de l'obligation du pass vaccinal, mais aussi par les avancées en la matière.

D'ailleurs, le laboratoire américain Merck a fait grand bruit en annonçant son nouveau traitement, le Molnupiravir. Administrable en ville et par voie orale, il tranche sur ce point avec les thérapies ayant jusqu'ici fait preuve d'efficacité contre le SARS-CoV-2, en l'occurrence des médicaments injectables, disponibles uniquement à l'hôpital et sous assistance médicale.

Une molécule de 40 ans

Présenter le Molnupiravir, un antiviral expérimental à large spectre, c'est aussi faire un saut tempo-

rel dans le passé. Au vrai, c'est une molécule connue depuis près de 40 ans. A l'époque, elle a été conçue pour soigner la grippe et l'hépatite C. Mais elle n'a finalement jamais vu le jour, n'ayant pas été commercialisée. Aujourd'hui, la donne a changé. Le Molnupiravir est envisagé comme un moyen de lutter contre le SARS-CoV-2. D'autant que les essais cliniques sont prometteurs. Selon les résultats publiés le 1er octobre, le traitement permettrait de diminuer "la mortalité et le recours à l'hospitalisation de -50% chez les patients testés positifs au coronavirus, lorsqu'il est administré moins de cinq jours après le début des symptômes".

La particularité du Molnupiravir réside dans sa capacité à s'incorporer dans le génome du coronavirus, entraînant des erreurs de réplication de l'ARN du virus, l'empêchant de fait de se propager. L'annonce des résultats par Merck n'a pas tardé à faire réagir. A commencer par Anthony Fauci, immunologue et conseiller de la Maison Blanche : "Les données de l'essai clinique sont impressionnantes". Pour sa part, Nathalie Dean, biostatisticienne spécialisée dans les maladies infectieuses à l'Université Emory, a déclaré à l'AFP "On peut avoir des traitements qui sont également efficaces, mais si l'un est bien plus facile à utiliser que les au-

tres, alors son impact sur la population sera plus grand", soulignant sa facilité d'utilisation, qui pourrait en faire à terme le premier médicament oral contre le SARS-CoV-2.

Des résultats prometteurs

Mais avant d'en arriver là, il faudra passer le cut des agences de médicaments. Le 25 octobre dernier, l'Agence européenne des médicaments (EMA) annonçait le lancement de l'examen accéléré du Molnupiravir, précisant : "Les résultats préliminaires d'études de laboratoire et d'études cliniques sur le traitement suggèrent que le médicament peut réduire la capacité du SARS-CoV-2 à se multiplier dans le corps, empêchant ainsi l'hospitalisation ou le décès chez les patients atteints du Covid-19". Cela dit, l'EMA a indiqué qu'elle évaluera, sans aucun doute de manière drastique, la conformité du Molnupiravir aux normes européennes habituelles en matière d'efficacité, de sécurité et de qualité. L'Agence américaine des médicaments (FDA) s'est elle aussi récemment penchée sur l'autorisation de la mise sur le marché.

Mais l'optimisme est de mise. Pour preuve, le laboratoire américain Merck prévoit la fabrication de doses pour 10 millions de traitements d'ici à la fin de l'année 2021. Majoritairement destinés au

pays riche. Une faille où s'est enfoncée allégrement la Fondation Bill et Melinda Gates. Les philanthropes américains entendent investir jusqu'à 120 millions de dollars pour faciliter l'accès des pays pauvres à ce traitement par comprimés. Idem pour le MPP (Medicines Patent Pool) qui dit

avoir signé un accord de licence volontaire avec Merck pour faciliter l'accès mondial à un prix abordable au Molnupiravir. Pourtant, Merck n'a pas hésité à impliquer plusieurs pays pauvres d'Afrique et d'Asie dans les essais cliniques du Molnupiravir.

Chady Chaabi

Vaccin anti-covid

Les 35.000 cas notifiés présentent des effets secondaires extrêmement légers

Sur les 35.000 cas ayant signalé des effets indésirables de la vaccination anti-covid au Centre AntiPoison et de Pharmacovigilance du Maroc (CAPM), 99,5 pc présentent des complications extrêmement légères, selon la directrice du Centre, Rachida Soulaymani Bencheikh.

Ces effets secondaires légers qui disparaissent naturellement au bout d'un ou deux jours, sont les mêmes qui apparaissent après la prise de n'importe quel médicament ou encore l'administration de tout autre vaccin, tels la fièvre ou la fatigue, a expliqué Mme Bencheikh en marge d'une rencontre interactive via la page Facebook officielle du ministère de la Santé et de la Protection sociale.

Dans le détail, 80% des cas signalés proviennent des citoyens alors que 20% ont été notifiés par des professionnels de la santé, a-t-elle ajouté, précisant que les cas considérés par l'Organisation mondiale de la santé comme sévères, ne représentent que 0,5%.

Le CAPM reçoit les déclarations relatives aux effets indésirables présumés de la vaccination contre la Covid-19 via une ligne téléphonique 24/24, sur internet ou encore moyennant un écrit adressé au centre, a-t-elle souligné.

Concernant le diagnostic et le traitement des cas graves, le ministère de la Santé, à travers les hôpitaux universitaires, régionaux et provinciaux, en assure la prise en charge lorsque le patient ne bénéficie ni d'une assurance ni de la carte lui permettant de profiter du système d'assistance médicale "RAMED", a-t-elle conclu.

En réaction à la fermeture du gazoduc Maghreb-Europe

Des députés italiens dénoncent la décision de l'Algérie

Des députés italiens ont dénoncé la décision de l'Algérie de ne pas reconduire l'accord sur le gazoduc Maghreb-Europe (GME). "La décision de l'Algérie est un chantage inacceptable sur le gaz", s'est indigné,

dans un tweet, le député Paolo Grimoldi.

L'interruption unilatérale par l'Algérie du gazoduc Maghreb-Europe est un chantage envers l'UE dans une phase de grand besoin qui doit être dénoncé et sanctionné, a-t-il martelé.

De son côté, le député Paolo Lattanzio a fait part, également dans un tweet, de son inquiétude face à la fermeture du gazoduc GME.

"La hausse des prix de l'énergie et l'escalade des tensions ne sont pas ce dont nous avons besoin en Méditerranée", a-t-il averti, relevant que cette fermeture risque d'avoir de "graves répercussions sur l'Espagne".

Pour sa part, le député Marco di Maio a indiqué que cette décision est "très grave surtout qu'elle a été prise dans un contexte marqué par de fortes pressions sur les prix de l'énergie", souhaitant que "l'UE ne cède pas aux menaces algériennes".

Dans le même sens, et avec sa décision unilatérale de fermer le gazoduc Maghreb-Europe, l'Algérie donne la preuve qu'elle n'est pas un partenaire énergétique fiable pour l'Europe et qu'elle est un facteur d'instabilité



pour le Maghreb et la Méditerranée, a affirmé l'ancien eurodéputé français Aymeric Chauprade.

"La fermeture brutale par l'Algérie du gazoduc Maghreb-Europe n'est pas qu'une agression de plus à l'encontre du Maroc, c'est juste avant l'hiver un très mauvais coup porté à l'Espagne et à l'Europe", souligne l'ancien

eurodéputé français sur Twitter. "Par cette fuite en avant, l'Algérie prouve qu'il n'est pas un partenaire énergétique fiable pour l'Europe et qu'il est un facteur d'instabilité pour le Maghreb et la Méditerranée. L'UE doit plus que jamais consolider son partenariat avec le Maroc", a-t-il ajouté.

L'Algérie a annoncé, di-

manche, sa décision de ne pas reconduire l'accord sur le gazoduc Maghreb-Europe (GME).

Cette décision n'aura dans l'immédiat qu'un impact insignifiant sur la performance du système électrique marocain, ont affirmé l'Office national des hydrocarbures et des Mines (ONHYM) et l'office national de l'électricité et de l'eau potable.



*Aymeric Chauprade
Alger donne la
preuve qu'elle n'est
pas un partenaire
fiable pour l'Europe*

Un consulat général du Maroc ouvre à Toronto

Un consulat général du Maroc à Toronto ouvrira ses portes au public à compter de ce mercredi 03 novembre, a annoncé lundi l'ambassade du Royaume au Canada.

"Annoncée au mois de janvier 2020 par le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, l'ouverture de ce nouveau consulat général s'inscrit en droite ligne des Hautes orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, visant, entre autres, à fournir des services administratifs de qualité et de proximité aux ressortissants marocains vivant à l'étranger, à les accompagner, à satisfaire leurs attentes et leurs aspirations tout en renforçant leurs liens avec la mère patrie", a indiqué l'ambassade dans un communiqué.

Outre la province de l'Ontario, le consulat général du Royaume à Toronto couvrira les circonscriptions territoriales relevant des provinces canadiennes de l'ouest, à

savoir le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie Britannique et les territoires du Nord-Ouest, du Nunavut et du Yukon.

En plus du Québec, le consulat général à Montréal va desservir, de son côté, les provinces de l'Atlantique canadien, à savoir la Nouvelle Écosse, l'Île du prince Édouard, le Nouveau Brunswick ainsi que Terre Neuve et Labrador, a ajouté la même source.

"L'ambassade du Royaume du Maroc au Canada souhaite attirer l'attention des membres de la communauté marocaine que, durant la phase transitoire de passation et d'ajustement consulaire entre les deux consulats généraux de Montréal et de Toronto, les prestations consulaires se rapportant à la carte nationale d'identité électronique et aux services adulaires continueront d'être assurées à titre provisoire et jusqu'à nouvel ordre, par le consulat général du Royaume à Montréal", a-t-on précisé.

Grand prix national de la presse

Report du délai de dépôt de candidature

Le comité d'organisation du Grand prix national de presse (GNPP), dans sa 19^{ème} édition, a reporté le délai de dépôt de candidature jusqu'au 12 novembre, afin de permettre à tous les journalistes de compléter le processus de dépôt de leurs dossiers.

Les œuvres nominées, accompagnées du formulaire de candidature téléchargeable via le site www.mincom.gov.ma, doivent être déposées sous cinq exemplaires auprès du secrétariat du comité d'organisation du GNPP, située Avenue Allal El Fassi (Cité Al Irfane Souissi-Rabat), ou envoyées via l'adresse électronique gppn21@gmail.com, au plus tard le 12 novembre, précise un communiqué du ministère de la Jeunesse, de la Culture, et de la Communication (département de la Communication).

Ce prix, ajoute le communiqué, porte sur plusieurs catégories, à savoir le prix de la télévision (investi-

gation et film documentaire), le prix de la radio, le prix de la presse écrite, le prix de la presse électronique, le prix de l'agence de presse, le prix de la production journalistique amazighe, le prix de la production journalistique hassanie, le prix de la photographie, le prix du journalisme d'investigation, le prix de la caricature, ainsi qu'un prix honorifique en hommage à une personnalité du monde des médias ayant contribué à l'évolution du paysage médiatique national et à l'ancrage des nobles principes de la profession.

Le candidat doit être de nationalité marocaine, exerçant la profession pendant au moins trois ans dans l'un des établissements médiatiques nationaux, être titulaire de la carte de presse au titre de l'année en cours, ne pas être membre ni du comité d'organisation ni du jury du prix, de même qu'il ne doit pas être lauréat de ce prix au cours des trois

dernières éditions.

Le candidat a également la possibilité de présenter sa candidature à titre individuel ou collectif dans le cadre d'une équipe de travail. La candidature ne doit porter que sur une seule œuvre pour chaque catégorie de prix, à l'exception du prix de la photographie pour lequel les candidats peuvent présenter jusqu'à dix œuvres maximum. De surcroît, chaque établissement médiatique a la possibilité de proposer la candidature d'un journaliste ou d'une équipe exerçant dans l'établissement.

Les œuvres en lice doivent être présentées telles que publiées ou diffusées dans l'un des médias nationaux au cours de la période allant du 1^{er} octobre 2020 à fin septembre 2021. Il est obligatoire pour les organes de la presse électronique de garder les œuvres en lice, au niveau de leurs sites web, jusqu'à l'annonce des lauréats.



Les Chinois appelés à stocker la nourriture



Le gouvernement chinois a appelé la population à constituer des réserves de nourriture, au moment où le pays tente de combattre un regain épidémique limité qui perturbe les communications.

Un avis affiché sur le site internet du ministère du Commerce lundi soir invite "les ménages à stocker une certaine quantité de produits de première nécessité afin de faire face aux besoins quotidiens et aux cas d'urgence".

L'avis ne précise pas la raison de cet appel ni si le pays est menacé de pénurie alimentaire.

Le ministère appelle aussi les différentes autorités locales à faciliter la production agricole et les flux d'approvisionnement, à surveiller les réserves

de viande et de légumes et à maintenir la stabilité des prix.

Au plus fort de l'épidémie de Covid-19 en Chine au début de 2020, les chaînes d'approvisionnement avaient été perturbées par la mise en quarantaine de plusieurs parties du pays et le blocage de nombreux axes routiers.

A l'approche des Jeux olympiques d'hiver à Pékin en février prochain, le pouvoir redoute une nouvelle flambée épidémique et a pris ces dernières semaines des mesures radicales à la suite de l'apparition de foyers sporadiques de Covid-19 dans le nord du pays.

Au moins 6 millions de personnes ont été confinées, notamment dans la grande ville de Lanzhou, à 1.700 km à l'ouest de Pékin.

Le nombre de cas constatés reste cependant très bas par rapport aux bilans enregistrés dans le reste du monde. Seuls 71 nouveaux cas de contamination ont été annoncés mardi pour les dernières 24 heures, après 92 cas lundi, soit le décompte national le plus lourd depuis la mi-septembre.

Le pays a, en outre, été frappé, l'été dernier par des inondations qui ont perturbé la production agricole et poussé les prix à la hausse.

Le changement climatique est susceptible d'augmenter la fréquence de ce type de catastrophes naturelles. La Chine est déjà le premier importateur mondial de produits alimentaires, une situation qui la rend vulnérable aux tensions diplomatiques, comme celles en cours avec ses gros fournisseurs

comme les Etats-Unis, le Canada ou l'Australie.

Le mois dernier, les prix de 28 denrées alimentaires étaient en hausse de 16% par rapport au mois précédent, a rapporté lundi la presse chinoise, s'appuyant sur des données officielles.

L'an dernier, le président Xi Jinping a appelé ses concitoyens à économiser la nourriture et dénoncé les gâchis alimentaires.

La Chine a dans son histoire, été frappée par des épisodes de famine, notamment à la fin des années 1950 et au début des années 1960, lorsque la collectivisation des terres imposée par le régime communiste a fait des dizaines de millions de morts dans les campagnes.

Echec d'une nouvelle attaque de pirates contre un tanker iranien

Des pirates ont tenté, pour la deuxième fois en deux semaines, de prendre d'assaut un tanker iranien dans le golfe d'Aden, a annoncé mardi l'agence Isna, citant une source militaire.

Le pétrolier se dirigeait lundi vers le détroit stratégique de Bab-el Mandeb lorsque six pirates à bord de quatre embarcations ont tenté de s'emparer mais ont été contraints de fuir après des tirs de semonce de la marine iranienne, a indiqué la source militaire.

Le 16 octobre, des pirates avaient déjà lancé une attaque contre un convoi de deux pétroliers iraniens dans le golfe d'Aden. La marine iranienne escortant les tankers leur avait tiré dessus, les faisant fuir.

Le détroit de Bab el-Mandeb, qui relie la mer Rouge au Golfe d'Aden, est emprunté par de nombreux pétroliers qui se rendent en Europe via le canal de Suez, plus au nord.

Les forces navales alimentaires patrouillent depuis 2008 dans la région afin de protéger porte-conteneurs et pétroliers iraniens ou ceux affrétés par d'autres pays.

Les attaques sont généralement l'oeuvre de pirates somaliens. Selon l'agence de sécurité maritime britannique (UKMTA), leur fréquence a baissé ces dernières années, ceci grâce aux efforts de sécurisation déployés dans les eaux internationales.

En pleine COP, la Chine augmente sa production de charbon

La Chine a augmenté de plus d'un million de tonnes sa production quotidienne de charbon dans un contexte de pénurie d'électricité, au moment où les dirigeants mondiaux négocient à l'occasion de la COP26 pour épargner à la planète un réchauffement climatique "catastrophique".

En pleine reprise économique mondiale, la Chine subit de plein fouet la flambée du coût des matières premières, en particulier du charbon, dont le géant asiatique dépend à 60% pour alimenter ses centrales électriques.

Cette situation pousse les centrales à tourner au ralenti, malgré une forte demande, ce qui entraîne un rationnement de l'électricité et fait bondir les coûts de production pour les entreprises.

Pour alléger la pression, les autorités ont autorisé ces dernières semaines la réouverture de mines de charbon. La démarche s'inscrit en contradiction avec la promesse du président chinois Xi Jinping de commencer à réduire les émissions carbonées de son pays avant 2030. Depuis la mi-octobre, la production quotidienne de charbon dépasse les 11,5 millions de tonnes, a indiqué dimanche la puissante agence de planification NDRC. Cela représente une hausse de capacités de 1,1 million de tonnes par rapport à fin septembre.

Le mois dernier, la NDRC n'avait pas exclu d'intervenir pour faire baisser les prix du charbon.

L'agence "aura recours à tous les moyens nécessaires [...] pour faire revenir les prix du charbon dans une four-

chette raisonnable", avait-elle annoncé sans toutefois préciser les pistes envisagées.

Cette hausse de la production intervient au moment où les dirigeants de la planète tentent de s'accorder à Glasgow sur un objectif mondial plus ambitieux en matière de réduction des gaz à effet de serre à l'occasion de la conférence de l'ONU sur le climat, la COP26.

Le président chinois figure parmi les grands absents de ce rendez-vous, auquel il s'est adressé par la voie d'un discours écrit.

Son pays est à la fois le premier producteur mondial de charbon et le premier pollueur mondial. La Chine est cependant le pays qui investit le plus dans les énergies propres.



L'élection du gouverneur de Virginie, un test pour la présidence Biden

L'élection mardi du gouverneur de l'Etat américain de Virginie a valeur de test pour Joe Biden, fragilisé par des sondages en berne et qui espère relancer le camp démocrate par une victoire, un an avant des élections parlementaires à haut risque.

Si la Virginie s'est prononcée largement pour le président démocrate lors de l'élection présidentielle il y a un an, la popularité de ce dernier s'est effritée depuis le chaotique retrait américain d'Afghanistan.

Au niveau local, la large avance de Terry McAuliffe, 64 ans et ancien gouverneur de cet Etat voisin de la capitale fédérale (2014-2018), a aussi fondu face à son adversaire républicain Glenn Youngkin, un homme d'affaires de 54 ans, et les sondages les donnent désormais au coude-à-coude.

"Désormais, l'issue du scrutin dépend entièrement de la participation", a assuré M. McAuliffe lundi dans un message aux électeurs démocrates, traditionnellement urbains. "Les républicains sont à fond pour élire leur candidat, et avec Donald Trump qui fait campagne pour sa base d'extrémistes de droite à la veille de l'élection, Glenn Youngkin est sûr d'avoir une forte participation demain", a-t-il mis en garde.

Les bureaux de vote seront ouverts de 06H00 à 19H00, mais de nombreux électeurs ont voté par anticipation.

Glenn Youngkin veut capitaliser sur la popularité du milliardaire républicain auprès de l'électorat rural de cet Etat.

Il est contre le port obligatoire du masque, l'obligation de vaccination pour les enfants ou pour certaines professions, et a investi le champ de bataille des programmes scolaires.

Il combat farouchement l'enseignement de "la théorie critique de la race", courant de pensée qui analyse



le racisme comme un système plutôt qu'au niveau des préjugés individuels.

Et il est accusé par son adversaire de chercher à bannir des écoles certains livres d'auteurs noirs, comme le classique de la littérature "Beloved" de Toni Morrison, ce que le républicain nie.

Glenn Youngkin a mis en avant dans un récent spot une mère de famille qui avait lancé une campagne visant à bannir ce livre des salles de classe de son comté, parce que certains passages violents avaient, selon elle, fait faire des cauchemars à son fils lycéen.

Mais il n'a pas endossé les prises

de position les plus outrancières de M. Trump pour ne pas effrayer les conservateurs modérés et les indécis.

Une victoire de M. Youngkin offrirait aux républicains une plateforme conservatrice pour les élections de mi-mandat, avec l'objectif de reprendre le contrôle du Congrès.

Signe de l'importance du scrutin, les poids lourds du parti démocrate - Joe Biden, sa vice-présidente Kamala Harris, l'ex-président Barack Obama entre autres - sont venus en Virginie faire campagne pour M. McAuliffe.

Le scrutin est aussi un test sur la faculté de Joe Biden à séduire la classe moyenne, censée être la principale bé-

néficiaire de ses grands plans d'investissements - l'un dans les infrastructures, l'autre sur un volet social et climatique - qui ambitionnent de transformer l'Amérique.

Mais ces plans sont bloqués au Congrès, qui pourrait les voter mardi, au plus tôt.

Le président doit aussi réussir à mobiliser les électeurs afro-américains, dans cet Etat du Sud où le passé esclavagiste fait régulièrement l'objet de débats brûlants.

Il avait pu s'appuyer sur eux pour accéder à la Maison Blanche, mais certains lui reprochent d'avoir perdu de vue ses grandes promesses sur l'ac-

cess des minorités au vote ou sur la réforme de la police.

Une autre élection dans l'Etat, celle du "lieutenant gouverneur" (gouverneur adjoint), sera historique car une femme de couleur accèdera pour la première fois à cette fonction: la démocrate Hala Ayala, aux origines libanaise, afro-latino et irlandaise, ou la républicaine Winsome Sears, une Afro-Américaine.

Le poste de gouverneur est également en jeu mardi dans le New Jersey. Le sortant, le démocrate Phil Murphy, est en tête des sondages face au candidat républicain modéré Jack Ciattarelli.

Une dizaine de civils tués par des jihadistes présumés au nord du Burkina

Une dizaine de civils ont été tués lundi dans le nord du Burkina Faso, lors d'une attaque imputée à des jihadistes près de la frontière avec le Niger, ont indiqué mardi à l'AFP un responsable militaire et des élus locaux.

"Des individus armés, vraisemblablement membres de l'EIGS (Etat islamique au grand Sahara) ont intercepté des habitants de Dambam en partance pour le marché de Markoye" dans la région du Sahel (nord) et "une dizaine ont été exécutés" a indiqué un responsable militaire.

Des militaires ont été déployés dans la zone et "mènent des ratis-sages, car quatre autres personnes

qui se rendaient également à Markoye sont toujours portées disparues", a-t-il précisé.

Un élu de la région a confirmé l'attaque, expliquant que "les terroristes ont dressé un barrage sur l'axe entre Dambam et Markoye et intercepté tout ceux qui se rendaient au marché". "Il y avait des gens à pied, à bord de tricycles (tripoteurs) ou à moto", a expliqué cet élu, précisant que "les quatre personnes portées disparues ont été enlevées par les jihadistes".

Selon un autre élu interrogé par l'AFP, "la plupart des victimes ont été lâchement assassinées, égorgées et leurs tricycles incendiés".

Il s'est inquiété de "la multiplication des attaques contre les civils depuis quelques semaines". "Les 29 et 30 octobre, des groupes armés ont fait des incursions dans plusieurs localités de la région: ils ont pillé des biens, emporté du bétail ou enlevé des habitants", a affirmé cet élu.

Situé à une quinzaine de kilomètres de la frontière du Niger, Markoye se situe dans la zone dite des "trois frontières" aux confins du Burkina Faso, du Mali et du Niger, cible d'attaques jihadistes sanglantes et régulières.

Markoye abrite un des rares marchés hebdomadaires qui continuent de drainer les habitants de la région, qui s'y rendent

chaque lundi pour s'approvisionner ou vendre leur bétail.

En août, trente personnes - quinze soldats, onze civils et quatre supplétifs de l'armée - ont été tués dans des attaques contre Dambam, Guevara et Tokabangou, trois localités du territoire de la commune de Markoye.

Lundi, le ministre burkinabè de la Défense, le général Aimé Barthélémy Simporé, a lancé un appel à un "sursaut patriotique" et à une mobilisation pour une "offensive décisive" contre les groupes jihadistes.

Il s'exprimait devant des éléments des forces de défense et de sécurité, à l'occasion du 61e anniversaire de la création de l'armée,

célébré au lendemain de la mort de cinq policiers, tués dans une attaque contre un poste frontalier, dans le nord-ouest du pays.

Le Burkina Faso fait face depuis 2015 à des attaques jihadistes régulières et meurtrières, en particulier dans les régions du nord et de l'est, proches du Mali et du Niger, pays également confrontés aux opérations des jihadistes armés.

Ces attaques, souvent couplées à des embuscades et attribuées à des mouvements jihadistes affiliés au groupe Etat islamique et à Al-Qaïda, ont fait plus de 2.000 morts et contraint plus de 1,4 million de personnes à fuir leurs foyers.

L'énergie propre a gagné la course économique

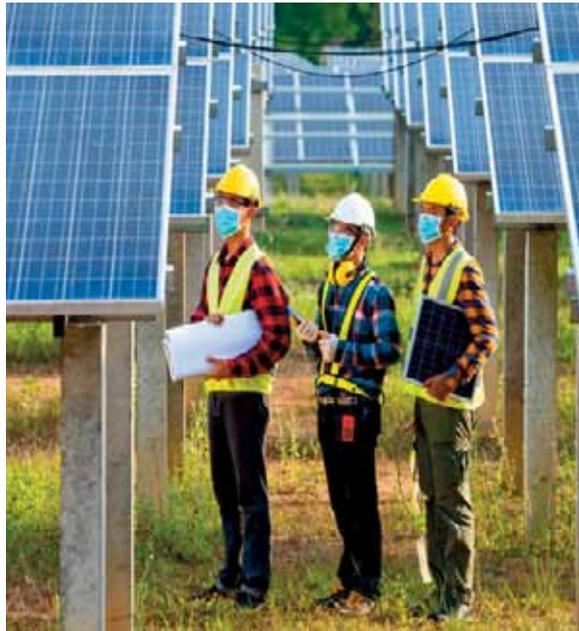
Pendant des décennies, nous, au Rocky Mountain Institute (maintenant RMI), avons soutenu que la transition vers une énergie propre coûtera moins cher et se déroulera plus rapidement que ne le prévoient les gouvernements, les entreprises et de nombreux analystes. Ces dernières années, cette perspective a été pleinement justifiée : les coûts des énergies renouvelables ont systématiquement baissé plus rapidement que prévu, tandis que le déploiement s'est déroulé plus rapidement que prévu, réduisant ainsi encore les coûts.

Grâce à ce cercle vertueux, les renouvelables ont percé. Et maintenant, de nouvelles analyses de deux instituts de recherche faisant autorité se sont ajoutées à la montagne de données montrant qu'une transition rapide vers une énergie propre est la voie à suivre la moins coûteuse.

Les décideurs politiques, les chefs d'entreprise et les institutions financières doivent de toute urgence examiner les implications prometteuses de cette évolution. Avec l'avènement de la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP26) à Glasgow, il est impératif que les dirigeants mondiaux reconnaissent qu'atteindre l'objectif de réchauffement de 1,5° Celsius de l'accord de Paris sur le climat ne consiste pas à faire des sacrifices ; il s'agit de saisir les opportunités. Le processus de négociation doit être recadré de manière à ce qu'il soit moins axé sur le partage des charges et davantage sur une course lucrative pour déployer des technologies énergétiques plus propres et moins chères.

Alors que le monde souffre déjà d'événements météorologiques extrêmes liés au climat, une transition rapide vers une énergie propre a également le mérite d'être la voie la plus sûre à venir. Si nous échouons dans cette tâche historique, nous risquons non seulement de gaspiller des milliards de dollars, mais aussi de pousser la civilisation plus loin sur la voie dangereuse et potentiellement catastrophique du changement climatique.

On ne peut deviner pourquoi les prévisionnistes ont, pendant des décennies, sous-estimé la baisse des coûts et l'accélération du déploiement des énergies renouvelables. Mais les résultats sont clairs : de mauvaises prédictions ont garanti des milliards de dollars d'investissements dans des infrastructures énergétiques qui sont non seulement plus chères mais aussi



plus dommageables pour la société humaine et toute la vie sur la planète.

Nous sommes maintenant confrontés à ce qui pourrait être notre dernière chance de corriger des décennies d'opportunités manquées. Soit nous continuerons à gaspiller des milliards de plus sur un système qui nous tue, soit nous passerons rapidement aux solutions énergétiques moins chères, plus propres et plus avancées du futur.

De nouvelles études ont mis en lumière le fonctionnement d'une transition rapide vers une énergie propre. Dans le rapport de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) *The Renewable Spring*, l'auteur principal Kingsmill Bond montre que les énergies renouvelables suivent la même courbe de croissance exponentielle que les révolutions technologiques passées, suivant des modèles prévisibles et bien compris.

En conséquence, Bond note que la transition énergétique continuera d'attirer des capitaux et de créer sa propre dynamique. Mais ce processus peut et doit être soutenu pour s'assurer qu'il se déroule le plus rapidement possible. Les décideurs politiques qui veulent conduire le changement doivent créer un environnement propice à un flux optimal de capitaux. Bond énonce clairement la séquence d'étapes que ce processus implique.

L'examen des révolutions énergétiques passées révèle plusieurs idées importantes. Premièrement, le capital

est attiré par les bouleversements technologiques et tend à se diriger vers les zones de croissance et d'opportunités associées au début de ces révolutions. En conséquence, une fois qu'un nouvel ensemble de technologies passe sa période de gestation, le capital devient largement disponible. Deuxièmement, les marchés financiers font avancer le changement. A mesure que le capital se déplace, il accélère le processus de changement en allouant de nouveaux capitaux aux industries en croissance et en les retirant de celles en déclin.

Les signaux actuels des marchés financiers montrent que nous sommes dans la première phase d'une transition énergétique prévisible, avec une surperformance spectaculaire des nouveaux secteurs énergétiques et le déclasserement du secteur des énergies fossiles. C'est à ce stade que les décideurs politiques avisés peuvent intervenir pour établir le cadre institutionnel nécessaire pour accélérer la transition énergétique et réaliser les avantages économiques de la construction de chaînes d'approvisionnement locales en énergie propre. Comme le montrent les tendances du marché mises en évidence dans le rapport IRENA, le changement est déjà bien engagé.

Renforçant les conclusions du rapport de l'IRENA, une analyse récente de l'Institute for New Economic Thinking (INET) de l'Oxford Martin School montre qu'une transition rapide vers des solutions énergétiques

propres permettra d'économiser des milliards de dollars, en plus de maintenir le monde aligné sur l'objectif de 1,5°C de l'accord de Paris. Une voie de déploiement plus lente serait financièrement plus coûteuse qu'une voie plus rapide et entraînerait des coûts climatiques nettement plus élevés en raison de catastrophes évitables et de la détérioration des conditions de vie.

En raison de la puissance de la croissance exponentielle, une voie accélérée pour les énergies renouvelables est tout à fait réalisable. Le rapport INET d'Oxford constate que si le déploiement d'électrolyseurs solaires, éoliens, de batteries et d'hydrogène continue de suivre des tendances de croissance exponentielles pendant encore une décennie, le monde sera sur la bonne voie pour atteindre une production d'énergie à zéro émission nette d'ici 25 ans.

Dans sa propre couverture du rapport, Bloomberg News suggère comme une « estimation prudente » qu'une transition rapide vers une énergie propre permettrait d'économiser 26.000 milliards de dollars par rapport à la poursuite du système énergétique actuel. Après tout, plus nous construisons d'énergie solaire et éolienne, plus les réductions de prix pour ces technologies sont importantes.

De plus, dans sa propre réponse à l'étude INET d'Oxford, Bill McKibben de 350.org souligne que le coût des combustibles fossiles ne baissera pas, et que tout avantage de courbe d'apprentissage technologique pour le pétrole et le gaz sera compensé par le fait que les réserves faciles d'accès ont déjà été exploitées. Par conséquent, il prévient que précisément parce que le solaire et l'éolien permettront aux consommateurs d'économiser de l'argent, l'industrie des combustibles fossiles continuera d'essayer de ralentir la transition afin d'atténuer ses propres pertes. Nous ne devons plus tolérer de retard. A l'approche de la COP26, il est essentiel que les dirigeants mondiaux comprennent que nous avons déjà des solutions énergétiques plus propres et moins chères prêtes à être déployées dès maintenant. Atteindre notre objectif de 1,5°C, ce n'est pas faire des sacrifices ; il s'agit de saisir les opportunités. Si nous nous mettons au travail maintenant, nous pouvons économiser des milliards de dollars et éviter la dévastation climatique qui, autrement, serait infligée à nos enfants et petits-enfants.

Par Jules Korttenhorst
PDG de RMI

Pourquoi la COP26 échouera



La Conférence des Nations Unies sur le changement climatique (COP26) en cours à Glasgow pourrait se conclure par un grand accord international. Mais quels que soient les succès tactiques obtenus à la COP26, les résultats sont susceptibles de marquer un revers stratégique pour l'humanité – du moins par rapport aux espoirs des militants du climat.

Le monde manque cible après cible. Cela ne devrait pas être surprenant : alors qu'un nombre croissant de pays ont fixé des objectifs nets zéro, par exemple, très peu ont des plans crédibles pour les atteindre. Et même si nous atteignons les objectifs existants, cela ne suffirait pas pour atteindre l'objectif principal de l'accord de Paris sur le climat de 2015 : limiter le réchauffement climatique à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels.

En fait, le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat prévient que la planète atteindra probablement la limite de 1,5 au début des années 2030. Tant que l'engagement multilatéral sera défini par le nationalisme, la politique du pouvoir et l'émotion, plutôt que par la solidarité, le droit et la science, notre avenir continuera de s'assombrir.

Au plus fort de la guerre froide, la série télévisée américaine *The Outer Limits* racontait l'histoire d'un groupe idéaliste de scientifiques mettant en scène une fausse invasion extraterrestre de la Terre, dans l'espoir erroné de pouvoir éviter l'Armageddon nucléaire en donnant au monde un ennemi commun contre qui s'unir. Face à la perspective de l'extinction, selon la logique, l'Union soviétique et les États-Unis détourneraient leur attention de la compétition vers la survie partagée.

Aujourd'hui, personne n'a besoin d'inventer une cause commune. Le changement climatique constitue une menace aussi grande que toute invasion extraterrestre. Mais, loin de choquer les dirigeants nationaux hors de leur compétition mesquine, il est utilisé

comme une arme dans une guerre de propagande à multiples facettes. Du Brésil et de l'Australie à la Chine et aux États-Unis, les pays tentent de jouer les négociations sur le climat afin de transférer les coûts de l'adaptation sur d'autres.

Par exemple, le gouvernement brésilien essaie de faire payer le monde pour arrêter de détruire la forêt amazonienne. Le président chinois Xi Jinping participera à la COP26 uniquement par liaison vidéo, et le président russe Vladimir Poutine pourrait ne pas y assister du tout.

Pendant ce temps, les économies avancées – y compris celles qui prétendent fièrement être engagées dans l'action climatique – ont rompu leur promesse de fournir 100 milliards de dollars par an pour soutenir la transition climatique dans les pays du Sud. Et même s'ils les livraient, ce ne serait pas suffisant.

Les économies développées trouvent des moyens de plus en plus coercitifs de façonner le comportement des autres pays. Les engagements de la plupart des banques de développement occidentales et multilatérales à cesser de financer le charbon (maintenant rejoint par la Chine) limitent les options d'expansion du réseau dans les pays en développement où la demande d'électricité augmente rapidement.

Les pays influents ont également exhorté le Fonds monétaire international à attacher des conditions vertes à l'allègement de la dette des pays pauvres, ainsi qu'à sa nouvelle allocation de droits de tirage spéciaux (l'actif de réserve du FMI). Et le mécanisme d'ajustement aux frontières carbone de l'Union européenne – une barrière non commerciale destinée à forcer les exportateurs vers l'Europe à passer à la production verte – nuit de manière disproportionnée aux petits émetteurs d'Afrique et d'Europe de l'Est avec beaucoup à perdre.

Il ne s'agit pas de dénigrer les interdic-

tions du charbon, le financement vert et la tarification du carbone. Au contraire, ces outils ont un rôle crucial à jouer pour changer le fonctionnement de l'économie mondiale. Mais cela ne veut pas dire qu'on peut ignorer les conséquences (très graves) pour les économies en développement. Au lieu de cela, nous devons créer un nouveau grand marché axé sur le soutien à l'adaptation dans le monde en développement.

Plus généralement, nous devons veiller à ce que tout accord multilatéral pour lutter contre le changement climatique soit régi par le droit international, plutôt que dépendant de la volonté de pays individuels. Et la prise de décision devrait être guidée par des vérités scientifiques, et non par des slogans politiques.

Le prédécesseur de l'accord de Paris sur le climat, le protocole de Kyoto, adopté en 1997, était largement conforme à cette approche : il s'agissait d'un traité multilatéral, avec des objectifs internationaux juridiquement contraignants déterminés par les meilleurs scientifiques du monde. Mais le Protocole avait aussi de nombreux défauts, et il n'a pas fini par aller bien loin.

L'accord de Paris a pris une tout autre tournure. Il a été salué comme un triomphe, car les espoirs d'un accord étaient si faibles. Mais elle impliquait un compromis majeur : elle reposait sur des engagements non contraignants appelés contributions déterminées au niveau national. Les pays pourraient simplement poursuivre les politiques énergétiques qu'ils avaient déjà décidées, tout en prétendant qu'ils travaillaient ensemble pour lutter contre le changement climatique. Il n'est pas surprenant que les NDC actuels soient totalement inadéquats pour atteindre les objectifs déclarés de l'accord.

Certes, les COP sur le changement climatique ont souvent apporté des contributions importantes – bien que souvent procédurales,

ennuyeuses et techniques – à la lutte contre le climat. Mais le showboating et la politique du pouvoir ont fait obstacle à un réel progrès. Et le cirque médiatique et de la société civile qui entoure les conférences – destiné à renforcer la responsabilité et la transparence – a souvent entravé la capacité des négociateurs à faire avancer les choses.

Plus fondamentalement, les COP n'ont pas réussi à produire un modèle de gouvernance mondiale capable d'apprivoiser les politiques de pouvoir, sans parler de forger un sentiment de destin partagé entre les pays. Et il y a peu de raisons de croire que cette fois sera différente.

Bien sûr, le problème s'étend au-delà des conférences des Nations Unies sur les changements climatiques. Alors que la mondialisation économique a sorti des millions de personnes de la pauvreté, elle a alimenté une concentration croissante de la richesse. Dans ce contexte, les efforts visant à promouvoir des intérêts partagés peuvent devenir moins attrayants, car ils produisent des récompenses asymétriques.

Ajoutez à cela la psychologie de l'envie déclenchée par les médias sociaux, et il devient d'autant plus difficile de déplacer l'attention des gens de leur position relative, dans l'ordre hiérarchique mondial, au bien commun. Ces tendances ont sapé la foi dans le pouvoir du gouvernement, et le pessimisme alimenté par la possibilité que toute solution émergera.

Le résultat est ce que les sociologues appellent un problème d'action collective. Les dirigeants comme les citoyens concluent que la stratégie, à court terme, la plus rationnelle, consiste à défendre la cause du bout des lèvres et à espérer que d'autres résoudreont la crise. Pendant ce temps, la planète brûle.

Par Mark Leonard

*Co-fondateur et directeur du Conseil européen des relations étrangères et auteur de *The Age of Unpeace* (Bantam Press, 2021).*

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

JOYEUX DRILLE	PROFICE	CERTAIN POSSÉSSIF	PÈRE DE THÉSÉE	CASSE- PIEDS	AVORTON	FÊTU EN ATTENTE	VENT FROID ET VIOLENT	LETTRES D'ARIUS	C'EST LE GRAND VIDE
PRATIQUE									
RÉVASSONS	PASSAGE À TABAC	TIFS RÉTIFS				GRECQUE CRIBLE		PEUPLES TURCO- MONGOLS	
RADIUM		CRACK	EN TRANSE		INUTILI- TÉ		PORTEUR DE CHARGE		
RADIO									LA FIN DU JOUR
FOURRÉ EN PANNE		IVRE	BLAIR				EN TRANSE REFUGE		
CUBE	EN VENTE SAISON		EN PANNE LETTRES D'ABBAS			TRES COURT AMAS			SUCRE
DÉPENDANTS		S'EXÉCUTE PETIT RUISSEAU					PORTION DE TRIFES		FIN DE VERBE
À L'ENVERS: AVENUE			SOUFFLE						

Solution mots flechés d'hier

ADULTÈRE	I	AVANCE	A	MAITRISE	L	PROFANE	ST	MONTE	VIE	CONTRE
CLICHE							PI	LE MÊME		ID
CLICHÉ	L	NOUVEAU	O	OEIL			M	MENE		
NE			M	L			O	OU		TC
GUPPY								FLAIR		
NIET							A	LFA		MI
TERRA										IE
BIP										IT
MIEN										EE
RENFORT										S
EF										ES
NAEVI										IRA
AUTISME										EGI

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi
Rachid Meftah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki

Elkandoussi Elmaridi
Révision
Abdelmoumeïn Warrach
Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki
Correspondants
Ahmadou El Katab (Laïyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Responsible des ressources humaines
Atika Rachdi

Elkandoussi Elmaridi
Révision
Abdelmoumeïn Warrach
Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki
Correspondants
Ahmadou El Katab (Laïyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Responsible des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
0522 62.32.32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130 / 64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

المغرب OJD MAROC
2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

HORIZONTALEMENT.

- I. De la couleur plein les yeux.
- II. En faisant des tas. - Évalue la légèreté de tes fils.
- III. Sans bavure. - Faisant des vagues.
- IV. Temple à steaks. - Un peu perdu.
- V. Fille de famille. - Que dalle.
- VI. Faisaient un effet boeuf. - Règle mondaine.
- VII. As de pique. - Un deux-roues qui revient à la mode.
- VIII. Laisse le choix. - Qui en ont pris plein la vue. - Ses jours sont comptés.
- IX. De même mère. - Visite éclair.
- X. Deux fois l'an.

VERTICALEMENT.

- 1. Ils se remplissent la poche.
- 2. Chatouille le palais. - Dans celle du rhum il n'y a que de l'eau.
- 3. Romaines. - Donne ses ordres à la troupe.
- 4. Préposition. - Bout de bois.
- 5. Tout seul. - Rebelles avec le chef.
- 6. Il départage les ceintures noires. - Nettoyant.
- 7. Tombent du ciel. - Le bis n'a pas suffi.
- 8. S'il a de la veine ce n'est qu'illusion. - Grain pieux.
- 9. Générosité.
- 10. Les meilleures au water-polo. - Queue de cheval.
- 11. Précède la côte. - Ami de Virginie.
- 12. Éreintante.

Grilles de sudoku

<i>Facile</i>									<i>Moyen</i>								
	5		4				1				8			5		4	
	2						7				8	6					
3	7			8	2	1				4							
				3	6			4	9								
	3									1							
	9	2			7	4											
	6		2	9	5				7	4							
7	8		6							5							
		5				8				3							
<i>Difficile</i>									<i>Expert</i>								
2	6			9				1						8			
3			2														
			5	4			6										
			1										9				
	1	8		3			5	4									
7					5												
						9											
																8	
9			5					3	4								
		8														5	2

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	O	P	P	O	R	T	U	N	I	T	E	S
II	V	R	A	I	E	S		E	D	I	T	E
III	A	I	L		L	A	T	T	E		E	V
IV	T	E	M	P	E	R	E		A	P	T	E
V	I		E	R	G		D	E	L	I	E	R
VI	O	S	S	E	U	S	E	S		P	R	E
VII	N	P		V	E	T	U	S	T	E		M
VIII	N	A	S	E		A	M	O	R	T	I	E
IX	E	H	O	N	T	E		R	A	T	O	N
X	R	I	T	U	E	L	L	E	M	E	N	T

<i>Facile</i>									<i>Moyen</i>								
5	6	2	1	9	4	8	7	3	4	2	5	9	1	7	8	3	6
9	4	8	2	7	3	6	1	5	6	1	9	3	5	8	2	4	7
7	1	3	6	5	8	2	9	4	3	8	7	6	4	2	9	5	1
6	2	5	3	1	9	4	8	7	7	4	3	8	6	9	5	1	2
8	7	1	4	6	5	9	3	2	2	6	8	1	3	5	4	7	9
4	3	9	8	2	7	5	6	1	5	9	1	7	2	4	3	6	8
1	9	4	7	8	2	3	5	6	9	7	6	5	8	3	1	2	4
2	5	7	9	3	6	1	4	8	8	3	4	2	7	1	6	9	5
3	8	6	5	4	1	7	2	9	1	5	2	4	9	6	7	8	3
<i>Difficile</i>									<i>Expert</i>								
1	3	9	6	8	5	4	7	2	5	7	8	2	3	4	6	9	1
4	2	5	7	3	9	1	6	8	9	6	2	8	5	1	3	4	7
6	8	7	2	1	4	3	9	5	1	4	3	9	6	7	2	5	8
8	9	2	4	6	1	5	3	7	7	3	9	4	2	5	1	8	6
5	4	3	9	7	2	6	8	1	2	8	1	6	7	9	4	3	5
7	6	1	3	5	8	9	2	4	4	5	6	1	8	3	9	7	2
3	5	6	8	4	7	2	1	9	3	2	4	5	1	8	7	6	9
2	7	4	1	9	6	8	5	3	8	1	7	3	9	6	5	2	4
9	1	8	5	2	3	7	4	6	6	9	5	7	4	2	8	1	3

ONCF: Un programme d'investissement de plus de 7,7 MMDH pour 2022-2024

Les prévisions du programme d'investissement du groupe ONCF (Office national des chemins de fer) pour la période 2022-2024 s'élèvent à plus de 7,72 milliards de dirhams (MMDH), ressort-il du rapport sur les établissements et entreprises publics (EEP) accompagnant le projet de loi de finances (PLF) au titre de l'année 2022.

Ce programme, réparti sur 2022 avec 2,9 MMDH, 2023 avec 2,22 MMDH et 2024 avec 2,6 MMDH, sera dédié principalement à la réhabilitation de l'infrastructure et au renouvellement du matériel roulant, précise ce rapport publié sur le site du ministère de l'Economie et des Finances.

Afin de pérenniser le modèle économique de l'ONCF et assainir sa situation financière, le protocole d'accord, signé le 25 juillet 2019 entre l'Etat et l'Office, prévoit la mise en œuvre d'un schéma de restructuration institutionnelle et organisationnelle visant la modernisation du secteur ferroviaire à travers l'alignement avec les meilleures pratiques internationales préconisant la séparation entre l'exploitation commerciale, d'une part, et le développement et le financement des infrastructures, d'autre part, fait savoir la même source.

Le nouveau contrat avec l'Etat, en cours de finalisation, devrait asseoir les bases de consolidation du modèle de l'ONCF et définir le plan de financement adapté pour accélérer le développement du secteur ferroviaire en termes d'aménagement du territoire et de renforcement de la connectivité entre les régions et les grands pôles économiques du pays, rapporte la MAP.

Par ailleurs, le rapport relève qu'à fin juin dernier, l'ONCF a réalisé un chiffre d'affaires (CA) de plus de 1,6 MMDH pour des prévisions de clôture de l'année 2021 de 3,34 MMDH.

Les investissements réalisés au premier semestre 2021 ont atteint 687 millions de dirhams (MDH), soit un taux de réalisation de 25%, alors que les prévisions de clôture de 2021 sont de 2,71 MMDH, ajoute la même source.

L'activité industrielle poursuit son amélioration



L'activité continue de s'améliorer dans l'industrie pour le deuxième mois consécutif de l'année, selon Bank Al-Maghrib qui fait état d'une progression de la production et des ventes du secteur industriel à fin septembre 2021, en glissement mensuel.

« Les résultats de l'enquête de conjoncture de Bank Al Maghrib au titre du mois de septembre font ressortir une amélioration, d'un mois à l'autre, de l'activité », a indiqué la Banque centrale.

Ainsi, selon les données recueillies par l'institution publique, la production aurait progressé et le taux d'utilisation des capacités de production

(TUC) aurait augmenté, d'un mois à l'autre, de 2 points à 73%.

Sur la même période, l'enquête mensuelle de conjoncture de BAM fait ressortir que les ventes et les commandes se seraient accrues avec des carnets qui restent toutefois inférieurs à la normale, a souligné Bank Al Maghrib de même source.

Soulignons qu'à l'exception de la « mécanique et métallurgie », où elle aurait plutôt reculé, la production aurait pour sa part connu une hausse dans l'ensemble des branches.

Pour ce qui est des ventes, les données recueillies au cours de cette même période montrent qu'elles auraient progressé aussi bien sur le marché local qu'étranger, a poursuivi la Banque centrale dans sa note de conjoncture.

Selon la même source, par branche, elles auraient connu une hausse dans l'ensemble des branches à l'exception de la « mécanique et métallurgie » où elles auraient reculé, peut-on lire.

S'agissant des commandes, la Banque centrale rapporte qu'elles auraient enregistré un accroissement dans toutes les branches d'activité sauf dans l'électrique et électronique où elles auraient plutôt baissé.

Bank Al Maghrib ajoute, par

ailleurs, que « les carnets de commandes se seraient établis à des niveaux inférieurs à la normale dans toutes les branches d'activité ».

A titre de rappel, l'enquête de conjoncture de Bank Al Maghrib au titre du mois d'août dernier avait fait ressortir une hausse en glissement mensuel de l'activité.

Selon les résultats de l'enquête d'alors, la production et les ventes avaient progressé et les commandes s'étaient accrues, mais les carnets restés inférieurs à la normale.

Par branche d'activité, BAM indiquait que « la production aurait connu une hausse dans l'agro-alimentaire » et dans la « mécanique et métallurgie », une stagnation dans la « chimie et parachimie » et une baisse dans le « textile et cuir » et dans l'électrique et électronique ».

Sur cette même période, les ventes auraient progressé dans l'ensemble des branches à l'exception de la « chimie et parachimie » où elles auraient stagné et du « textile et cuir » où elles auraient reculé.

De même que les commandes auraient enregistré un accroissement dans l'agro-alimentaire, la « mécanique et métallurgie » et dans l'électrique et

électronique », avec une stagnation dans la « chimie et parachimie » et un recul dans le « textile et cuir ».

En août toujours, il était ressorti de l'enquête que les carnets de commandes s'étaient établis à des niveaux inférieurs à la normale dans toutes les branches d'activité.

A titre de comparaison, en juillet, les résultats de l'enquête de conjoncture de Bank Al Maghrib au titre du mois de juillet avaient fait ressortir une baisse de l'activité par rapport au mois de juin.

Dans la note de conjoncture de BAM, publiée à cette période, il était ainsi ressorti que « la production et les ventes auraient reculé et les commandes se seraient repliées avec des carnets qui restent inférieurs à la normale » et que, dans ces conditions, le taux d'utilisation des capacités de production se serait établi à 71% après 75% enregistré en juin.

Pour les trois prochains mois, les entreprises sondées déclarent s'attendre à une amélioration de l'activité. Précisons toutefois que plus d'un tiers d'entre elles (35%) ont déclaré ne pas avoir de visibilité quant à son évolution future, conclut l'enquête.

Alain Bouithy



Hausse de la production et des ventes en septembre, selon BAM

Assurance "Takaful": L'ACAPS publie la circulaire d'application

L'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) a publié, récemment, la circulaire portant sur l'application des dispositions du Code des assurances relatives à l'assurance "Takaful".

Répartie en 4 chapitres et contenant 63 articles, la circulaire est entrée en vigueur le 25 octobre dernier et ce, suite à la publication de l'arrêté du ministère de l'Économie et des Finances au Bulletin Officiel portant son homologation, in-

dique l'ACAPS sur son site web.

Le premier chapitre de cette circulaire est consacré au contrat d'assurance Takaful et au règlement de gestion du fonds d'assurance Takaful.

Le deuxième chapitre porte, quant à lui, sur les entreprises d'assurances et de réassurance Takaful. Il fixe notamment le régime administratif de ces entreprises ainsi que le système financier du fonds d'assurance Takaful et régit éga-

lement les entreprises qui pratiquent exclusivement les opérations de réassurance ainsi que leur système de gouvernance. La présentation des opérations d'assurance Takaful est couverte par le 3ème chapitre, tandis que le quatrième chapitre est réservé aux dispositions diverses et finales. "Pour favoriser le démarrage de l'activité, l'Autorité s'est mobilisée pour la réception et le traitement des demandes d'agrément des futurs opérateurs Takaful", souligne l'ACAPS.

Les marchés financiers, moteurs essentiels de l'émergence de l'Afrique

La Bourse de Casablanca abritera la 24ème conférence annuelle de l'African Securities Exchanges Association (ASEA), qui se tiendra les 24 et 25 novembre, pour la première fois en format digital.

Placée sous le thème "Les marchés financiers, moteurs essentiels de l'émergence de l'Afrique", cette édition mettra la lumière sur le rôle des marchés des capitaux et des bourses africaines dans l'accélération de la reprise économique post-crise Covid19 et le financement des gouvernements et des infrastructures du continent, annonce un communiqué conjoint de la Bourse de Casablanca et de l'ASEA.

Dans ce sens, la MAP rapporte que plusieurs pistes seront explorées notamment, "comment aider les entreprises publiques à financer leur développement et à diversifier leurs

sources de financement ?" "Comment mobiliser les capitaux nécessaires pour aider les PME à se développer et à créer des opportunités d'affaires et d'emplois ?" et "comment soutenir les transformations structurelles et l'intégration économique africaine et encourager l'innovation et l'inclusion financière ?", fait savoir le communiqué.

Pour ce faire, poursuit la même source, cette 24ème édition réunira de nombreux experts des secteurs financiers et boursiers ainsi que des leaders d'opinion internationaux. Ils aborderont des sujets d'actualité, tels que le développement des marchés des capitaux, l'intégration économique africaine, les technologies de rupture et l'investissement d'impact et ce, avec la participation d'éminents acteurs clés du développement des marchés de capitaux africains et d'en-

tités qui soutiennent la croissance des services financiers dans la région.

"La pandémie a bouleversé la plupart des progrès (sinon tous) qui avaient été réalisés sur le continent au cours de la dernière décennie. Cela inclut également le développement des marchés des capitaux qui, à l'inverse, n'a pas encore été entièrement démystifié", a indiqué, à cette occasion, le président de l'ASEA, Edoh Amenuwe, cité par le communiqué.

"Cependant, comme d'autres acteurs régionaux, nous ne devons pas relâcher nos efforts. L'activité boursière reste essentielle pour financer la croissance du continent. À ce titre, je me réjouis de vous accueillir tous à la conférence annuelle de l'ASEA de cette année", a-t-il dit.

Pour sa part, le président du Conseil d'Administration de la Bourse de Casablanca, Kamal Mokdad, a souligné que "dans le contexte

pandémique actuel, cette 24ème conférence permettra de mettre en lumière la capacité des marchés de capitaux africains à contribuer à la relance économique du continent et à financer son développement". "Nous sommes donc honorés d'accueillir la conférence annuelle de l'ASEA et de participer, aux côtés de nos homologues, à l'identification des voies de croissance économique de l'Afrique", a-t-il ajouté.

Les dépenses de personnel dépassent 94 MMDH à fin août

L'exécution des charges de personnel sur les huit premiers mois de cette année s'est établie à près de 94,66 milliards de dirhams (MMDH), ressort-il du rapport sur les ressources humaines, accompagnant le projet de loi de finances (PLF) pour l'année budgétaire 2022.

Un montant de près de 81,41 MMDH de ces dépenses a été servi par la Direction des dépenses de personnel (DDP) et 13,25 MMDH par les comptables des réseaux de la Trésorerie Générale du Royaume (TGR), soit un taux de réalisation de 67,7% par rapport aux prévisions des dépenses de personnes au titre de l'année 2021, précise ce rapport publié sur le site du ministère de l'Économie et des Finances.

Par ailleurs, rapporte la MAP, le rapport fait ressortir qu'avec un taux de réalisation de près de 98,23% par rapport aux prévisions de la Loi de finances pour l'année budgétaire 2020, les dépenses de personnel réellement servies au titre de cette année se sont stabilisées aux alentours de 133,5 MMDH, contre 127,7 MMDH en 2019.

Le taux d'exécution des dépenses de personnel "s'est nettement amélioré grâce aux efforts de rigueur dont ont fait montre les différents ordonnateurs lors de la programmation et de l'exécution de ces dépenses et ce, avec l'appui et l'ac-

compagnement des services concernés du ministère", souligne le rapport.

En ce qui concerne les régularisations effectuées au titre des avancements de grade et d'échelon en 2020, elles ont mobilisé respectivement 1,304 MMDH et 492 millions de dirhams (MDH), soit 40,6% et 15,3% du montant global des régularisations opérées par la DDP, qui ont nécessité une enveloppe de 3,21 MMDH, fait savoir le rapport qui précise que cette enveloppe représente 2,77% de l'ensemble des dépenses du personnel servies par la DDP en 2020.

Les régularisations liées aux opérations de recrutement et de réintégration ont nécessité 265 MDH, contre 551 MDH au titre de l'année 2019, soit une baisse de 51,9% résultant pour l'essentielle du report de certaines promotions et concours de recrutement au titre de l'année 2020 et ce, conformément aux dispositions de la circulaire du Chef du Gouvernement n°03/2020 en date du 25 mars 2020.

En outre, le rapport relève qu'en 2020, les retenues réglementaires au titre de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales ont atteint 40,508 MMDH, soit respectivement 8,911 MMDH et 31,597 MMDH, ce qui représente 34,98% des dépenses de personnel servies par la DDP.



Il sera procédé en séance non publique, dans les bureaux de la Direction Centrale des Achats, sise rue Salé - Hassan Rabat, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ci-dessous :

SEANCE NON PUBLIQUE AVIS DES APPELS D'OFFRES

N° Appel d'offres	DATE ET HEURE	OBJET	MONTANT DE LA CAUTION PROVISOIRE	CONTACT
99/21	22/11/2021 à 09H00	Acquisition d'une solution de smart application sur GAB	45 000,00 DH	05 37 26 93 17 05 37 26 92 07 housaida.nabila@creditagricole.ma loubna@creditagricole.ma rhounimi@creditagricole.ma
100/21	22/11/2021 à 10H00	Fourniture, installation et mise en service des scanners	15 000,00 DH	05 30 17 86 23 05 37 26 92 07 Asmae.kebabli@creditagricole.ma loubna@creditagricole.ma rhounimi@creditagricole.ma

AVIS DE REPORT D'APPEL D'OFFRES

N° Appel d'offres	OBJET	DATE INITIALE DE REMISE DES PLIS	NOUVELLE DATE DE REMISE DES PLIS	CONTACTS
94/21	Acquisition et maintenance de HSM (Hardware Security Module) pour la plateforme monétique	08/11/2021 à 10h00	15/11/2021 à 10h00	05 37 21 72 44 05 37 26 92 07 ihssane.elhajjoui@creditagricole.ma loubna@creditagricole.ma rhounimi@creditagricole.ma

Les concurrents désirant soumissionner aux appels d'offres peuvent prendre contact avec les adresses sus mentionnées en vue de recevoir la version électronique des cahiers des charges.

Les plis fermés et scellés seront déposés à la Direction Centrale des Achats, à l'adresse susvisée.

Le dernier des ténors s'en est allé

La musique arabe orpheline de Sabah Fakhri

"Le cœur de Sabah a cessé de battre. Il nous a quittés". C'est en ces termes que le fils de l'icône de la chanson arabe, Sabah Fakhri, a annoncé la mort de son père à Damas à l'âge de 88 ans.

« Son cœur a cessé de battre. Il nous a quittés », a affirmé Anas Fakhri à l'AFP, ajoutant toutefois que son père était "une légende d'Alep et de la Syrie", et que "les légendes ne meurent pas".

Sabah Fakhri, de son vrai nom Sabah Eddine Abou Kaws, né le 2 mai 1933 à Alep en Syrie, est un chanteur ténor. C'est l'un des derniers maîtres du répertoire des qoudoud alépins.

Sabah Fakhri étudia au Conservatoire d'Alep puis à celui de Damas. Il fut le disciple de grandes figures de la musique arabe telles que Ali Darouich, Omar Batch et Mohammad Rajab. Il sortit de l'ombre grâce au « Prince du violon » Sami Chaoua. En effet, celui-ci le présenta à Fakhri Bik Baroudi qui lui apporta des perfor-

mances vocales et une grande maîtrise dans ses interprétations. Finalement, il l'intégra dans son conservatoire musical puis le présenta à la Radio Télévision Syrienne. En reconnaissance de cela, Sabah choisit d'ajouter « Fakhri » à son nom artistique.

Maîtrisant un répertoire très vaste incluant les grands poètes arabes classiques ou contemporains, Fakhri était considéré comme le maître incontesté du Mawwal. En 1978, il reçut la Médaille d'or de la Musique arabe de Damas.

Parmi ses oeuvres éternelles on peut citer "Yā Hādī al-'Ess / Mālek Yā Hēlwa ya Mālek, Khamrat el-Hobb, Yā Tīra Tīrī, Fōg el-Nakhal, Adduka al-Mayāss, Yā Māl el-Shām, Muwashshah Imīlī/ Yā Shādī el-Alhān, Eba'atīl Jawwāb, Ah Yā Hēiō".

Elu doyen des artistes, le défunt a occupé le poste de vice-président de l'Union des artistes arabes et directeur du Festival de la chanson syrienne.

Chanteur infatigable, il était capa-



ble de tenir en haleine son auditoire pendant des heures en répétant inlassablement les couplets de poèmes arabes classiques ou contemporains.

En 1968, il avait battu un record en chantant pendant dix heures d'affilée lors d'une tournée à Caracas. Ce qui lui valut de figurer dans le livre Guinness des records. « Au niveau mondial, je suis le seul chanteur qui a tenu sur scène pendant dix heures sans arrêt au Venezuela. J'ai pu réaliser cet exploit sans prendre en considération le livre des Guinness parce que d'une part dieu m'en a donné la force et d'autre part mon répertoire me l'a largement permis. Sinon imaginez si je n'avais que 10 ou 15 chansons je n'allais pas dépasser deux heures sur scène. Au fait, c'est un en-

semble d'éléments qui a permis cette ténacité », a-t-il précisé dans un entretien avec le quotidien Le Matin le 5 juin 2004.

En 2004, la direction du festival de Fès a décidé de rendre hommage à ce chanteur de la chanson arabe en lui attribuant la clef de la capitale spirituelle du Royaume. « M'attribuer la clef de Fès pour me rendre honneur est très significatif pour moi. Parce que la clef en soi n'est qu'un symbole mais la signification profonde de cet hommage est qu'on reconnaît un artiste qui a su préserver son art et ça me prouve qu'on me respecte et qu'on respecte ce que j'ai donné pour l'art », a-t-il précisé dans l'entretien avec le même support.

H. T

La Fête du cinéma de Marrakech reprend ses droits



La 3^{ème} édition de la Fête du cinéma de Marrakech aura lieu du 05 au 07 novembre courant, après deux années d'interruption en raison de la pandémie de la Covid-19 avec comme thématique le cinéma documentaire marocain contemporain.

Initiée par l'École supérieure des arts visuels (ESAV) de Marrakech, en partenariat, notamment, avec le cinéma Leila Alaoui (Institut français de Marrakech) et la Fondation Dar Bellarj, cette 3^{ème} édition mettra en avant les acteurs et actrices au Maroc avec comme invitée d'honneur, la comédienne Raouia, à qui ce festival consacre une rétrospective de certains de ses films-phares : "Les Yeux secs" de Narjiss Nejjar, "Rock the Casbah" de Laïla Marrakchi et "Lhajjates" de Mohamed Achour, ainsi qu'une master class qui permettra de revisiter en sa compagnie l'ensemble de son parcours, indique un communiqué des organisateurs.

Tout en précisant que le pro-

gramme de cette manifestation artistique comporte des projections, des débats, des tables rondes et master class, les organisateurs ont relevé que le public est invité à découvrir en avant-première un panorama de films marocains encore inédits, à l'instar de "L'automne des pommiers" (Mohamed Mouftakir), "Les Femmes du pavillon J" (Mohamed Nadif), "Mica" (Ismaël Ferroukhi) et "Zanka Contact" (Ismaël El Irakj).

En présence des cinéastes et comédiens, les spectateurs pourront discuter et faire le point sur les enjeux et tendances à l'œuvre dans cette cinématographie toujours très riche en belles surprises. Seront ainsi projetés "Dans tes yeux, je vois mon pays" (Kamal Hachkar), "Dima Punk" (Dominique Caubert), "L'École de l'Espoir" (Mohamed El Aboudi) et "Nayda?" (Hicham Lasri).

De même, une table ronde sera organisée, occasion pour les professionnels du secteur : producteurs, réa-

lisateurs...etc de discuter de ce genre cinématographique, qui connaît actuellement un essor considérable au Maroc tout en continuant à se heurter à certaines difficultés de production.

Le public pourra également découvrir une projection des cuvées 2019-2021 de courts métrages documentaires réalisés par des étudiants de l'ESAV de Marrakech, un programme de courts métrages réalisés par des étudiants en cinéma marocain en Pologne dans les années 1960 et 70, en la présence de plusieurs d'entre eux, dont Abdelkrim Derkaoui, Mostafa Derkaoui et Abdelkader Lagtaâ, ou encore des séances destinées au jeune public.

La Fête du cinéma de Marrakech 2021 se clôturera avec la projection du moyen métrage d'Ayoub Layoussifi "Tikitat-A-Soulima", véritable déclaration d'amour aux salles de cinéma au Maroc et une invitation implicite à continuer à les fréquenter assidument.

Le célébrissime jeu vidéo Fortnite va bientôt quitter la Chine



Fortnite, le jeu phénomène qui réunit en ligne des millions de joueurs à travers le monde, va quitter la Chine, a indiqué son éditeur Epic Games, au moment où le pouvoir chinois serre la vis au secteur du numérique. L'éditeur américain de Fortnite va fermer définitivement la version chinoise du jeu, a-t-il dit, "le 15 novembre à 11H, nous éteignons les serveurs du jeu et les joueurs (en Chine) ne pourront plus se connecter", a souligné Epic Games dans un communiqué.

Déjà depuis lundi, le jeu n'accepte plus de nouveaux joueurs en Chine, précise l'entreprise, qui compte parmi ses actionnaires le géant chinois de l'internet Tencent. Les autorités chinoises se montrent particulièrement pointilleuses sur les questions de concurrence et de données personnelles et ont déjà épinglé plusieurs poids lourds du secteur pour des pratiques jusque-là largement tolérées.

En août, elles ont imposé une limite drastique de 3H de jeux vidéo

par semaine aux moins de 18 ans, alors que certains pouvaient passer des journées scotchées à leur écran. Lancé en 2017, Fortnite est un jeu dit de "battle royale", où les participants cherchent à être le dernier survivant. Le jeu dispose d'une version spécifique en Chine où les contenus violents ou obscènes sont strictement encadrés. Le jeu est ainsi rapidement devenu un phénomène mondial, au point que certaines parties sont désormais suivies en direct par des millions de spectateurs.

Bouillon de culture

Concours cinématographique

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 20 février 2022, pour la participation à la 14^{ème} édition du Festival international du court métrage du Souss, prévue à Ait Melloul à l'initiative de "L'Atelier Comédia pour la créativité cinématographique".

La compétition est ouverte devant les créateurs des courts-métrages (fiction ou documentaire), indique un communiqué des organisateurs, précisant que les candidats doivent postuler avec des œuvres dont la date de réalisation ne doit pas dépasser 2 ans alors que la durée du court métrage est fixée à 26 minutes maximum.

Les intéressés sont invités à communiquer avec la direction du festival via le site web sousscm.com et l'adresse mail sousscm.festival@gmail.com. Le festival prévu en mai prochain, consacre plusieurs prix dont le "prix de Souss pour le meilleur court-métrage fictions", le "prix de Souss pour le meilleur court métrage documentaire", le "prix Souss pour le meilleur scénario", le "prix du jury" et le "prix de l'image cinématographique".

Décès du pianiste Nelson Freire

Le pianiste brésilien Nelson Freire, une grande figure de la musique classique mondiale, est décédé lundi à sa résidence de Rio de Janeiro à l'âge de 77 ans. Freire a commencé à jouer du piano alors qu'il n'avait que 3 ans et s'est imposé comme l'un des plus grands artistes du Brésil.

Après avoir subi une opération à l'épaule en 2019, en raison d'une chute lors d'une promenade à Rio de Janeiro, son retour était prévu l'année dernière, mais le pianiste a été contraint de reporter ses plans en raison de la pandémie de Covid-19.

Né en 1944 dans la ville de Boa Esperança, dans l'Etat du Minas Gerais, Freire était un enfant prodige. A l'âge de 12 ans, il s'installe à Rio de Janeiro, où il suit les cours des pianistes de renom Nise Obino et Lúcia Branco. Il ne lui a pas fallu longtemps pour devenir l'un des lauréats du Concours international de piano de Rio de Janeiro et, dès lors, donner des concerts dans le monde entier.

Tout au long de sa carrière, Freire est monté sur scène dans près de 70 pays, dont un concert célèbre aux États-Unis qu'il a donné à l'âge de 24 ans. Parmi les récompenses qu'il a reçues dans diverses parties du globe figurent les Classic FM Gramophone Awards 2007, considérés comme l'"Oscar" de la musique classique, et, plus récemment, l'International Classical Music Awards (ICMA) 2019, pour l'ensemble de son œuvre.

La nouvelle de sa mort a provoqué un vif émoi dans le monde de l'art au Brésil. Divers artistes, critiques musicaux et personnalités ont déploré sa mort et loué sa contribution à la musique classique.

Le professeur et pianiste Joao Carlos Martins, un autre des grands noms brésiliens de la musique, a déploré la perte de son "ami" dans des déclarations à la radio CBN et a déclaré que Freire "vivra éternellement grâce à son œuvre artistique".

Amal El Fellah, une artiste perfectionniste

Les toiles de l'artiste peintre Amal El Fellah, axées sur la thématique de la femme, dans tous ses aspects, transmettent plusieurs messages, à travers le recours aux couleurs appropriées.

Lors d'une rencontre avec cette plasticienne, cette dernière a évoqué ses récentes créations et son expérience dans le traitement des sujets de son choix, notamment celui de la femme.

Elle a fait part, dans un entretien à la MAP, de ses penchants artistiques et de sa fascination par ce thème exclusif, animée en cela par l'école du symbolisme en passant par le surréalisme, à la recherche permanente du renouveau pour le perfectionnement de son travail d'art.

"Le choix de la femme comme thématique de mes œuvres, intitulées

"Elle", est une sorte d'expression des sentiments et sensations profondes, où ce personnage se taille la part du lion, en mettant en relief les parties du corps féminin, sans pour autant entrer dans les détails, tout en le considérant comme une âme et un esprit à part entière à la recherche de l'équité", a-t-elle dit. L'art plastique, notamment sous l'ère de cette crise pandémique, qui n'a épargné aucun secteur d'activités, permet, selon elle, de se libérer d'un ensemble d'engagements sociaux, ce qui apparaît clairement dans ses toiles.

Concernant les outils et matériaux utilisés dans ses toiles, cette plasticienne a révélé qu'elle recourt à la peinture liquide sur fond de toile en y ajoutant des composantes naturelles et certaines matières recyclées, pour la protection de l'environnement, outre le recours à différentes couleurs du

verre pour les besoins de la finition.

Elle a affirmé appartenir à l'école de la vie, dans son sens artistique autodidacte, alors que ses œuvres se situent dans un cadre expressif, dans un sens philosophique et des dimensions surréalistes, dans certains cas.

Cette artiste, née en 1976 à Khouribga, avait organisé plusieurs expositions, au cours de son parcours professionnel, dont une co-exposition féminine au Maroc en 2021 où elle avait exposé 20 de ses toiles individuelles et deux œuvres communes.

Mme El Fellah, qui a travaillé dans le domaine de l'aviation durant 22 ans, en tant qu'hôtesse de l'air et responsable du personnel navigant commercial, avait également pris part à une exposition collective internationale organisée en 2019 à Meknès, à l'occasion de la fête du trône.



Fumio Kishida

Portrait
Un Premier ministre adepte du consensus



P Le Premier ministre japonais Fumio Kishida, 64 ans, qui a mené la coalition gouvernementale à la victoire aux élections législatives de dimanche, cultive un esprit de consensus à défaut d'un charisme convaincant.

Lundi, il s'est engagé à agir "rapidement" pour "répondre au mandat" que les électeurs ont une nouvelle fois confié à la coalition au pouvoir, vic-

torieuse aux élections législatives dimanche malgré une bataille "difficile".

Son Parti libéral-démocrate (PLD, droite nationaliste) et son partenaire, le Komeito (centre-droit), ont remporté 293 des 465 sièges à la Chambre basse du Parlement, ne perdant que 12 sièges.

Le PLD et le Komeito ont ainsi résisté bien mieux que prévu, garantissant une confortable majorité gouvernementale pour M. Kishida.

Cet élu de Hiroshima (ouest du Japon) à la Chambre basse depuis 1993 - comme son père et son grand-père avant lui - a été investi Premier ministre début octobre par le Parlement, quelques jours après s'être imposé à la tête du PLD, le parti dominant presque sans interruption la politique japonaise depuis 1955.

M. Kishida a succédé à Yoshihide Suga, devenu impopulaire sur fond de crise sanitaire et qui avait fini par démissionner en septembre, au bout d'un an seulement.

Le nouveau Premier ministre n'a pas eu d'état de grâce dans l'opinion: sa popularité gravitait autour de 50% début octobre, l'une des plus faibles pour un nouveau dirigeant japonais depuis vingt ans.

Cet ex-ministre des Affaires étrangères (2012-2017) doit son accession à la tête du PLD aux barons du parti qui apprécient son esprit de consensus et sa volonté affichée d'écouter tout le monde. Et surtout

la puissante aile ultra-nationaliste du parti, dont de nombreux représentants ont intégré son gouvernement.

"Le nombre de gens que M. Kishida peut influencer est plutôt faible, mais le nombre de ceux ayant de l'influence sur lui est élevé. C'est le grand risque pour lui", selon Takuma Oohamazaki, expert du cabinet de conseil spécialisé dans la politique J.A.G Japan Corp.

Son programme s'inscrit dans la continuité de la politique de ses prédécesseurs Yoshihide Suga (2020-2021) et Shinzo Abe (2012-2020).

Ainsi au niveau économique, M. Kishida propose une politique de relance budgétaire massive combinée à une politique monétaire ultra-accommodante, soit la vieille recette des "Abenomics" de Shinzo Abe.

Cet ancien banquier veut aussi lutter contre les inégalités sociales grandissantes au Japon depuis la pandémie, mais son projet de "nouveau capitalisme" reste pour l'instant très flou.

La diplomatie nipponne ne devrait guère changer avec lui: le Japon est un allié fidèle des Etats-Unis, dont il dépend pour assurer sa défense. Et tout en se méfiant de Pékin, Tokyo n'a aucune envie d'une escalade des tensions avec son premier partenaire commercial.

Sur les enjeux de société, M. Kishida apparaît frileux. Il a ainsi dit n'avoir "pas atteint le point d'accepter le mariage entre personnes de même

sexe", qui n'est pas autorisé au Japon, malgré une opinion publique désormais largement en faveur d'une telle réforme.

Celui qui a fait des études juridiques à la prestigieuse université Waseda à Tokyo reste également tiède sur la question sensible dans le pays d'accorder le droit à des époux de ne pas prendre le même nom de famille chacun, se contentant d'appeler à faire "avancer les discussions" sur le sujet.

Lors de sa première campagne (ratée) pour la présidence du PLD l'an dernier, l'une de ses opérations de communication avait viré au désastre: il avait publié sur Twitter une photo avec son épouse portant un tablier de cuisine et venant de lui servir son repas, tout sourire.

Rêvant du désarmement nucléaire dans le monde, M. Kishida avait contribué à la visite de Barack Obama à Hiroshima en 2016, la première d'un président américain en exercice dans cette ville détruite par la bombe atomique en 1945.

Mais il n'a pas l'intention pour autant de signer le Traité international sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), le Japon bénéficiant du parapluie nucléaire américain.

Il plaide aussi pour la relance du nucléaire civil au Japon, dont l'usage est très limité depuis la catastrophe de Fukushima en 2011 et qui demeure un sujet sensible dans l'opinion publique.



Ancien banquier, Fumio Kishida veut lutter contre les inégalités sociales grandissantes au Japon depuis la pandémie, mais son projet de nouveau capitalisme reste pour l'instant très flou

ROYAUME DU MAROC
FONDATION
DE LA MOSQUEE
HASSAN II
DE CASABLANCA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT PUBLIC
N°28/2021/DM

Le Mardi 30 Novembre 2021 à 10 heures, il sera procédé, au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis au Boulevard Moulay Youssef, Casablanca – Anfa, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert public sur offres de prix concernant les prestations de gardiennage et de mise en sécurité des bâtiments de la Mosquée Hassan II de Casablanca.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse indiquée ci-dessus, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics et à partir de l'adresse électronique suivante : www.fmh2.ma.

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle tel que disponible sur le site susmentionné.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de

Quarante Cinq Mille (45.000,00 DH) Dirhams. Le montant de l'estimation des prestations est de : Deux Millions Huit Cent Soixante Dix Mille Quatre Cents Dirhams Quatre Vingt Seize Centimes (2.870.400,96 DH)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement précité.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis au Boulevard Moulay Youssef, Casablanca – Anfa ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le Mercredi 17 Novembre 2021 à 10 heures. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 9412/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie et des Finances
Direction des Affaires Administratives et Générales
DPL/SA

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES
DE PRIX

N°39/2021/MEF/AC/INF
Le 14 décembre 2021 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle de réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales (DAAG) du Ministère de l'Economie et des Finances quartier administratif rabat chellah, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix pour l'assistance technique pour la mise en œuvre d'un système de management de la sécurité de l'information et d'un système de management de la continuité d'activité pour le compte du Ministère de l'Economie et des Finances, ainsi que les prestations de formation y afférentes.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales – Ministère de l'Economie et des Finances – Rabat – Chellah. Bureau n°221, 2ème étage Entrée «D». Il peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et du site Internet du Ministère de l'Economie et des Finances (www.finances.gov.ma) "Appel d'Offres".

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : dix-huit mille dirhams (18

000,00 Dirhams). L'estimation des coûts des prestations est fixée à : deux millions six cent dix-huit mille quatre cent dirhams toutes taxes comprises (2 618400,00dhs ttc).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• soit déposer, contre récé-

pisé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la DAAG Ministère de l'Economie et des Finances, quartier administratif Rabat-Chellah ;
• soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau d'ordre précité ;
• soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis ;
• soit déposer, leurs plis, par voie électronique via le portail marocain des mar-

chés publics. Une réunion est prévue pour le 23 novembre 2021 à 11 heures, à la Division des Systèmes d'information de la Direction des Affaires Administratives et Générales, sise Entrée «D», bâtiment extension du Ministère de l'Economie et des Finances, Quartier administratif – Rabat-Chellah. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation

N° 9413/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° : 13/2021

(RESERVE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES NATIONALES)

Le Jeudi 25 Novembre 2021 à 10 heures, il sera procédé dans la salle de réunions de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre des prix pour : **Branchement en électricité -50KVA- (2ème catégorie) de l'unité de valorisation des noix à la commune territoriale Ait Bououlli prévu dans le cadre du programme de développement rural des zones de montagne (PDRZM)-province d'Azilal.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à : **Cinq mille dirhams (5 000,00 dhs)**

L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de : **Trois cent soixante-quatorze mille six cent quatre-vingt-cinq Dirhams (374 685,00 dhs) TTC.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Jourmada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés Publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie électronique au portail des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Le dossier technique comprenant les pièces suivantes :

Il est exigé aux concurrents la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification de la façon suivant

Secteur d'activité	qualification	Classe
J : Electricité.	-J5 : Réalisation de réseaux de branchement électrique basse tension.	5
	-J6 : Réalisation de réseaux électrique MT et transformation MT-BT et réseaux basse tension.	

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N°9410/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAROUADANT
COMMUNE D'EL GUERDANE

AVIS RECTIFICATIF

Pour l'avis d'appel d'offres ouvert

Le président du conseil communal d'El Guerdane porte à la connaissance du public des rectifications dans l'avis d'appel d'offres comme suit :

N° d'appel d'offre	Objet	Cautionnement provisoire en DH	Coût estimatif du maître d'ouvrage en dh	Date et Heure d'ouverture des plis
01/2021	L'affermage des sites du souk hebdomadaire d'El Guerdane Province de Taroudant au titre de l'année 2022 du 01/01/2022 au 31/12/2022 à savoir : - Marchés à bestiaux- Marchés de légumes – Foundouk – Parc de stationnement Véhicules – Parc de stationnement Motos et bicyclettes.	300.000,00 (Trois cent mille dirhams)	1.291.800,00 (Un million deux cent quatre vingt et onze mille huit cent dirhams)	Le 16/11/2021 à 10 h 00 mn
02/2021	L'affermage de l'abattoir communal d'El Guerdane Province de Taroudant au titre de l'année 2022 du 01/01/2022 au 31/12/2022.	100.000,00 (Cent mille dirhams)	233.500,00 (Deux cent trente trois mille cinq cent dirhams)	Le 17/11/2021 à 10 h 00 mn

N°9408/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports

Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Casablanca – Settat
Direction provinciale d'El-Jadida

Avis D'Annulation de L'APPEL D'OFFRES

AU « RABAS OU A MAJORATION »

N° : 24J/INV/2021

Le Directeur Provincial d'El-Jadida MENPS relevant de l'AREF Casablanca – Settat, Boulevard Ibn Toumert El Jadida 24000, informe le publicque:

L'APPEL D'OFFRES AU « RABAS OU A MAJORATION » N° : 24J /INV/2021

Paru dans le journal -LIBERATION-N° 9450 du 27/10/2021, a été ANNULÉ

N°9409/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE BENSILMANE
COMMUNE DE BOUZNIKA
DIRECTION DES SERVICES
SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 02/2021/SM
Séance publique

Le jeudi 25 novembre 2021 à 11:00 Heures, il sera procédé dans la salle de réunion à la commune de Bouznika à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Travaux d'Aménagement et équipement du siège de la commune de Bouznika, tranche 1 : Aménagement du siège de la commune de Bouznika

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service des marchés, Division Technique de la commune de Bouznika. Il peut également être téléchargé à partir du portail électronique des marchés : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20.000,00Dhs (Vingt Mille Dirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : **843 672,00 Dhs (Huit cent quarante-trois mille six cent soixante-douze dirhams toutes taxes comprises).**

Le contenu et la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune de Bouznika ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer leurs offres par voie électronique conformément à l'article 6 de l'arrêté du Ministère de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

Il est prévu une réunion au siège de la commune de Bouznika suivie d'une visite des lieux le lundi 15 novembre 2021 à 10:00 Heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification.

Pour le présent appel d'offres, il est exigé le secteur, la classe minimale et les qualifications suivantes :

NOUVEAU SYSTEME DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION		
SECTEUR	CLASSE MINIMALE	QUALIFICATION EXIGEE
A : construction	5	A5

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°9411/PA

ROYAUME DU MAROC
PROVINCE
DE OUEZZANE
CERCLE OUEZZANE
CAIDAT DE SIDI
REDOUANE
C T / SIDI REDOUANE
Avis d'appel d'offre ouvert
N°08/2021

Le Président de la Commune de Sidi Redouane porte à la connaissance du public qu'il sera procédé dans la salle de réunion le : 26/11/2021 à 12 h00 au siège commune sidi redouane l'affermage de l'abattoir (Sebti Sidi Redouane), par avis d'appel d'offre ouvert, pour une durée d'une année à partir du 01/01/2022 au 31/12/2022. Le dossier d'appel d'offre peut être retiré à la régie de recette, il peut également télécharger à partir du portail des marchés publics. WWW .marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2000,00 Dhs (Deux Mille Dhs) Pour la location de l'abattoir . Estimation du cout de location de l'abattoir est fixé à la somme de : 40.000,00 dirhams (quarante mille dirhams).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 25 – 26 et 27 du décret N° 02.12.349 du 8 jomada 1 er 1434 (20 mars 2013) relatif au marché public .

Les concurrents peuvent - Soit envoyés leurs courriers recommandés avec accusé de réception du bureau précité .

- Soit déposer contre récépissé leurs plies au bureau de la régie de recette .

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début la séance et avant l'ouverture des plies .

- Soit déposer leurs offres par voie électronique dans le site des marchés publics : www.marchespublics.gov. ma .

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°4 du règlement de consultation .

Précité à savoir : a- Dossier administratif comprenant :

1- La déclaration sur l'honneur article 26

2- Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu fixé à la somme de 2000,00 (Deux mille Dhs).

3- En cas de groupement une copie l'égalisé de la convention de la constitution du groupement conformément à l'article 157 du décret précité

4- Là ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent s'il s'agit d'un représentant, il doit présenter :

- Une copie conforme de la procuration l'égalisé lorsqu'il s'agit

Au nom d'une personne physique .

- Un extrait des statuts de la société et /ou le procès verbal compétent lui donnant

pouvoir selon la forme juridique de la société ,lorsqu'il s'agit au nom d'une personne morale .

- L'acte par lequel la personne habilité délégué son pouvoir à une tierce personne , le cas échéant .

5- Une attestation ou sa copie conforme à l'originale délivrée depuis mois d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière

6- Une attestation ou sa copie conforme à l'originale délivrée depuis mois d'Un An par CNSS .

7- Certificat d'inscription au registre de commerce.

b- Dossier Technique : ce dossier doit comprendre :

1- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent ,

C - Dossier additif : ce dossier doit comprendre

- Cahier de charge de location de l'abattoir(SEBT REDOUANE) dument signé et certifié .

- Engagement pour préserver la propriété de l'abattoir SEBT SIDI REDOUANE .

- Règlement de consultation.

- Copie conforme de la carte d'identité nationale .

D- Dossier financier : ce dossier doit comprendre

1- Acte d'engagement légalisé conformément à l'article 27 du décret N°02.12.349 du 8 jomada 1 er 1434 (20 mars 2013) relatif au marchés public

N° 9416/PA

ROYAUME DU MAROC
PROVINCE
DE OUEZZANE
CERCLE OUEZZANE
CAIDAT DE SIDI
REDOUANE
C T / SIDI REDOUANE
Avis d'appel d'offre ouvert
N°07/2021

Le Président de la Commune rurale de Sidi Redouane porte à la connaissance du public qu'il sera procédé dans la salle de réunion le :26/11/2021 à 10h00 du matin au siège commune sidi redouane . L'affermage des deux souks hebdomadaire (Sebti Sidi Redouane) et (LarbaaZouakine), par avis d'appel d'offre ouvert , pour une durée d'une année à partir du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré à la régie de recette, il peut également télécharger à partir du portail des marchés publics. WWW .marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 25.000,00 Dhs(vingt cinq Mille Dhs) Pour la location du deux souks hebdomadaires .

Estimation du cout de location de deux souks hebdomadaires est fixé à la somme de : 600.000,00 dirhams (six cent mille dirhams).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29et 31 du décret N°02.12.349 du 8 jomada1 er 1434 (20mars 2013) relatif au

ROYAUME DU MAROC
PROVINCE
DE OUEZZANE
CERCLE OUEZZANE
CAIDAT DE SIDI
REDOUANE
C T / SIDI REDOUANE
Avis d'appel d'offre ouvert
N°07/2021

Le Président de la Commune rurale de Sidi Redouane porte à la connaissance du public qu'il sera procédé dans la salle de réunion le :26/11/2021 à 10h00 du matin au siège commune sidi redouane . L'affermage des deux souks hebdomadaire (Sebti Sidi Redouane) et (LarbaaZouakine), par avis d'appel d'offre ouvert , pour une durée d'une année à partir du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré à la régie de recette, il peut également télécharger à partir du portail des marchés publics. WWW .marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 25.000,00 Dhs(vingt cinq Mille Dhs) Pour la location du deux souks hebdomadaires .

Estimation du cout de location de deux souks hebdomadaires est fixé à la somme de : 600.000,00 dirhams (six cent mille dirhams).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29et 31 du décret N°02.12.349 du 8 jomada1 er 1434 (20mars 2013) relatif au

marché public . Les concurrents peuvent - Soit envoyés leurs courriers recommandés avec accusé de réception du bureau précité .

- Soit déposer contre récépissé leurs plies au bureau de la régie de recette .

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début la séance et avant l'ouverture des plies .

- Soit déposer leurs offres par voie électronique dans le site des marchés publics : www.marches publics.gov.ma .

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°4 du règlement de consultation .

Précité à savoir :

c- Dossier administratif comprenant :

8- La déclaration sur l'honneur article 26

9- Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu fixé à la somme de 25.000,00(vingt cinq mille Dhs) .

10- En cas de groupement une copie l'égalisé de la convention de la constitution du groupement conformément à l'article 157 du décret précité

11- Là ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent s'il s'agit d'un représentant, il doit présenter :

- Une copie conforme de la procuration l'égalisé lorsqu'il s'agit

Au nom d'une personne physique .

- Un extrait des statuts de la société et /ou le procès verbal compétent lui donnant pouvoir selon la forme juridique de la société ,lorsqu'il s'agit au nom d'une personne morale .

- L'acte par lequel la personne habilité délégué son pouvoir à une tierce personne , le cas échéant..

12- Une attestation ou sa copie conforme à l'originale délivrée depuis mois d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière

13- Une attestation ou sa copie conforme à l'originale délivrée depuis moins d'Un An par CNSS .

14- Certificat d'inscription au registre de commerce.

d- Dossier Technique : ce dossier doit comprendre :

1- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent ,

C -Dossier additif : ce dossier doit comprendre

- Cahier de charge dument signé et certifié .

- Engagement pour préserver la propriété de deux souks.

- Règlement de consultation.

- Copie conforme de la carte d'identité nationale .

D- Dossier financier : ce dossier doit comprendre

1 - Acte d'engagement légalisé conformément à l'article 27 du décret N°02.12.349 du 8 jomada 1 er 1434 (20 mars 2013) relatif au marchés public

N° 9417/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHICHAOUA
CERCLE DE MEJJAT
CAIDAT FROUGA-MEJJAT
COMMUNE MEJJAT
REGIE DE RECETTE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
(Séance publique)**

Le 29/11/2021 à 10 heure du matin, il sera procédé au bureau de Mr le président de la commune de Mejjat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour location de **L'abattoir du souk hebdomadaire Had Mejjat** savoir :

N° d'offre	Objet de l' offre	Caution provisoire
08/ 2021	Location de l'abattoir du souk hebdomadaire Had Mejjat .	70.000,00 DHS

L' Estimation Mensuelle Est De : 18075,00 DHS

Et ce pour une période, du : 01/01/2022 AU 31/12/2024

Les dossiers d'appel d'offres doivent être présentés selon les modalités fixées dans les articles 27 et 29 du décret n°: 2-12-349 du (20 /03/2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'état ainsi que certaines dispositions relatives à leur control et leur gestion ..

les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de Mr le régisseur de recette de la commune de Mejjat .
- soit les envoyer par courrier recommande avec accuse de réception au bureau de Mr le régisseur de recette de la commune de Mejjat .
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis .

les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 25 ET 26 du décret n° 2-12-349 du 20/03/2013.

DOSSIER ADMINISTRATIF :

- Déclaration sur l'honneur
- LA ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent .
- L' attestation fiscale délivrée depuis moins d'un an certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière .
- L'attestation délivrée moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière .
- Le récépissé du cautionnement provisoire ou l' attestation de la caution personnelle et solidaire tenant lieu .
- Certificat d'immatriculation au registre de commerce .

DOSSIER TECHNIQUE :

- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent.
- Certificat administratif justifie que le concurrent est compétent .

DOSSIER COMPLEMENTAIRE :

- Photocopie de la carte d'identité nationale
- CPS Doit être signé sa dernière page avec la mention manuscrite lu est accepté et paraphé sur toute les pages .
- Présent règlement de consultation signé à la dernière page avec la mention manuscrite lu et accepté et paraphé sur toutes les pages .
- Toute pièce Nécessaire au dossier d'appel d'offre .

DOSSIER FINANCIER :

- Acte d'engagement Visé et signé et rempli par le concurrent en lettres et en chiffres.
- Bordereau des prix Visé et signé et rempli par le concurrent en lettres et en chiffres.

Pour retirer le dossier d'appel d'offre contactez le bureau du régisseur de la commune pendant les heures de travail .Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

N°9414/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHICHAOUA
CERCLE DE MEJJAT
CAIDAT FROUGA-MEJJAT
COMMUNE MEJJAT
REGIE DE RECETTE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
(Séance publique)**

Le 30/11/2021 à 10 heure du matin, il sera procédé au bureau de Mr le président de la commune de Mejjat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour location du **souk hebdomadaire Had Mejjat** à savoir :

N° d'offre	Objet de l' offre	Caution provisoire
09/ 2021	Location du souk hebdomadaire (HAD MEJJAT) à savoir : 1- location du marché à bestiaux 2 - location droit perché au souk (emplacement commerciaux Droit du fondouk ; parking ; bascule publique)	150 000,00 DHS

L' Estimation Mensuelle Est De : 118500,00 DHS

Et ce pour une période, du : 01/01/2022 AU 31/12/2024

Les dossiers d'appel d'offres doivent être présentés selon les modalités fixées dans les articles 27 et 29 du décret n°: 2-12-349 du (20 /03/2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'état ainsi que certaines dispositions relatives à leur control et leur gestion ..

les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de Mr le régisseur de recette de la commune de Mejjat .
- soit les envoyer par courrier recommande avec accuse de réception au bureau de Mr le régisseur de recette de la commune de Mejjat .
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis .

les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 25 ET 26 du décret n° 2-12-349 du 20/03/2013.

DOSSIER ADMINISTRATIF :

- Déclaration sur l'honneur
- LA ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent .
- L' attestation fiscale délivrée depuis moins d'un an certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière .
- L'attestation délivrée moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière .
- Le récépissé du cautionnement provisoire ou l' attestation de la caution personnelle et solidaire tenant lieu .
- Certificat d'immatriculation au registre de commerce .

DOSSIER TECHNIQUE :

- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent.
- Certificat administratif justifie que le concurrent est compétent .

DOSSIER COMPLEMENTAIRE :

- Photocopie de la carte d'identité nationale
- CPS Doit être signé sa dernière page avec la mention manuscrite lu est accepté et paraphé sur toute les pages .
- Présent règlement de consultation signé à la dernière page avec la mention manuscrite lu et accepté et paraphé sur toutes les pages .
- Toute pièce Nécessaire au dossier d'appel d'offre .

DOSSIER FINANCIER :

- Acte d'engagement Visé et signé et rempli par le concurrent en lettres et en chiffres.
- Bordereau des prix Visé et signé et rempli par le concurrent en lettres et en chiffres.

Pour retirer le dossier d'appel d'offre contactez le bureau du régisseur de la commune pendant les heures de travail .Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

N°9415/PA

"LILO IMMO SERVICES"

SARL
SOCIÉTÉ A
RESPONSABILITÉ
LIMITÉE AU CAPITAL
DE 100.000,00 DHS
SIEGE SOCIAL : 10 RUE
LIBERTE ETG 3 APPT N°6
CASABLANCA

Aux termes d'un PV AGE à Casa en date du 31/12/2020 les associés ont décidé ce qui suit :

La dissolution anticipée de la société pour non réalisation de son objet social. Confier à Mr LAHSEN BOUKRAB & Mr BRAHIM MANAR les fonctions de liquidateurs de la société. Fixer le siège de liquidation à l'adresse suivante : 10 Rue Liberté Etg 3 Appt N°6-Casablanca.

Le dépôt légal est effectué au secrétariat greffe auprès du tribunal de commerce de Casablanca sous le N° 797177 du 21/10/2021.

POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 9418/PA

SOFICOMPT SARL
36 RUE DE
CASABLANCA APT.2
OUJDA
TEL/FAX 05 36 71 10 24.
GHOST PRODS SARL
CONSTITUTION

I - Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 Octobre 2021 à Oujda. D E N O M I N A T I O N : GHOST PRODS SARL. OBJET : ACTIVITES CINE-MAT O G R A P H I Q U E S VIDEO ET TELEVISION SIEGE SOCIAL : Angle Bd Derfoufi et Rte Ahfir Magasin NR M44 Oujda. DUREE : 99 ans.

CAPITAL : Cent mille dirhams (100.000,00 dhs) divisé en mille (1000) parts sociales de cent dirhams (100,00 dhs) chacune, attribuées et réparties comme suit :

- Mr. LAMRABTI EL MOKHTAR: 334 parts
- Mr. LAMRABTI MOHAMMED : 333 parts
- Mr. LAMRABTI MAROUANE : 333 parts

GERANCE : Mr. LAMRABTI EL MOKHTAR, gérant unique pour une durée illimitée. EXERCICE SOCIAL : L'année sociale commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

DISTRIBUTION DE BENE-FICE : Après affectation de 5% à la réserve légale dans la limite prescrite par la loi, le surplus est distribué conformément aux dispositions statutaires et suivant décisions des assemblées annuelles des associés.

II - L'immatriculation audit registre analytique auprès du tribunal de commerce d'Oujda le 28/10/2021 sous le numéro 38305.

N° 9419/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE BENSILIMANE
CERCLE
DE BENSILIMANE
CAIDAT ZIAIDA
COMMUNE ZIAIDA
AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT N° :02/2021
LE 29/11/2021 à 10. h, il sera procédé dans la salle de réunion de la Commune Ziaida à l'ouverture des

plis relative à l'appel d'offre sur offres de prix pour : L'AFFERMAGE DU SOUK HEBDOMADAIRE *arbiaa benslimane * de ziaida pour L'année 2022. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service de la régie de la Commune ziaida, gratuitement, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État (www.marchespublics.gov.ma)

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 400000.00DHS (Quatre Cent Mille DHS)

- le prix d'ouverture de la commission est fixé à 2 100 000.00 DHS (Deux Million Cent Mille 00cts) hors taxe.

- Le contenu, et la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 24/25/ 27/ 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics. LES CONCURRENTS PEUVENT :

- Soit envoyer leurs dossiers, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau Président de la Commune Ziaida.
- Soit les déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.

- Soit les envoyer par voie électronique sur le portail de marchés publics
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la Séance et avant l'ouverture des plis.

N° 9420/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE BENSILIMANE
CERCLE
DE BENSILIMANE
CAIDAT ZIAIDA
COMMUNE ZIAIDA
AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT N° :03/2021
LE 29/11/2021 à 10 h, il sera procédé dans la salle de réunion de la Commune Ziaida à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offre sur offres de prix pour : L'AFFERMAGE DU SOUK HEBDOMADAIRE *TLET ZIAIDA* pour L'année 2022

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service de la régie de la Commune ziaida, gratuitement, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État (www.marchespublics.gov.ma)

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5.000,00 DHS (CINQ Mille DHS).

- le prix d'ouverture de la commission est fixé à : 25 000 ,00 DHS (vingt cinq Mille dirhams 00cts) hors taxe.

- Le contenu, et la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 24/25/ 27/ 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics. LES CONCURRENTS PEUVENT :

- Soit envoyer leurs dossiers, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau Président de la Commune Ziaida.

- Soit les déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.

- Soit les envoyer par voie électronique sur le portail de marchés publics
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la Séance et avant l'ouverture des plis.

N° 9421/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE BENSILIMANE
CERCLE
DE BENSILIMANE
CAIDAT ZIAIDA
COMMUNE ZIAIDA
AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT N° :04/2021
LE 29/11/2021 à 10. h, il sera procédé dans la salle de réunion de la Commune Ziaida à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offre sur offres de prix pour : L'AFFERMAGE DE L'ABATOIR COMMUNAL DU SOUK HEBDOMADAIRE *arbiaa benslimane * de ziaida pour L'année 2022

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service de la régie de la Commune ziaida, gratuitement, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État (www.marchespublics.gov.ma)

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 150000.00DHS (Cent Cinquante Mille DHS)

- le prix d'ouverture de la commission est fixé à 650 000.00 DHS (Six Cent Cinquante Mille dhs 00cts) hors taxe.

- Le contenu, et la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 24/25/ 27/ 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics. LES CONCURRENTS PEUVENT :

- Soit envoyer leurs dossiers, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau Président de la Commune Ziaida.
- Soit les déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.

- Soit les envoyer par voie électronique sur le portail de marchés publics
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la Séance et avant l'ouverture des plis.

N° 9422/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
CASABLANCA - SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
CERCLE DE BEN AHMED
JANOUBIA
CAIDAT DE RAS
EL AIN CHAOUIA
COMMUNE RAS
EL AIN CHAOUIA
AVIS d'appel d'offres
ouvert n°03/ras/2021

Mardi 30 novembre 2021 à 10 heures du matin, il sera procédé dans les bureaux de la commune de ras el Ain Chaouia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour la Location du souk hebdomadaire (sauf abattoir communal)ras el Ain

Chaouia province de Settat au titre de l'année 2022.

le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues a les articles 19 et 20 du décret n°02 .12. 349 du jourmada al aoula 1434 (20 mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marches de l'état ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et a leur contrôle.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 29 du décret n°02 .12. 349 du jourmada al aoula 1434 (20 mars 2013) précité.

Les concurrents peuvent :

- soit le dossier d'appel d'offres peut être retire au bureau de ressource Financiale de la commune, il peut également être téléchargé a partir du portail des marchés de l'état www . Marchés publics.gov.ma
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune.
- soit les envoyer par courrier recommande avec accusé de réception au bureau précité.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les pièces justificatives a fournir sont :

- 1) dossier administratif comprenant :
- déclaration sur l'honneur -demande de location avec indication du lots à louer et doit Comporter :

- Nom du demandeur, son domicile sur numéro de compte postal ou bancaire et tous les autres renseignements complémentaires..
- une note indiquant les moyens humains que compte employer le concurrent pour la gestion des lots et la société qu'il représente.
- photocopie de la carte d'identité nationale.

- le récépissé du cautionnement provisoire concernant la Location du souk hebdomadaire (sauf abattoir communal) espèce ou sous forme d'un cheque certifié ou attestation bancaire d'un montant 156.858 ,00 dhs (cent cinquante six mille huit cent cinquante huit dhs) certifiant les droits de la commune sera remettre aux concurrent qui n'ont pas bénéficié de la location sous forme d'une attestation écrite ou sera considérée une partie du montant des quartes derniers mois de location après la signature du contrat de location et Régularisation de la situation administrative et financière avec la commune.

- le récépissé du cautionnement provisoire relatif a la propreté et la préservation sous forme espèce ou d'un cheque certifié d'un montant de : 10.000,00 dhs (dix mille)
- l'attestation certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière.
- le cahier des charges signé et légalisé toutes les pages par le concurrent
- attestation délivrée par la CNSS
- attestation d'immatriculation au registre du commerce.

- certificat de résidence des personnes physiques
- statut et p.v de la dernière assemblée générale concernant les personnes morales -sachant que le dossier de toute société dont le propriétaire ou le responsable est redevable a la commune, les collectivités locales ou l'état sera refuse même s'il s'agit d'une autre société dont il est responsable
- 2) dossier financier comprenant :
- lettre d'engagement indiquant le montant de l'offre proposée de la location mensuelle en lettres et en chiffres du lot en l'objet en incluant les impôts et taxes (TTC) mise dans une enveloppe fermée et cachetée indiquant le nom du lot a louer ,le nom du concurrent et la date d'ouverture des plis
- Toute offre ne comprenant pas les pièces indiquées en haut annulée.
- Observation
- Si les offres sont infructueuses, elles se rapportent a la date ultérieure jusqu'à nouvelle annonce

- Si les offres sont infructueuses, elles se rapportent a la date ultérieure jusqu'à nouvelle annonce

- Si les offres sont infructueuses, elles se rapportent a la date ultérieure jusqu'à nouvelle annonce

- Si les offres sont infructueuses, elles se rapportent a la date ultérieure jusqu'à nouvelle annonce

tion au registre du commerce.

- statut et p.v de la dernière assemblée générale concernant les personnes morales -sachant que le dossier de toute société dont le propriétaire ou le responsable est redevable a la commune, les collectivités locales ou l'état sera refuse même s'il s'agit d'une autre société dont il est responsable

- 2) dossier financier comprenant :
- lettre d'engagement indiquant le montant de l'offre proposée de la location mensuelle en lettres et en chiffres du lot en l'objet en incluant les impôts et taxes (TTC) mise dans une enveloppe fermée et cachetée indiquant le nom du lot a louer ,le nom du concurrent et la date d'ouverture des plis
- Toute offre ne comprenant pas les pièces indiquées en haut annulée.
- Observation
- Si les offres sont infructueuses, elles se rapportent a la date ultérieure jusqu'à nouvelle annonce

- Si les offres sont infructueuses, elles se rapportent a la date ultérieure jusqu'à nouvelle annonce

- Si les offres sont infructueuses, elles se rapportent a la date ultérieure jusqu'à nouvelle annonce

- Si les offres sont infructueuses, elles se rapportent a la date ultérieure jusqu'à nouvelle annonce

- Si les offres sont infructueuses, elles se rapportent a la date ultérieure jusqu'à nouvelle annonce

- Si les offres sont infructueuses, elles se rapportent a la date ultérieure jusqu'à nouvelle annonce

- Si les offres sont infructueuses, elles se rapportent a la date ultérieure jusqu'à nouvelle annonce

- Si les offres sont infructueuses, elles se rapportent a la date ultérieure jusqu'à nouvelle annonce

- Si les offres sont infructueuses, elles se rapportent a la date ultérieure jusqu'à nouvelle annonce

- Si les offres sont infructueuses, elles se rapportent a la date ultérieure jusqu'à nouvelle annonce

- Si les offres sont infructueuses, elles se rapportent a la date ultérieure jusqu'à nouvelle annonce

- Si les offres sont infructueuses, elles se rapportent a la date ultérieure jusqu'à nouvelle annonce

- Si les offres sont infructueuses, elles se rapportent a la date ultérieure jusqu'à nouvelle annonce

dent de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives a fournir sont :

- 1) dossier administratif comprenant :

- déclaration sur l'honneur -demande de location avec indication du lots à louer et doit Comporter :

- Nom du demandeur, son domicile sur numéro de compte postal ou bancaire et tous les autres renseignements complémentaires.
- la ou les pièces justifiant les pouvoirs conféré à la personne agissant au nom du concurrent.
- une note indiquant les moyens humains que compte employer le concurrent pour la gestion des lots et la société qu'il représente.
- photocopie de la carte d'identité nationale.

- le récépissé du cautionnement provisoire concernant la location de l'abattoir espèce ou sous forme d'un cheque certifié ou attestation bancaire d'un montant 21.489 ,00 dhs (vingt et une mille quatre cent quatre vingt neuf dhs) certifiant les droits de la commune sera remettre aux concurrent qui n'ont pas bénéficié de la location sous forme d'une attestation écrite ou sera considérée une partie du montant des trois derniers mois de location après la signature du contrat de location et régularisation de la situation administrative et financier avec la commune.

- le récépissé du cautionnement provisoire relatif a la propreté et la préservation sous forme espèce ou d'un cheque certifié d'un montant de : 5.000,00 dhs (cinq mille)
- l'attestation certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière.
- le cahier des charges signé et légalisé toutes les pages par le concurrent
- attestation délivrée par la CNSS
- attestation d'immatriculation au registre du commerce.
- certificat de résidence des personnes physiques
- statut et p.v de la dernière assemblée générale concernant les personnes morales -sachant que le dossier de toute société dont le propriétaire ou le responsable est redevable a la commune, les collectivités locales ou l'état sera refuse même s'il s'agit d'une autre société dont il est responsable
- 2) dossier financier comprenant :
- lettre d'engagement indiquant le montant de l'offre proposée de la location mensuelle en lettres et en chiffres du lot en l'objet en incluant les impôts et taxes (TTC) mise dans une enveloppe fermée et cachetée indiquant le nom du lot a louer ,le nom du concurrent et la date d'ouverture des plis
- Toute offre ne comprenant pas les pièces indiquées en haut annulée.
- Observation
- Si les offres sont infructueuses, elles se rapportent a la date ultérieure jusqu'à nouvelle annonce

- Si les offres sont infructueuses, elles se rapportent a la date ultérieure jusqu'à nouvelle annonce

- Si les offres sont infructueuses, elles se rapportent a la date ultérieure jusqu'à nouvelle annonce

- Si les offres sont infructueuses, elles se rapportent a la date ultérieure jusqu'à nouvelle annonce

- Si les offres sont infructueuses, elles se rapportent a la date ultérieure jusqu'à nouvelle annonce

- Si les offres sont infructueuses, elles se rapportent a la date ultérieure jusqu'à nouvelle annonce

- Si les offres sont infructueuses, elles se rapportent a la date ultérieure jusqu'à nouvelle annonce

- Si les offres sont infructueuses, elles se rapportent a la date ultérieure jusqu'à nouvelle annonce

- Si les offres sont infructueuses, elles se rapportent a la date ultérieure jusqu'à nouvelle annonce

- Si les offres sont infructueuses, elles se rapportent a la date ultérieure jusqu'à nouvelle annonce

- Si les offres sont infructueuses, elles se rapportent a la date ultérieure jusqu'à nouvelle annonce

- Si les offres sont infructueuses, elles se rapportent a la date ultérieure jusqu'à nouvelle annonce

N° 9424/PA

STE TRANS ABDELKRIM-LAHMAMSI CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP. En date du 01/10/2021, il a été établi les statuts d'une société dans les caractéristiques suivantes :

Dénomination : STE TRANS ABDELKRIM-LAHMAMSI

Forme juridique : Société à responsabilité limitée à associé unique (SARL AU)
Capital sociale : 100.000,00 dhs divisé en 1000 parts sociales de 100 dhs chacune, Attribuées à monsieur LAHMAMSI KARIM.

Siège sociale : le siège social est fixé à GROUP AT-TAKADDOUM GH2-17, 2 EMEETAJE SIDI BERNOUSSI CASABLANCA

Objet : TRANSPORT DE MARACHANDISES.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre de commerce.

Gérance : la société est gérée par Mr LAHMAMSI KARIM pour une durée illimitée.

- Le dépôt est effectué auprès du secrétariat greffier du tribunal de commerce de Casablanca en date 15/10/2021 immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous N°519547.

N° 9425/PA

BMMAG

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000,00 Dirhams

Siège social: Résidence Al Badr GH 7 Immeuble 64 N 1 Ain Sebaa - CASABLANCA R.C. : 434347

AVIS DE MODIFICATION

Suivant Assemblée générale extraordinaire du 16/09/2021 à CASABLANCA, il a été décidé ce qui suit :

1 - Constatation du décès de l'associé feu MR YANN PORTAL en date du 21/08/2021 propriétaire de son vivant de 60 parts sociales

2 - Transmission par voie de succession de 60 parts sociales à la veuve du défunt MME LAMIA HADNY qui devient associée unique propriétaire des 100 parts sociales formant l'intégralité du capital social.

3 - Transformation de la forme juridique de la société de Société à Responsabilité Limitée à Société à Associé Unique.

4 - Fin du mandat de l'ancien gérant feu MR YANN PORTAL suite à son décès

5 - Nomination de MME LAMIA HADNY entant que gérante unique de la société à compter du 16/09/2021.

6 - Mise à jour des statuts

Dépôt légal : au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 27/10/2021 sous le numéro 797940

N° 9426/PA

POL TECHNOLOGY Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 100.000,00 Dirhams

Siège social: 23 BD OUKBA BEN NAFII HAY MOHAMMADI AIN SEBAA - CASABLANCA R.C. : 467801

AVIS DE MODIFICATION Suivant Assemblée générale extraordinaire du 16/09/2021 à CASABLANCA, il a été décidé ce qui suit :

1 - Constatation du décès de l'associé feu MR YANN PORTAL en date du 21/08/2021 propriétaire de son vivant de 200 parts sociales

2 - Transmission par voie de succession de 200 parts sociales à la veuve du défunt MME LAMIA HADNY qui devient associée unique propriétaire des 1000 parts sociales formant l'intégralité du capital social.

3 - Transformation de la forme juridique de la société de Société à Responsabilité Limitée à Société à Associé Unique.

4 - Fin du mandat de l'ancien gérant feu MR YANN PORTAL suite à son décès

5 - Nomination de MME LAMIA HADNY entant que gérante unique de la société à compter du 16/09/2021.

6 - Mise à jour des statuts

Dépôt légal : au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 27/10/2021 sous le numéro 797941

N° 9427/PA

Royaume du Maroc MINISTÈRE DE LA SANTE

CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE IBN ROCHD
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 084/2021/CHUIRC

Le 25/11/2021 à 10 h 45 mn, il sera procédé dans les bureaux de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN - Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur offres de prix N° 084/2021/CHUIRC

Objet : ACHAT D'INSTRUMENTATIONS ET BOITES DE CHIRURGIE 46) Lots séparés.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des Equipements et Fournitures de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN - Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics « www.marchespublics.gov.ma ».

Les concurrents sont dispensés de fournir un cautionnement provisoire.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 5 293 808,40 DHS TTC (CINQ MILLIONS DEUX CENT QUATRE VINGT TREIZE MILLE HUIT CENT HUIT DIRHAMS ET QUARANTE CENTIMES).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux

dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement N° D1580/15/DEPP du 19 Juin 2015 relatif aux marchés du Centre Hospitalier Ibn Rochd - Casablanca.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au secrétariat général à la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN - Casablanca.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Secrétaire Général à la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd à l'adresse précitée ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

La documentation, l'échantillon et la liste de colissage accompagnés des certificats d'enregistrement des dispositifs médicaux et de l'annexe n°4 dûment rempli (voir article 13 du règlement de consultation) exigés pour tous les lots par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des Equipements et Fournitures de la direction générale du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8 rue Lahcen EL ARJOUN - Casablanca, au plus tard le 24/11/2021 avant 14 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 9428/PA

Royaume du Maroc Ministère de la santé Délégation Provinciale de Berrechid

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 02/2021

Le 29/11/2021 à 10 Heures il sera procédé dans la salle de réunion du siège de la Délégation Provinciale du Ministère de la Santé à Berrechid, sis à Bd Moulay Ismail, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offre de prix pour «Maintenance et réparation des équipements médico-techniques relevant du Centre Hospitalier Provincial de Berrechid.

Lot n°1: Maintenance et réparation des équipements du bloc opératoire et matériel de stérilisation.

Lot n°2: Maintenance et réparation des équipements de maternité, d'urgence et du centre de diagnostic.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés de la Délégation Provinciale du Ministère de la Santé à Berrechid, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à :

- Lot n°1: 10 000,00 dhs (Dix mille dirhams).
- Lot n°2: 10 000,00 dhs (Dix mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- Lot n°1: 242 400,00 dhs TTC (Deux Cents Quarante

Deux milles Quatre Cents Dirhams TTC).

- Lot n°2 : 232 800,00 dhs TTC (Deux Cents Trente Deux milles Huit Cents Dirhams TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.

Il est prévu une visite des lieux 17/11/2021 à 11h.

*Lieu de rencontre: Hôpital Provincial de Berrechid relevant de la délégation Provinciale du Ministère de la Santé de Berrechid.

Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception dans le bureau des marchés de la Délégation de la Santé à Berrechid, Bd Moulay Ismail Berrechid.
- soit les déposer contre récépissé au bureau précité;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par courrier électronique sur le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 9429/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau

DIRECTION REGIONALE DES PROVINCES SAHARIENNES

Acquisition des pièces spéciales pour Le réseau de distribution du centre de Laâyoune

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT- N° 47/DR8/C/2021

à Lot unique

Séance publique

La Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE-Branche Eau, sise à Laâyoune, lance le présent appel d'offres qui concerne :

Acquisition des pièces spéciales pour Le réseau de distribution du centre de Laâyoune.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 2.457.600,00 DH TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 24.600,00 DH.

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : https://www.marchespublics.gov.ma/.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :

- Bureau d'ordre de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE - Branche Eau. Adresse : Quartier Administratif, Avenue de la Mecque - Laâyoune, Tel : 0528 89 36 56-Fax : 0528 89 24 93.

- Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux

candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes (DR8) - Adresse : Quartier Administratif, Avenue de la Mecque - Laâyoune avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'ordre de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes (DR8) - Adresse : Quartier Administratif, Avenue de la Mecque - Laâyoune avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le 25/11/2021 à partir de 10H au siège de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes (DR8) - Adresse : Quartier Administratif, Avenue de la Mecque - Laâyoune. L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, contacter la Division Achats de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes (DR8) - Adresse : Quartier Administratif, Avenue de la Mecque - Laâyoune - Tél : (212) 5 28 89 36 56 Fax : (212) 5 28 89 24 93. - Email : stalha@onee.ma;hmoussaoui@onee.ma

Les demandes d'éclaircissements peuvent être également formulées sur le portail des marchés publics. Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : http://www.onep.ma (Espace Entreprise - rubrique Achats).

N° 9430/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau

DIRECTION REGIONALE DES PROVINCES SAHARIENNES TRAVAUX DE DEMOLITION DU BATIMENT TECHNIQUE A LA STATION COLOMINA RELEVANT DU CENTRE LAAYOUNE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT- N° 48/DR8/C/2021

à Lot unique

La Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE-Branche Eau, sise à Laâyoune, lance le présent appel d'offres qui concerne :

Travaux de démolition du bâtiment technique à la station Colomina relevant du centre Laâyoune.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 2.457.600,00 DH TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 24.600,00 DH.

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : https://www.marchespublics.gov.ma/.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :

- Bureau d'ordre de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE - Branche Eau. Adresse : Quartier Administratif, Avenue de la Mecque - Laâyoune, Tel : 0528 89 36 56-Fax : 0528 89 24 93.

- Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 300.000,00 DH TTC

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 3.000,00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : https://www.marchespublics.gov.ma/.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :

- Bureau d'ordre de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE Branche Eau. Adresse : Quartier administratif, AV de La Mecque Laâyoune - Tél : 05 28 89 36 56 ou 05 28 89 37 61/62.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes (DR8) - Adresse : Quartier Administratif, Avenue de la Mecque - Laâyoune avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'ordre de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes (DR8) - Adresse : Quartier Administratif, Avenue de la Mecque - Laâyoune avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le 25/11/2021 à 10h00 au siège de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes (DR8) - Adresse : Quartier Administratif, Avenue de la Mecque - Laâyoune. L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, contacter la Division Achats de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes (DR8) - Adresse : Quartier Administratif, Avenue de la Mecque - Laâyoune - Tél : (212) 5 28 89 36 56 Fax : (212) 5 28 89 24 93. - Email : stalha@onee.ma;hmoussaoui@onee.ma

Les demandes d'éclaircissements peuvent être également formulées sur le portail des marchés publics. Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : http://www.onep.ma (Espace Entreprise - rubrique Achats).

N° 9431/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau

DIRECTION REGIONALE DES PROVINCES SAHARIENNES TRAVAUX DE DEMOLITION DU BATIMENT TECHNIQUE A LA STATION COLOMINA RELEVANT DU CENTRE LAAYOUNE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT- N° 48/DR8/C/2021

à Lot unique

La Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE-Branche Eau, sise à Laâyoune, lance le présent appel d'offres qui concerne :

Travaux de démolition du bâtiment technique à la station Colomina relevant du centre Laâyoune.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 2.457.600,00 DH TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 24.600,00 DH.

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : https://www.marchespublics.gov.ma/.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :

- Bureau d'ordre de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE - Branche Eau. Adresse : Quartier Administratif, Avenue de la Mecque - Laâyoune, Tel : 0528 89 36 56-Fax : 0528 89 24 93.

- Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 300.000,00 DH TTC

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 3.000,00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : https://www.marchespublics.gov.ma/.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :

- Bureau d'ordre de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE Branche Eau. Adresse : Quartier administratif, AV de La Mecque Laâyoune - Tél : 05 28 89 36 56 ou 05 28 89 37 61/62.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes (DR8) - Adresse : Quartier Administratif, Avenue de la Mecque - Laâyoune avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'ordre de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes (DR8) - Adresse : Quartier Administratif, Avenue de la Mecque - Laâyoune avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le 25/11/2021 à 10h00 au siège de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes (DR8) - Adresse : Quartier Administratif, Avenue de la Mecque - Laâyoune. L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, contacter la Division Achats de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes (DR8) - Adresse : Quartier Administratif, Avenue de la Mecque - Laâyoune - Tél : (212) 5 28 89 36 56 Fax : (212) 5 28 89 24 93. - Email : stalha@onee.ma;hmoussaoui@onee.ma

Les demandes d'éclaircissements peuvent être également formulées sur le portail des marchés publics. Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : http://www.onep.ma (Espace Entreprise - rubrique Achats).

N° 9431/PC

Royaume du Maroc



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
REGION MARRAKECH-SAFI
Direction Provinciale de Safi**

**AVIS D'APPELS D'OFFRES
AU "RABAIIS OU A MAJORATION"
N° :26/S/ 2021**

Le 25/11/2021 à 10 heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Safi, Rue Damas, Ville Nouvelle, Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres au "rabais ou a majoration" de prix n° :26/S/ 2021 en deux lots séparés concernant:

Lot	OBJET	cautionnement provisoire	Estimation du maître d'ouvrage
lot 1	Travaux de remplacement de cinq (05) salles de classe préfabriquées en dur aux établissements d'enseignement primaires relevant de la direction provinciale de Safi/AREF Marrakech-Safi, à la commune territoriale CHEHDA, province SAFI.	14.500,00 DH (Quatorze Mille cinq cent Dirhams)	950 088,00 DH - TTC (quatre-vingt-cinquante mille quatre-vingt-huit dirhams)
lot 2	Travaux de remplacement de quatre (04) salles de classe préfabriquées en dur aux établissements d'enseignement primaires relevant de la direction provinciale de Safi/AREF Marrakech-Safi, aux communes territoriales, SIDI AISSA, BOUGUEDRA, province SAFI.	11.900,00 DH (Onze Mille neuf cent Dirhams)	787 278,00 DH - TTC (sept cent quatre-vingt-sept mille deux cent soixante-dix-huit dirhams)

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés au service affaires administratives et financières, Rue Damas, Ville Nouvelle, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des affaires administratives et financières à la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale à SAFI.
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit par voie électronique.

* Pour les entreprises installées au Maroc : Le certificat de qualification et de classification ou sa copie conforme à l'originale, délivré par le Département ministériel chargé de l'Équipement. Les concurrents doivent fournir le certificat de qualification et de classification suivant :

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSIFICATION MINIMALE
A	A2	5

* Pour les entreprises non installées au Maroc : Doit présenter le dossier technique conformément aux spécifications du règlement de consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation

N°9432/PA

Royaume du Maroc



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
REGION MARRAKECH-SAFI
Direction Provinciale de Safi**

**AVIS D'APPELS D'OFFRES
AU "RABAIIS OU A MAJORATION"
N° :27/S/ 2021**

Le 25/11/2021 à 11h , il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Safi, Rue Damas, Ville Nouvelle, Safi, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres au "rabais ou a majoration" en lot unique concernant :

OBJET	Caution provisoire	Estimation du maître d'ouvrage
Travaux de Construction de L'école Communautaire AL-INBIATH à La Commune Territoriale Khatazakane, Province de SAFI	100 000,00 DH (Cent Mille Dirhams)	6 853 932,00 DH - TTC (Six Millions Huit Cent Cinquante Trois Mille Neuf Cent Trente Deux Dirhams)

Le dossier des appels d'offres peut être retiré de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle à SAFI, service des affaires administratives et financières, Rue Damas, Ville Nouvelle. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma et le site web de la direction provinciale de Safi (www.dmensafi.net).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des affaires administratives et financières à la Direction provinciale du ministère de l'éducation nationale à SAFI.
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

* Pour les entreprises installées au Maroc : Le certificat de qualification et de classification ou sa copie conforme à l'originale, délivré par le Département ministériel chargé de l'Équipement. Les concurrents doivent fournir le certificat de qualification et de classification suivant :

Secteur	Qualifications exigées	Classe
A	A 2	3

* Pour les entreprises non installées au Maroc : Doit présenter le dossier technique conformément aux spécifications du règlement de consultation.

N°9433/PA

ROYAUME DU MAROC



**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE MARITIME
Direction Régionale de l'Agriculture Du Souss-Massa
Direction Provinciale de l'Agriculture
TIZNIT**

**AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS
N° 20/2021/DPA/TZ/SMOP
(SEANCE PUBLIQUE)**

Le Lundi 29 Novembre 2021 à 10 H, il sera procédé, à la Salle de réunion de la D.P.A de Tiznit, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Travaux de construction de corps de chaussée en revêtement bicouche des pistes rurales, à travers la Province de Tiznit. Répartis en 4 lots séparés comme suit :

Lot n° 1 : Travaux de construction de corps de chaussée en revêtement bicouche de la piste rurale reliant douar AGUERDN'TSEGDEL ET DOUAR TAKATERT 1ere Tranche sur une longueur 4+280 km, C.T IDA OGOUGMAR , cercle Anezi, Province de Tiznit.

Lot n° 2 : Travaux de construction de corps de chaussée en revêtement bicouche de la piste rurale reliant douar AGUERDN'TSEGDEL ET DOUAR TAKATERT 2ème Tranche sur une longueur 4+000 km, C.T IDA OGOUGMAR , cercle Anezi, Province de Tiznit.

Lot n° 3 : Travaux de construction LA liaison routière entre la RR104 vers Douar Iaabans sur une longueur de 1+000 km CT Arbaa Sahel, Cercle Tiznit et le renforcement de la liaison routière reliant la RP 1900 et douar Iminif CT et Cercle Anezi, Province de Tiznit.

Lot n° 4 : Travaux de construction LA liaison routière entre La RP 1011 et douar Ait Oumzil sur une longueur de 2+500 km et Ouvrage d'art au douar Imi Tizert, CT Ammelene, Cercle Tafraout, Province de Tiznit.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- Lot n° 1 : 85.000,00 (Quatre Vingt Cinq mille dirhams)
- Lot n° 2 : 95.000,00 (Quatre Vingt Cinq mille dirhams)
- Lot n° 3 : 60.000,00 (Sixante mille dirhams)
- Lot n° 4 : 80.000,00 (Quatre Vingt mille dirhams)

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- Lot n° 1 : 5.257.356,00 (Cinq millions deux cent cinquante sept mille trois cent cinquante six dirhams)
- Lot n° 2 : 5.648.400,00 (Cinq millions six cent quarante huit mille quatre cent dirhams)
- Lot n° 3 : 3.598.014,00 (Trois millions cinq cent quatre vingt dix huit mille quatorze dirhams)
- Lot n° 4 : 5.212.788,00 (Cinq millions deux cent douze mille sept cent quatre vingt huit dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés Publics.

Les concurrents peuvent :

- ⇒ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- ⇒ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit ;
- ⇒ Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- ⇒ Soit les envoyer par voie électronique du portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 et 5 du règlement de consultation.

Les qualifications minimales requises pour les entreprises sont :

* Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

Lot	Branche d'activité	classe	Qualification
Lot 1	7	2	7,2
Lot 2	7	2	7,2
Lot 3	7	3	7,2
Lot 4	7	2	7,2

* Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation.

N°9435/PA

Royaume du Maroc



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
REGION MARRAKECH-SAFI
Direction Provinciale de Safi**

**AVIS D'APPELS D'OFFRES
AU "RABAIIS OU A MAJORATION"
N° : 28/S/ 2021**

Le 26/11/2021 à 10h , il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Safi, Rue Damas, Ville Nouvelle, Safi, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres au "rabais ou a majoration" en lot unique concernant :

OBJET	Caution provisoire	Estimation du maître d'ouvrage
Les Travaux d'extension de Huit (08) salles de classe aux Communes territoriales Suivants : (01) à la Commune territoriale El Ghiate, (01) à la Commune territoriale Nagga, (01) à la Commune territoriale Laamama, (02) à la Commune territoriale Lamraala, (01) à la Commune territoriale Sidi Ettijj, (01) à la Commune territoriale hrara, (01) à la Commune territoriale Labkhati, province de SAFI	13 000,00 DH (Treize Mille Dirhams)	1 261 636,80 DH - TTC (Un Million Deux Cent Soixante Un Mille Six Cent Trente Six Dirhams Quatre Vingt Centimes)

Le dossier des appels d'offres peut être retire de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports à SAFI, service des affaires administratives et financières, Rue Damas, Ville Nouvelle. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma et le site web de la direction provinciale de Safi (www.dmensafi.net).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des affaires administratives et financières à la Direction provinciale du ministère de l'éducation nationale à SAFI.
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

* Pour les entreprises installées au Maroc : Le certificat de qualification et de classification ou sa copie conforme à l'originale, délivré par le Département ministériel chargé de l'Équipement. Les concurrents doivent fournir le certificat de qualification et de classification suivant :

Secteur	Qualifications exigées	Classe
A	A 2	4

* Pour les entreprises non installées au Maroc : Doit présenter le dossier technique conformément aux spécifications du règlement de consultation

N°9434/PA

« STE NAJAH DE LA CONSTRUCTION ET EL LAAMAR SARL AU » QUARTIER HADDOU RUE TANGER N° 24 AL-HOCEIMA
 - Au terme d'un Procès-verbal de L'AGE de la société * NAJAH DE LA CONSTRUCTION ET EL LAAMAR * S.A.R.L.AU, du 30/03/2021, l'associé unique de la dite société est décidé de ce qui suit :
 * La Cession de (50 Parts) par :
 * Le Cédant : Mr. AHMED AGHALAY (50) Parts sociales
 Transférer et céder sous les garanties ordinaires de fait et de droit au profit de :
 * Le Cessionnaire : Mr. ABDELOUAHED KAIKAI (50) Parts sociales
 La Nomination de Mr. ABDELOUAHED KAIKAI en tant que nouvel associé de la société « NAJAH DE LA CONSTRUCTION ET EL LAAMAR » SARL pour une durée illimitée. (soit 100 parts après cession)
 * La Modification des articles (7,8 dans l'ancien statut)
 * La Mise à jour des statuts de la Société ** NAJAH DE LA CONSTRUCTION ET EL LAAMAR * S.A.R.L (suite aux différentes modifications)
 - Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de 1^{er} instance d'Al-Hoceima Le 09/07/2021 Sous N° 293 dont R.C.N° 19251/ Al-Hoceima.
N° 9438/PA

« STE KHOUZAMA BISC. SARL "DISSOLUTION" »
 I) Aux termes du PVAGE en date du 06/10/2021, les associés de la Sté dite: «STE KHOUZAMA BISC.S.A.R.L.» ont décidé de:
 • Prononcer la dissolution anticipée de la sté à compter de ce jour.
 • Nommer en qualité de liquidateur Mr. EL HAMMOUCHI MOHAMED, CIN N° R147415. Fixer le siège de la liquidation à 03 Rue El Gaouira Hay 02 Beni Bouayach Al-Hoceima.
 II) Le Dépôt Légal a été effectué au G.T.P.I d'Al-Hoceima, le 21/10/2021 Sous le N° 676.
 POUR EXTRAIT ET MENTION
N° 9439/PA

« STE AIT AHMED BV » SARL "DISSOLUTION" »
 I) Aux termes du PVAGE en date du 12/10/2021, les associés de la Sté dite: «AIT AHMED BV S.A.R.L.» ont décidé de:
 • Prononcer la dissolution anticipée de la sté à compter de ce jour.
 • Nommer en qualité de liquidateur Mr. TARHACH OMAR, CIN N° R147415. Fixer le siège de la liquidation à Rue 06 N° 84, 2eme ETAGE IMZOUREN Al-Hoceima.
 II) Le Dépôt Légal a été effectué au G.T.P.I d'Al-Hoceima, le 15/10/2021 Sous le N° 674.
 POUR EXTRAIT ET MENTION
N° 9440/PA

Royaume du Maroc Université Hassan II de Casablanca Faculté de Médecine Dentaire
 Avis d'appel d'offres ouvert N° 3/FMD/2021 (Séance publique)
 Le 29 Novembre 2021 à partir de 10h30, il sera procédé, à la salle de réunion au siège de la Présidence de l'Université Hassan II de Casablanca, sis 19, rue Tarik Ibnou Ziad - Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour: «L'achat de matières premières pour la Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca» lot unique.
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de service des affaires financières de la Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca à l'adresse sus indiquée. Il peut aussi être téléchargé sur le portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma
 • Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : 7 000.00 DHS
 Estimation relative à l'A/O N°3/FMD/2021 782 039.28 DHS TTC
 Le détail de l'estimation figure dans l'annexe joint au dossier de l'appel d'offres. Les échantillons, prospectus, notices etc. exigées par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau de service des affaires financières

de la Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca à l'adresse sus indiquée plus tard le 26/11/2021 à 16h.
 Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 6 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres.
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Université Hassan II de Casablanca.
 Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis auprès du bureau de service des affaires financières de la Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca à l'adresse rue Abou Al alaa Zahar casablanca .
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau de service des affaires financières de la Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca à l'adresse rue Abou Al alaa Zahar casablanca .
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
N° 9441/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE TAROUANNT CERCLE OULED BERHIL CAIDAT EL FAID COMMUNE ARAZANE
 AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N : 04/2021
 Le 29/11/2021 à 10 h du matin, il sera procédé au bureau de Mr le président de la commune ARAZANE, à l'ouverture des plis relative à l'affermage D'ABATTOIR COMMUNAL DU SOUK HEBDOMADAIRE DE LA COMMUNE ARAZANE à compter du 01/01/2022 au 31 décembre 2022.
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10.000, 00 dhs (Dix mille dirhams).

L'estimation d'affermage d'abattoir communal pour la période sus-indiquée ne doit pas être inférieure à la somme de 5000.00 Dirhams (cinq mille dirhams).
 Dossier à retirer auprès bureau du marchés de la commune ARAZANE ou le télécharger du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma .
N° 9442/PA
 Royaume du Maroc Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports Département de la Jeunesse et des Sports Direction Régionale Rabat-Salé Kénitra Direction Provinciale Sidi Slimane
 Avis de négociation N°01/2021/DPSS
 Le 15/11/2021 à 11 heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction provinciale de la Jeunesse et des Sports de Sidi Slimane, à l'ouverture des plis des candidats de l'appel à la négociation pour conclure un marché négocié relatif aux : Travaux d'aménagement des terrains de sport des communes MSAADA, Ouled Hcine, Sfaaa, Azghar, Dar Bel Amri, Ouled Ben Hammadi, Boumaaz et Amer Chamalia relevant de la direction provinciale de la jeunesse et des sports de Sidi Slimane en lot unique.
 Le dossier d'appel d'offres

commune ARAZANE ou le télécharger du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma .
N° 9443/PA
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret N°349.12.2du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics. Les plis devront être déposés :
 • Soit auprès bureau des marchés de la commune ARAZANE contre récépissé,
 • Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité,
 • ou les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 • Ou les envoyés par courrier électronique au portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma .
 Dossier à retirer auprès bureau du marchés de la

peut être retiré au bureau de la comptabilité de la Direction provinciale de la Jeunesse et des Sports de Sidi Slimane , il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 84, 85, 86 et 87 du décret n° 2-2-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du directeur provincial de la jeunesse et des Sports de Sidi Slimane
 - Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit les déposer par voie électronique au Portail Marocain des Marchés Publics.
 - Les pièces à fournir par les concurrents sont celles prévues par l'article n°11 du règlement de la consultation.
N° 9443/PA

ROYAUME DU MAROC

 MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS

 OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA

AVIS DE VENTE N°01/2021 DU 24/11/2021
 Le Directeur de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVAD) à ElJadida, informe le public qu'il sera procédé le **24/11/2021 à 10 heures** au siège de l'ORMVAD à la vente aux enchères matériel hydro-agricole de l'ORMVAD ensept (7) lots.
 Le cahier des charges peut être retiré du Service des Moyens Généraux de l'ORMVAD, Avenue Ibn Khaldoun, El Jadida, Maroc.
 Lesdits lots seront vendus dans l'état où ils se trouvent. La visite des lieux est obligatoire à partir de la parution du présent avis dans la presse et aura lieu aux différentes localisations indiquées au CPS.
 La caution de participation est fixée à :
 - **Cinq mille dirhams (5.000,00 DHS) par lot pour les lots 1 et 2**
 - **Deux mille dirhams (2.000,00 DHS) par lot pour les lots 3 à 7**
 Elle sera présentée sous forme d'une caution bancaire ou d'un chèque certifié libellé au nom du Trésorier Payeur de l'ORMVAD ou en espèce séance tenante avant l'ouverture des plis. Ladite caution est restituée au soumissionnaire à la fin de la séance publique à tout participant déclaré non adjudicataire.
 Le montant de l'offre retenue par la commission sera versé entre les mains du régisseur comptable de l'ORMVAD séance tenante contre reçu de paiement.
 Les concurrents peuvent:
 ➤ Soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau d'Ordre de l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI, El Jadida, Maroc ;
 ➤ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse : 16, Avenue Mohammed VI, BP : 58, Eljadida, Maroc ;
 ➤ Soit les remettre au président de la commission de vente au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 La date limite de dépôt est fixée au plus tard le **24/11/2021 à 10 heures**.
 L'offre sous plis fermés du soumissionnaire doit contenir : l'offre financière, la caution bancaire et le cahier des charges paraphé sur toutes les pages et signé en dernière page avec la mention « lu et accepté ».
N°9437/PA

ROYAUME DU MAROC

 MINISTERE DEL'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

 DEPARTEMENT DE L'EAU
 DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUANNT


Avis de report d'Appel d'Offres Ouvert N°23/2021
 Le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la logistique et de l'Eau de TAROUANNT porte à la connaissance du public que l'appel d'offres n° 23/2021 du 23/11/2021 à 10 H relatif aux :
 TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN IFERD AU DOUAR AIT FAROUANE DANS LA COMMUNETERITORIALE DE TATAOUT POUR LA COLLECTE DES EAUX PLUVIALES, PROVINCE DE TAROUANNT, est reporté au 25/11/2021 à 10h.
 Le reste est inchangé.
N°9436/PA

« HOLLEDING BING BON » SARL
 Aux termes d'un acte SSP en date du 2021, il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :
 Dénomination : « HOLLEDING BING BON » SARL AU
 Objet : Divers travaux de bâtiment – construction
 Forme juridique : Société à responsabilité limitée associée unique SARL AU
 Durée : 99 ans
 Siège social : 128 RUE EL ARAAR ETG 2 BUR 6 Casablanca
 Capital : Le capital est fixé à la somme de 100.000,00 DHS
 Gérance : La société est administrée par Mr OUMBOUCHAIB

N° 9444/PA

« ETS CYCLE DU MARCHÉ » SARL
 RC : 77511
 Aux termes d'un acte SSP en date du 28-10-2021, les associés de la société « ETS CYCLE DU MARCHÉ » SARL ont décidé ce qui suit :
 - Dissolution anticipée de la société.
 - Nomination d'un liquidateur
 - Est nommé liquidateur de la société Mr SAMOUH BRAHIM
 Le dépôt légal a été effectué auprès du greffe du tribunal de commerce de Casablanca en date du 02/11/2021 sous le numéro : 798543.

N° 9445/PA

ROYAUME DU MAROC
 Ministère de l'Intérieur
 Wilaya de Casa-Settat
 Province de Berrechid
 Pachalik Ouled Abbou
 Commune Ouled Abbou
 AVIS D'APPEL
 D'OFFRES OUVERT
 N°09/2021
 (Séance publique)
 Le 24/11/2021 à 11 heures, il sera procédé, dans le bureau du président du conseil urbain d'Ouled Abbou à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour la location de l'abattoir de la commune pour la période 01/01/2022 au 31/12/2022.
 Le coût estimatif annuel de la location de l'abattoir est : 252.555,00 dhs.
 Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés du service de régie des recettes. Ils peuvent également être retirés du portail des marchés de l'Etat et ce, à partir de l'adresse électronique suivante : CUODAbbou07@hotmail.fr
 Les dossiers d'appel d'offres peuvent être envoyés par voie postale aux concurrents qui les demandent dans les conditions prévues et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers de concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n°2-06-388 précité.
 Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la régie des recettes
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le président de la

commune Ouled Abbou ;
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret n°2-06-388 précité à savoir :
 I) Dossier administratif comprenant :
 a - La déclaration sur l'honneur
 b- Extrait du cahier des charges légalisé par le concurrent ;
 c- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;
 d- L'attestation du percepteur du lieu d'imposition délivrée depuis mais d'un an ;
 e- L'attestation délivrée depuis moins d'un an par la CNS ;
 f- Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu ;
 g- Caution bancaire provisoire de 70.000,00 dhs ;
 h- Un récépissé de 10.000,00 dhs délivré par la perception de Had Soualem pour la propriété du souk ;
 i- RC signé et légalisé par le concurrent.
 2) Dossier technique comprenant :
 a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent comprenant les indications prévues par l'alinéa a) du paragraphe 2 de l'article 23 du décret n°2-06-388 précité
 b- Les attestations délivrées par le maître d'ouvrages comprenant les indications par l'alinéa : b-du paragraphe 2 de l'article 23 du décret n°2-06-388 précité ;
 c- Pour tout renseignement complémentaire, il y a lieu de contacter la régie des recettes communale pendant les heures du travail.
 Remarque : Dans le cas où la location n'a pas eu lieu, l'adjudication se renouvelle chaque lundi à 11heures 30min.

N° 9446/PA

ROYAUME DU MAROC
 Ministère de l'Intérieur
 Wilaya de Casa-Settat
 Province de Berrechid
 Pachalik Ouled Abbou
 Commune Ouled Abbou
 AVIS D'APPEL
 D'OFFRES OUVERT
 N°08/2021
 (Séance publique)
 Le 24/11/2021 à 11 heures, il sera procédé, dans le bureau du président du conseil urbain d'Ouled Abbou à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour la location du souk hebdomadaire de la commune pour la période 01/01/2022 au 31/12/2022 qui se compose comme suit :
 - Droits perçus aux marchés des bestiaux
 - Droit de stationnement et d'entrée au souk
 - Produits des garages à vélocipèdes et parcs autos.
 Le coût estimatif annuel de la location est : 1.200.000,00 dhs.
 Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés du service de la régie des recettes.
 Ils peuvent également être retirés du portail des marchés de l'Etat et ce, à partir de l'adresse électronique

suivante : CUODAbbou07@hotmail.fr
 Les dossiers d'appel d'offres peuvent être envoyés par voie postale aux concurrents qui les demandent dans les conditions prévues et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers de concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n°2-06-388 précité.
 Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la régie des recettes
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le président de la commune Ouled Abbou ;
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret n°2-06-388 précité à savoir :
 I) Dossier administratif comprenant :
 a - La déclaration sur l'honneur
 b- Extrait du cahier des charges légalisé par le concurrent ;
 c- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;
 d- L'attestation du percepteur du lieu d'imposition délivrée depuis mais d'un an ;
 e- L'attestation délivrée depuis moins d'un an par la CNS ;
 f- Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu ;
 g- Caution bancaire provisoire de 20.000,00 dhs ;
 h- Un récépissé de 15.000,00 dhs délivré par la perception de Had Soualem pour la propriété du souk ;
 2) Dossier technique comprenant :
 a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent comprenant les indications prévues par l'alinéa a) du paragraphe 2 de l'article 23 du décret n°2-06-388 précité
 b- Les attestations délivrées par le maître d'ouvrages comprenant les indications par l'alinéa : b-du paragraphe 2 de l'article 23 du décret n°2-06-388 précité ;
 c- Pour tout renseignement complémentaire, il y a lieu de contacter la régie des recettes communale pendant les heures du travail.
 Remarque : Dans le cas où la location n'a pas eu lieu, l'adjudication se renouvelle chaque lundi à 11heures.

N° 9447/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau
 DIRECTION REGIONALE DU TENSIF AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT- N°75/DR2/2021
 La Direction Régionale du Tensif de l'ONEE- Branche Eau, sise à Marrakech, lance le présent appel d'offres qui concerne la Gestion et surveillance des stations de pompage relevant du sec-

teur de production Marrakech, El Kelaa des Sraghna - Rhamna
 Lot n°1: Marrakech et Rhamna
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.
 Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises nationales telles que définies par l'article n°1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise.
 L'estimation du coût des prestations s'élève à 1 168 603, 20 DH TTC.
 Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 11700,00 DH.
 Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.
 Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.
 En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un candidat, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE-Branche Eau n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.
 Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :
 - soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensif de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Gueliz-Marrakech, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
 - soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensif de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Gueliz BP : 631-Marrakech, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.
 - soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.
 L'ouverture des plis aura lieu le Jeudi 02 Décembre 2021 à 10 heures à la Direction Régionale du Tensif de l'ONEE - Branche Eau, sis à l'adresse sus indiquée.
 Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.
 Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma> (Espace entreprise - rubrique Achats) rjdoua@onee.ma
 N° 9448/PC
 OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau
 DIRECTION REGIONALE DU TENSIF AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT- N°76/DR2/2021
 La Direction Régionale du Tensif de l'ONEE- Branche Eau, sise à Marrakech, lance

le présent appel d'offres qui concerne la Gestion et surveillance des stations de pompage relevant du secteur de production Marrakech, El Kelaa des Sraghna - Rhamna
 Lot n°2: El Kelaa des Sraghna
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.
 Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises nationales telles que définies par l'article n°1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise.
 L'estimation du coût des prestations s'élève à 831 396, 82DH TTC.
 Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 8400,00 DH.
 Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.
 Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.
 En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un candidat, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE-Branche Eau n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.
 Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :
 - soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensif de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Gueliz-Marrakech, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
 - soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensif de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Gueliz BP : 631-Marrakech, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.
 - soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.
 L'ouverture des plis aura lieu le Jeudi 02 Décembre 2021 à 10 heures à la Direction Régionale du Tensif de l'ONEE - Branche Eau, sis à l'adresse sus indiquée.
 Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.
 Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma> (Espace entreprise - rubrique Achats) rjdoua@onee.ma
 N° 9449/PC
 OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau
 DIRECTION REGIONALE DU TENSIF AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

NATIONAL N° 77/DR2/2021
 Séance publique
 La Direction Régionale du Tensif de l'ONEE- Branche Eau, sise à Marrakech, lance le présent appel d'offres qui concernent l'entretien des installations téléphoniques des sites relevant de la Direction Régionale du Tensif.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.
 L'estimation du coût des prestations s'élève à 108 000,00DH TTC. DH TTC.
 Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 3 000DH ou son équivalent en devise librement convertible.
 Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :
 - Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensif de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Gueliz-Marrakech- Tél : 05 24 35 12 10 Fax : 05 24 43 91 09
 Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.
 Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :
 - soit déposés contre récépissé d'Ordre de la Direction Régionale du Tensif de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Gueliz-Marrakech avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.
 - soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception d'Ordre de la Direction Régionale du Tensif de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Gueliz-Marrakech avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.
 - soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.
 L'ouverture publique des plis aura lieu le Jeudi 09 Décembre 2021 à 10h à la Direction Régionale du Tensif de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Gueliz-Marrakech L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps.
 Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, contacter la Division achats de la Direction Régionale du Tensif de l'ONEE- Branche Eau - Adresse Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Gueliz-Marrakech - Fax : 05 24 43 91 09- Email : rjdoua@onee.ma
 Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma> (Espace Entreprise - rubrique Achats).
 N° 9450/PC

FIDCONSEIL SARL AU 61, AVENUE LALLA YACOUT N°85 ETG 2 CASABLANCA « MARIA FACTORY SARL »

CONSTITUTION Aux termes d'un acte S.S.P. en date à Casablanca, 07/10/2021 a été formée une société SARL dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination : « SARL »

Objet : Négoce, import et export. Commerce produits animaliers

Siège social : CENTRE RIAD, 61, AVENUE LALLA YACOUT ET MUSTAPHA EL MAANI N°69 ETAGE 2 CASABLANCA.

Durée : 99 ans. Capital social : 100 000,00 Dhs (Cent Mille dirhams) divisé en 1000 parts sociales de cent dhs chacune, entièrement libérées.

Mr GUESSOUS OMAR : 600 Parts sociales

Mme LYOUBI MIRIAM : 400 Parts sociales

TOTAL : 1000 Parts sociales

Gérance : Mr GUESSOUS OMAR, gérant unique pour une durée indéterminée. La société sera valablement engagée vis à vis de tous autres tiers par la signature du gérant unique ci-dessus nommé.

Bénéfices : Après prélèvement de 5% pour la réserve, le surplus sera affecté suivant la décision des associés.

Dépôts : le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal commercial de Casablanca le 02 Novembre 2021, sous le numéro 798514 et immatriculé au RC sous N°520963.

N° 9451/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS

DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE DE DAKHLA OUED EDDAHAB AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT sur offres de prix n° 08/2021/DRADOE/DDFA du 29/11/2021 à 10 heures 2021

Le Lundi 29 Novembre 2021 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale de l'Agriculture de Dakhla Oued Eddahab à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offres concernant Achat et livraison de 450 tonnes de la Pulpe Sèche de Betterave subventionnée au profit des éleveurs y compris le chargement, le déchargement, le transport et la livraison aux chefs-lieux des communes territoriales relevant de la région de Dakhla Oued Eddahab.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Direction Régionale de l'Agriculture de Dakhla Oued Eddahab, Av El Walae, Dakhla, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics

Les concurrents peuvent : - Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ; - Soit les déposer contre récépissé dans le bureau des marchés de la Direction régionale de l'Agriculture de Dakhla Oued Eddahab ; - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à produire sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation N° 9452/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS

DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE DE DAKHLA OUED EDDAHAB AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX n° 09/2021/DRADOE/DDFA du 29/11/2021 A 11 HEURES

Le Lundi 29 Novembre 2021 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale de l'Agriculture de Dakhla Oued Eddahab à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offres concernant Achat et livraison de 450 tonnes de la Pulpe Sèche de Betterave subventionnée au profit des éleveurs y compris le chargement, le déchargement, le transport et la livraison aux chefs-lieux des communes territoriales relevant de la région de Dakhla Oued Eddahab.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Direction Régionale de l'Agriculture de Dakhla Oued Eddahab, Av El Walae, Dakhla, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à (20.000,00 dhs) Vingt mille dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de neuf cent soixante dix Mille deux cent dirhams TTC (970 200,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics

Les concurrents peuvent : - Soit envoyer leurs plis par

courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ; - Soit les déposer contre récépissé dans le bureau des marchés de la Direction régionale de l'Agriculture de Dakhla Oued Eddahab ; - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à produire sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation N° 9453/PA

Le Lundi 29 Novembre 2021 à 12 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale de l'Agriculture de Dakhla Oued Eddahab à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offres concernant l'Achat de 480 Tonnes d'orge importée subventionnée pour l'alimentation du bétail au profit des éleveurs y compris le chargement, le déchargement, le transport et la livraison aux chefs-lieux des communes territoriales relevant de la région de Dakhla Oued Eddahab

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Direction Régionale de l'Agriculture de Dakhla Oued Eddahab, Av El Walae, Dakhla, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à (20.000,00 dhs) Vingt mille dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de neuf cent soixante seize Mille huit cent dirhams (976.800,00)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics

Les concurrents peuvent : - Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ; - Soit les déposer contre récépissé dans le bureau des marchés de la Direction régionale de l'Agriculture de Dakhla Oued Eddahab ; - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à produire sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation N° 9453/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS

DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE DE DAKHLA OUED EDDAHAB AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX n° 10/2021/DRADOE/DDFA du 29/11/2021 A 12 HEURES

Le Lundi 29 Novembre 2021 à 12 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale de l'Agriculture de Dakhla Oued Eddahab à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offres de prix n° 10/2021/DRADOE/DDFA du 29/11/2021 A 12 HEURES

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Direction Régionale de l'Agriculture de Dakhla Oued Eddahab, Av El Walae, Dakhla, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à (20.000,00 dhs) Vingt mille dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de neuf cent soixante seize Mille huit cent dirhams (976.800,00)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics

Les concurrents peuvent : - Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ; - Soit les déposer contre récépissé dans le bureau des marchés de la Direction régionale de l'Agriculture de Dakhla Oued Eddahab ; - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à produire sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation N° 9454/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Direction des Affaires Administratives et Générales

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 45/2021/MEF/AC/INF Le 14 décembre 2021 à 10 heures, il sera procédé dans la salle de réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales (DAAG), sise Entrée «D», bâtiment extension du Ministère de l'Économie et des Finances, 2ème étage, Quartier administratif – Rabat- Chellah, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour l'acquisition, l'installation et la mise en œuvre des équipements informatiques, pour le compte du Ministère de l'Économie et des Finances, en trois lots :

Lot n°1 : Postes de travail ; Lot n°2 : Postes de travail Portables ; Lot n°3 : Imprimantes et Scanners.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales - Ministère de l'Économie et des Finances - Rabat - Chellah. Bureau n°234, 2ème étage Entrée «D». Il peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et du site Internet du Ministère de l'Économie et des Finances (www.finances.gov.ma / Rubrique "Appel d'Offres").

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à :

• Lot n° 1 : Deux Cent vingt Mille dirhams (220 000,00 DH)

• Lot n° 2 : Quatre-vingt-cinq mille dirhams (85 000,00 DH)

• Lot n° 3 : quinze mille dirhams (15 000,00 DH)

L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de :

Lot n° 1 : Postes de travail 14 873 880,00 DH TTC (Quatorze millions huit cent soixante-treize mille huit cent quatre-vingt dirhams toutes taxes comprises) ;

Lot n° 2 : Postes de travail Portables 5 501 520,00 DH TTC (Cinq millions cinq cent un mille cinq cent vingt Dirhams toutes taxes comprises) ;

Lot n° 3 : Imprimantes et Scanners 1 006 320,00 DH TTC (Un million six mille trois cent vingt dirhams toutes taxes comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

• soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau précité ;

• soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la DAAG du Ministère de l'Économie et des Finances ;

• soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis.

• soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics ; Les prospectus et le tableau de conformité exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés auprès du bureau d'ordre de la DAAG du Ministère de l'Économie et des Finances, quartier administratif Rabat-Chellah Entrée D» et ce au plus tard le 13 décembre 2021 à 16 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation N° 9455/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR PROVINCE DE SIDI KACEM CONSEIL DE LA PROVINCE AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°: 13/2021/PSK

Le 30 Novembre 2021 à 11 Heures, Il sera procédé dans les bureaux de M. le Président du conseil de la Province de Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour le suivi et le contrôle des travaux de renforcement de la production en eau potable des centres Zaggata-Selfata et localités avoisinantes (conduites et génie civil)- Conseil de la Province de Sidi Kacem- Lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service des marchés relevant de l'administration du conseil de la province de Sidi Kacem, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Deux Mille Cinq Cent dirhams (2 500,00).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent cinquante sept mille six cent trente deux Dirhams 00 Cts (157 632,00) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés relevant de l'administration du conseil de la province de Sidi Kacem ;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

-Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une copie du certificat d'agrément dans les domaines d'activité : D3.

- Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation. N° 9456/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR Province de Settat SG/D.E AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 10/BG/2021

Réservé à la petite et moyenne entreprise ,aux coopératives,aux unions de coopératives et à des auto-entrepreneurs

Le 29/11/2021 à 10 heures il sera procédé, dans les bureaux de la Division d'Équipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour les travaux de construction du logement du pacha de Settat à la ville de Settat- Province de Settat

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés de la Division d'Équipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le prix d'acquisition des plans est de : 15,00 dh (Quinze dirhams).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 16 000,00 dh (seize mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 838 674,00dh TTC (Huit cent trente-huit mille six cent soixante-quatorze dirhams TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des marchés de la Division d'Équipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat ;

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service des marchés de la Division d'Équipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat ;

• Soit déposer leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) conformément à l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°20.14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 11 du règlement de consultation.

N° 9457/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE
ET DU SPORT
ACADEMIE REGIONALE
D'ÉDUCATION
& DE FORMATION
MARRAKECH SAFI
DIRECTION
PROVINCIALE
AL HAOUZ
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°
56/INV/2021

Le 26/11/2021 à 10h00, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour Travaux de construction du lycée qualifiant TAMAZOULT à la C.T. TAMAZOULT.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction provinciale AL HAOUZ- TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à : 120 000,00 Dhs (Cent vingt mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : 8 954 538,00 DH (Huit millions neuf cent cinquante-quatre mille cinq cent trente-huit Dirhams TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction provinciale AL-HAOUZ.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président

de la commission

d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer électroniquement via le portail de marches publiques : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation. Notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification (Ce certificat tient lieu du dossier technique) dans le secteur, classe minimale et qualification suivants :

• Secteur : A - Qualification : A2 - Classe : 3.

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 9461/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE
ET DU SPORT
ACADEMIE REGIONALE
D'ÉDUCATION
MARRAKECH SAFI
DIRECTION
PROVINCIALE
AL HAOUZ
SERVICE DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES ET
FINANCIÈRES, DES
CONSTRUCTIONS,
DES ÉQUIPEMENTS ET
DU PATRIMOINE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°
57/INV/2021

Le 26/11/2021 à 11h00, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale AL HAOUZ TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Acquisition du matériel d'enseignement pour les clubs péda-

gogiques et les centres des langues relevant des établissements scolaires de la direction provinciale AL HAOUZ.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction Provinciale AL HAOUZ - TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2 000,00 DHS TTC (Deux mille Dirhams TTC). L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
• 92 640,00 DHS TTC (Quatre-vingt-douze mille six cent quarante Dirhams TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale AL HAOUZ.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer leurs offres électroniquement via le portail de marches publiques : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

N° 9462/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION SOUSS MASSA
PREFECTURE D'AGADIR IDA OUTANANE
SECRETARIAT GENERAL
DBM/SM

AVIS RECTIFICATIF CONCERNANT

L'APPEL D'OFFRES OUVERT N°22/INDH/2021

Le Wali de la Région Souss Massa, Gouverneur de la Préfecture d'Agadir Ida Outanane informe tous les concurrents que l'avis d'appel d'offres ouvert n°22/INDH/2021 relatif à l'ACHAT DE MATERIELS INFORMATIQUES ET EQUIPEMENTS AU PROFIT DE LA PLATEFORME DES JEUNES AU QUARTIER TADDART - PREFECTURE D'AGADIR IDA OUTANANE, est modifié comme suit:

- L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: Un Million Trente Quatre Mille Cent Soixante Dirhams T.T.C (1.034.160,00 DHST.T.C.) au lieu de: Six Cent Soixante Six Mille Et Soixante Dirhams T.T.C. (666.060,00DHST.T.C.).

-Lc reste est sans changement.

N°9458/PA

المملكة المغربية
وزارة الترتيب والتنمية
والتعليم الأول والثانوي
الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين
جهة كلميم وادنون
المديرية الإقليمية لكلميم



AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS

Il sera procédé au siège de la Direction Provinciale de Guelmim sise : Avenue hommane el fatouaki; à l'ouverture des plis des appels d'offres ouverts indiqués dans le tableau suivant :

N° AO	Objets/lots	Estimations des couts des prestations ttc en dhs	Cautionnements provisoires en dhs	échantillons	Date et heures d'ouverture des plis
29/EXP/2021/DPMEG	Achats de fournitures de bureau au profit des établissements d'enseignement secondaire qualifiant relevant de la direction provinciale de Guelmim en lot unique.	49 920.00 Quarante neuf mille neuf cent vingt dhs.	1000.00 Mille dhs	demandés	25/11/2021 à 09H30

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la Direction Provinciale Guelmim ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Direction Provinciale Guelmim
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de consultation.

NB :

• Le dépôt des échantillons aura lieu au plus tard le dernier jour ouvrable avant la date d'ouverture des plis à 15h00 au bureau des marchés.

N°9459/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CERCLE D'OUAOUZERTH
CAIDAT D'ANERGUI
CT D'ANERGUI

**= AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 02/2021/CT.AN/P.AZ =**

Le Mercredi 01 décembre 2021 à 11 H, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président du Conseil communale d'Anergui, Province Azilal, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour : Travaux relatifs à l'amélioration des conditions d'habitation et de vie des ménages à la Commune Territoriale D'Anergui, Province D'Azilal.

- Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés au bureau du président de la commune d'Anergui, ils peuvent être également téléchargés du portail Internet des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cent Mille dirhams (100.000,00 DH).

- L'estimation des couts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre Millions Six Cent Soixante-Douze Mille Huit Cent Vingt-Quatre Dirhams (4.672.824,00 DH) TTC.

- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret N° 02.12.349 du 20 Mars 2013 fixant les conditions et les formes de passation des marches de l'état ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.

- Les concurrents peuvent :

• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du président de la commune d'Anergui ;
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
• Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Les pièces Justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du Décret n°2.12.349 précité et l'article 04 du règlement de consultation.

- Il est exigé pour le présent appel d'offres de produire copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification :

Secteur	Qualification exigée	Classe
A : Construction	A4 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de bâtiments	3

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel qu'il est prévu par le règlement de consultation.

- Il sera prévu une visite des lieux obligatoire le : 17/11/2021 à 11h00.

N°9460/PA



07.00 : Lecture du Saint Coran
 07.10 : Tinoubka
 07.40 : Ichaa Mamlaka
 08.35 : Amouddou
 09.30 : Oulad Al Moukhtar Ep 17
 10.30 : Mister Senssour Ep 29
 10.40 : Mister Senssour Ep 30
 10.50 : Oussrati 18
 11.50 : Ahlam City Ep 1
 12.25 : Dar Lhana Ep 13
 13.00 : JT Addahira
 13.20 : Wala Aâlik Al Massir Ep 27
 14.00 : JT en Amazigh
 14.20 : JT en Espagnol
 14.40 : Jmaatna Zina
 16.20 : Oujouh Azrou
 17.00 : Nafass Al Hayat
 18.00 : Chib ou Chbab Ep 17
 18.30 : JT en Français
 18.50 : Stoun Lklam Ep 1
 19.00 : Stoun Lklam Ep 2
 19.10 : Fashion Maghribi-Capsules : Capsule 14
 19.20 : Ahlam City Ep 2
 19.55 : Dar Lhana Ep 14
 20.30 : JT Principal
 21.30 : Sir Laqdim Ep 15
 22.05 : Sir Laqdim Ep 16
 22.40 : Amouddou
 23.40 : Dernier bulletin d'information
 00.00 : Domou'e Warda Ep 9
 00.30 : Domou'e Warda Ep 10
 01.10 : Oujouh Azrou
 01.50 : Nafass Al Hayat
 02.55 : Wala Aâlik Al Massir Ep 27
 03.30 : Oulad Al Moukhtar Ep 17
 04.30 : Tinoubka
 05.00 : Ichaa Mamlaka
 06.00 : Amouddou



05:55:00 : RELIGIEUX : Coran avec laureats mawahib tajwid al qor'an
 06:00:00 : MAGAZINE : CH'HIWAT BLADI
 06:30:00 : MAGAZINE : SABAHYAT 2M
 07:20:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL
 07:35:00 : MAGAZINE : KHIR LBLAD
 07:45:00 : MAGAZINE : POP UP
 08:10:00 : MAGAZINE : RACHID SHOW
 09:25:00 : FEUILLETON : SIR AL MORJANE
 09:55:00 : MAGAZINE : CH'HIWA MA3A CHOUMICHA : PATE AUX SAUCISSES
 10:00:00 : FEUILLETON : BAYNA NARAYNE
 10:45:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL
 10:55:00 : MAGAZINE : SABAHYAT 2M
 11:55:00 : SERIE : KOULNA MGHARBA
 12:25:00 : MAGAZINE : CAPSULE SUCCESS STORY OPPT
 12:35:00 : NEWS : BULLETIN METEO
 12:45:00 : NEWS : AL AKHBAR
 13:15:00 : SPORT : MOUJAZ RIYADI
 13:25:00 : FEUILLETON : LAHN AL HAYAT
 14:15:00 : NEWS : ECO NEWS
 14:20:00 : NEWS : JOURNAL AMAZIGH
 14:30:00 : FEUILLETON : FORSA TANIYA
 15:50:00 : FEUILLETON : SIR AL MORJANE
 16:20:00 : FEUILLETON : BAYNA NARAYNE
 17:20:00 : MAGAZINE : JUST FOR LAUGHS
 17:40:00 : MAGAZINE : BGHIT NAARAF
 17:50:00 : DESSIN ANIME : OGGY ET LES CAFARDS
 18:15:00 : MAGAZINE : CH'HIWA MA3A CHOUMICHA : BEIGNETS DE POULET
 18:20:00 : MAGAZINE : POP UP
 18:35:00 : FEUILLETON : ATTOYOUR AL MAJROUHA
 19:25:00 : FEUILLETON : AL WA3D
 20:15:00 : NEWS : INFO SOIR
 20:45:00 : SPORT : QUE DU SPORT
 20:50:00 : BULLETIN METEO
 20:55:00 : NEWS : ECO NEWS
 21:10:00 : BULLETIN METEO
 21:15:00 : AL MASSAIYA
 21:50:00 : MAGAZINE : MAGAZINE
 22:55:00 : MAGAZINE : KITAB
 23:05:00 : FEUILLETON : LGHRIBA
 23:55:00 : FEUILLETON : LAHN AL HAYAT
 00:45:00 : FEUILLETON : AL WA3D
 01:30:00 : DES HISTOIRES ET DES HOMMES : DAR ATTALIBA
 02:30:00 : MAGAZINE : MA3A ANNASS
 03:25:00 : MAGAZINE : 2M MAG
 04:15:00 : FEUILLETON : ATTOYOUR AL MAJROUHA
 05:00:00 : DOCUMENTAIRE : LA MUSIQUE DANS LA VIE : 3ALA DIFAF AL MOULOUYA



07:00 : Matinales Infos
 11:05 : Questions ÉCO
 11:30 : On s'dit tout
 12:00 : Midi Infos
 13:30 : Croissance Verte
 14:00 : Midi Infos
 15:30 : Questions ÉCO
 16:00 : Midi Infos
 16:30 : On s'dit tout
 17:00 : Midi Infos
 17:30 : Hebdo-Santé
 18:00 : Soir Infos
 18:30 : On s'dit tout
 19:00 : Soir Infos
 19:30 : Questions ÉCO
 20:00 : Soir Infos
 21:35 : Croissance Verte
 22:00 : Soir Infos
 22:30 : L'CLUB
 23:00 : Soir Infos



05h35 : Tfo
 07h30 : Téléshopping
 08h25 : Familles nombreuses
 10h00 : Les feux de l'amour : Série
 11h00 : Les 12 coups de midi
 12h00 : Journal
 12h55 : Un enfant diabolique : Téléfilm
 14h50 : Liés à jamais : Téléfilm
 16h30 : Familles nombreuses : la vie en XXL
 17h50 : Ici tout commence : Série
 19h55 : Demain nous appartient : Série
 18h55 : Météo
 19h00 : Journal
 19h45 : My million, c'est Canteloup
 20h05 : Danse avec les stars : Divertissement
 22h30 : Dans avec les stars, la suite : Divertissement
 00h35 : Vendredi, tout est permis avec Arthur : Divertissement
 00h35 : Euro millions
 00h40 : Programmes de la nuit



06h00 : Le 6h info
 06h30 : Télé-matin
 08h30 : La maison des Maternelles
 09h15 : Amour, gloire et beauté : série
 11h50 : Tout le monde veut



prendre sa place
 10h20 : Chacun son tour : Jeu
 10h50 : Tout le monde veut prendre sa place : Jeu
 12h00 : Journal
 12h55 : Ca commence aujourd'hui : Magazine
 15h55 : Affaire conclue : Magazine
 16h40 : Tout le monde a son mot à dire : Jeu
 18h35 : N'oubliez pas les paroles : Jeu
 19h50 : Météo
 20h00 : Journal
 20h30 : Un si grand soleil : série
 20h05 : Capitaine Marleau : Série
 21h50 : Capitaine Marleau : Série
 23h30 : Cain : Série
 01h15 : Aubout de l'enquête
 02h55 : Dinard à l'heure anglaise



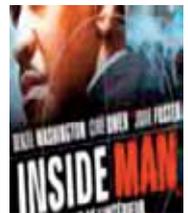
05h00 : M6 music
 06h00 : M6 kid
 07h50 : M6 boutique
 10h30 : Ca peut vous arriver : Magazine
 10h35 : Ca peut vous arriver chez vous
 11h45 : Le 12.45
 12h40 : Scènes de ménages : Série française
 12h40 : Une idylle en héritage : Téléfilm
 14h55 : Incroyables transformatins : Divertissement
 16h30 : Les reines du shopping
 17h40 : Objectif Top chef : divertissement
 18h45 : Le 19.45, météo
 19h30 : Scènes de ménages : Série française
 20h05 : Les enquêtes spéciales : Série
 21h50 : NCIS : enquêtes spéciales : Série
 22h45 : Des monstres et des hommes
 23h30 : A l'épreuve des balles
 01h15 : Les nuits de M6



18h45 : Arte journal
 19h05 : 28 minutes samedi : Magazine
 19h50 : Propagande, les nouveaux : Documentaire
 21h30 : influence : les armes de la com : Documentaire
 22h55 : Le Pen,
 Junger et la nouvelle droite : Doc
 23h50 : L'écrivain Emst Junger : dans les tréfonds de l'histoire
 00h45 : Le dessous des cartes
 01h00 : Arte reportage



06h00 : Okoo. Dessins animés
 07h30 : D'Umani
 08h00 : Vous êtes formidables
 08h50 : Dans votre région
 09h55 : Outre-mer Je mag
 10h25 : Outre-mer l'info
 12h00 : Le 12-13
 11h55 : Météo à la carte : Magazine
 13h05 : Un cas pour deux : Série
 15h10 : Des chiffres et des lettres : Jeu
 16h00 : Slam : Jeu
 16h55 : Questions pour un super champion : Jeu



17h30 : Le 18-30
 18h00 : Le 19-20
 19h00 : Saveurs de saison : Magazine
 19h20 : Plus belle la vie : série
 19h45 : Tout le sport
 20h05 : Inside man, l'homme de l'intérieur : Film
 22h15 : Un beau voyou : Film
 00h00 : L'amant de Lady Chatterley : Film
 01h45 : Ma vie d'après : série doc
 02h40 : Voyages délices by chef elly
 02h50 : Les matinales
 03h05 : Slam
 03h55 : Question pour un champion

En kiosque ou sur le web

Votre soutien, Notre avenir

La presse marocaine aux premiers rangs sur tous les fronts

© Myriem Hammouch

**L'information par les professionnels:
rempart contre l'infox**

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur





Ligue des champions

Liverpool pour se qualifier, le PSG pour s'en rapprocher

Liverpool et l'Ajax Amsterdam peuvent valider ce mercredi leur qualification pour les 8es de finale de la Ligue des champions, dès la 4e journée, et le Paris SG s'en rapprocherait en cas de succès face au RB Leipzig (21h00) Manchester City - Bruges (21h00) RB Leipzig - Paris SG

Le groupe A apparaissait comme l'un des plus relevés de la compétition, au moment du tirage au sort. Mais il se profile aujourd'hui une dernière ligne droite sans grand suspense pour la qualification en 8es de finale. S'ils ne sont pas encore en mesure de valider leur billet au terme de la 4e journée, le Paris SG (1er, 7 pts) et Manchester City (2e, 6 pts) peuvent effectuer un grand pas en cas de succès.

Les coéquipiers de Kevin De

Bruyne abordent en grands favoris leur match contre Bruges (3e, 4 pts), un adversaire qu'ils ont balayé à l'aller (5-1) dans les Flandres.

Pour le PSG, le déplacement à Leipzig (4e, 0 pt) rappelle le mauvais souvenir d'une défaite en novembre 2020 (2-1). Mais contrairement à la saison passée, Neymar et Kylian Mbappé seront de la partie.

Lionel Messi, lui, reste incertain en raison d'un gêne musculaire qui l'a contraint à sortir à la mi-temps de la victoire contre Lille (2-1) vendredi.

(18h45) AC Milan - FC Porto (21h00) Liverpool - Atlético

Liverpool a l'occasion de prolonger son excellent début de saison en obtenant sa qualification pour les 8es de finale à deux journées de la fin.

Il faut aux "Reds" (1er, 9 pts) un succès contre l'Atlético Madrid (2e, 4 pts), battu à l'aller (3-2) en Espagne.



Les Madrilènes gardent un œil sur le FC Porto (3e, 4 pts), l'équipe la mieux placée pour leur disputer le deuxième ticket.

Les Portugais se préparent à un déplacement difficile sur le terrain de l'AC Milan de Zlatan Ibrahimovic (4e, 0 pt) qui a gagné tous ses matches à domicile cette saison... sauf celui de Ligue des champions contre l'Atlético (2-1).

(21h00) Borussia Dortmund - Ajax Amsterdam

(21h00) Sporting CP - Besiktas

Avec une moyenne de plus de trois buts par match, l'Ajax Amsterdam s'impose comme l'une des équipes les plus spectaculaires du continent. Dortmund l'a appris à ses dépens, au match aller (4-0) aux Pays-Bas.

Les Allemands (2e, 6 pts) ont promis de prendre leur revanche face

au leader du groupe (9 pts), mais leur star Erling Haaland ne sera pas là, en raison d'une blessure à une hanche.

En son absence, l'international ivoirien de l'Ajax Sébastien Haller, meilleur buteur de la compétition avec six buts, pourrait garder le premier rôle, d'autant qu'il y a de l'enjeu pour son équipe.

Un succès, couplé à une victoire de Besiktas (4e, 0 pts) sur le terrain du Sporting Portugal (3e, 3 pts), enverrait en huitièmes le club quatre fois sacré dans la compétition.

(18h45) Real Madrid - Shakhtar Donetsk

(21h00) Sheriff Tiraspol - Inter Milan

Leader surprise du groupe D au terme de la phase aller, le Sheriff Tiraspol (6 pts) affronte la concurrence du Real Madrid (2e, 6 pts) et de l'Inter Milan (3e, 4 pts).

Les Italiens, qui ambitionnent de se qualifier pour les 8es pour la première fois depuis la saison 2011-2012, tiennent l'opportunité de doubler le club basé dans une enclave séparatiste prussienne de Moldavie, la Transnistrie, où ils se rendent mercredi.

Vainqueurs en Lombardie (3-1), les Nerazzurri peuvent renverser la hiérarchie... mais c'est le Real qui pourrait le plus en profiter.

Les Madrilènes abordent en position de force leur match contre le Shakhtar (4e, 1 pt), qu'ils ont écrasé en Ukraine (5-0). L'attaquant français Karim Benzema arrivera frais, après avoir été laissé au repos samedi dernier lors du succès à Elche (2-1).

Mais les Ukrainiens savent comment prendre d'assaut la Maison blanche: ils s'étaient imposés 3-2 la saison dernière lors de la phase de poules.

La retraite après le Mondial-2022 ?

Messi dit vivre "au jour le jour"

A 34 ans, l'attaquant du Paris Saint-Germain Lionel Messi a affirmé dans un entretien au journal catalan Sport diffusé lundi qu'il "ne pense pas" à la retraite après le Mondial-2022 au Qatar et a assuré vivre "au jour le jour".

"Non. Sincèrement, non (je ne pense pas à la retraite, NDLR). Après ce qui m'est arrivé, je vis au jour le jour, année après année. Je ne sais pas ce qu'il va se passer au Mondial ou après le Mondial. Je n'y pense pas. Il se passera ce qu'il devra se passer à ce moment-là", a confié Messi.

Passé du FC Barcelone à Paris durant l'été, Messi a avoué que ce déménagement a été "un grand changement" dans sa vie, mais a promis qu'il retournera un jour vivre à Barcelone et qu'il reviendra un jour au Barça.

"Nous allons revenir vivre à Barcelone, notre vie sera là-bas, c'est sûr. C'est ce que veut ma femme et ce que je veux moi aussi. J'ignore si ce

sera directement après la fin de mon contrat avec Paris, mais on reviendra vivre à Barcelone", a assuré le génie argentin.

"J'adorerais être directeur sportif à un moment donné. Je ne sais pas si ce sera au FC Barcelone ou non. Ou si ce sera d'une autre manière. Mais s'il y a une possibilité, j'aimerais bien aider le club à mon tour", a ajouté Messi.

L'ancien blaugrana a également indiqué que personne ne lui a demandé de jouer gratuitement pour le club catalan, qu'il a quitté en larmes en août.

"J'ai fait tout mon possible pour rester. Jamais, à aucun moment, on ne m'a demandé de jouer gratuitement. On m'a demandé de baisser mon salaire de cinquante pour cent et je l'ai fait sans aucun problème. Nous étions disposés à aider davantage le club. Mon envie et celle de ma famille était de rester à Barcelone", a insisté Messi.

L'allongement du premier contrat pro au championnat français

Question de survie ou réforme liberticide ?

Régulièrement confronté à la fuite de ses talents, le football français milite pour l'allongement du premier contrat professionnel de ses jeunes joueurs, actuellement limité à trois ans. Le projet, jugé essentiel par les clubs, se heurte aux règlements et comporte son lot d'inquiétudes.

Chaque été, la liste s'allonge: les "pépites" de Ligue 1 quittent leur club formateur, attirées par les sirènes de l'étranger au moment précis où elles pourraient gagner du temps de jeu en équipe première.

Le Paris SG a vécu ce créve-cœur en 2014 avec Kingsley Coman, parti à la Juventus Turin, et à l'été 2020 avec le départ de son prometteur milieu Tanguy Nianzou Kouassi, tout juste majeur, pour le Bayern Munich, où il a parachevé un premier contrat d'une durée de quatre ans, chose impossible en France.

En effet, si la Fifa impose une

durée maximale de trois ans pour tous les contrats des joueurs mineurs, le Code du Sport français va plus loin en étendant cette mesure à tous les premiers contrats professionnels sans distinction d'âge.

"Le contrat de trois ans ne suffit plus à préserver la formation française, attaquée de plus en plus tôt. C'est un vrai problème", s'alarme Jean-Pierre Caillot, président de Reims et du collège des dirigeants de L1 pour qui l'allongement du premier contrat professionnel à cinq ans est "la bonne, la seule idée pour préserver nos talents".

La proposition, sur le papier, a de quoi séduire les clubs, parfois sans lever face aux velléités de départ de leurs joyaux. Cet été par exemple, le milieu de Toulouse Amine Adli (21 ans) a refusé de prolonger, et le TFC l'a finalement laissé partir au Bayer Leverkusen à un an de la fin de son bail de trois ans... pour une indemnité

de transfert bien moindre qu'espérée.

"Cela nous garantirait de ne pas voir le joueur partir à l'âge auquel tu peux commencer à savoir s'il a vraiment les capacités pour jouer en pro", pointe pour l'AFP un expérimenté directeur du centre de formation de L1. "Si tu te trompes dans l'analyse d'un joueur, c'est à double tranchant car tu l'as à ta charge pour cinq ans. Mais c'est un risque à prendre".

Le sélectionneur de l'équipe de France Espoirs y semble aussi favorable: "Il me semble que sécuriser la formation française, ce ne serait pas mal. On a vu, sur cinq ou dix ans, le phénomène (de la fuite des talents, NDLR) s'accroître", constate Sylvain Ripoll, interrogé début octobre.

Depuis plusieurs semaines, le projet est sur la table de groupes de travail au sein de la Ligue de football professionnel, en présence du syndicat des joueurs UNFP, historique-ment réticent sur ce dossier.

Adversaires d'acabits différents pour le Wydad et le Raja

Le derby de l'Oriental à l'affiche de la 9^{ème} journée de la Botola

Aussitôt la page de la huitième journée de la Botola Pro D1 de football tournée, que les clubs se trouvent appelés à aborder les péripéties de la neuvième manche, entamée mardi par les oppositions entre la JSS et le FUS, ainsi que l'OCS et le HUSA.

Ce mercredi, trois confrontations sont à l'ordre du jour et le bal sera ouvert par le match MAS-SCCM dont le coup d'envoi sera donné à partir de 16 heures. Les Fassis, qui restent sur une défaite en déplacement devant le Wydad, auront à cœur de rectifier sur le champ le tir devant une équipe fédérale qui a retrouvé ses deux cadres Morabit et Moutarrajji et qui a renoué avec le succès après avoir surclassé le HUSA.

Avant le derby prévu samedi prochain, le WAC et le Raja seront une fois encore à l'heure d'un duel à distance. Le WAC, leader, sera à Khouribga pour défier la coriace formation de



l'OOCK, tandis que le Raja, dauphin, se produira à la maison, face à un RCOZ, bon dernier.

La mission est bien loin d'être une simple sinécure pour les Rouges qui devront faire sans leur capitaine Yahya Jabrane, expulsé lors du match contre le MAS. Une absence qui, au vu du large effectif dont dispose le WAC, ne devra pas perturber le coach Oualid Regragui sommé de dénicher la tactique devant mener ses poulains à bon port. Scénario que les Phosphatiers ne manqueront point d'avorter, eux qui sont capables du meilleur comme du pire.

Pour le match Raja-RCOZ, tout laisse croire que les Verts n'auront aucun mal à s'imposer en vue de rester dans les troussees des Rouges si ce n'est les doubler au cas où

le WAC concéderait une défaite du côté du complexe OCP.

Cette 9^{ème} journée du championnat devra se poursuivre jeudi avec la programmation de trois rencontres qui ne manqueront pas d'intéresser, à commencer par l'IRT, club dans de beaux draps, donnant le ton à un DHJ, qui a vu son élan stoppé après deux défaites de rang face au MAS en déplacement et au Raja à domicile.

Quant au club de l'ASFAR, il aura à confirmer son sursaut en accueillant le Youssoufia de Berrechid, au moment où la RSB croisera le fer avec un MCO pour le compte d'un derby de l'Oriental que l'on espère être de bonne facture.

Mohamed Bouarab

Programme

Mercredi

16h00 : Maghreb de Fès - Chabab Mohammedia

18h15: Raja Casablanca - Rapide Oued Zem

20h30: Olympique Khouribga - Wydad Casablanca

Jeudi

16h00: Ittihad de Tanger - Difaa El Jadida

18h15: AS FAR - Youssoufia Berrechid

20h30: Renaissance Berkane - Mouloudia Oujda.

A noter que les matches JSS-FUS et OCS-HUSA devaient avoir lieu mardi.

Mehdi Amsafaa et Hibert Karine remportent le 7^{ème} "Eco Trail Morocco"



Le Marocain Mehdi Amsafaa et la Française Hibert Karine ont remporté la 7^{ème} édition de l'"Eco Trail Morocco", organisée, récemment à Ouarzazate, par l'association des marathonniens de Ouarzazate et Eco Trail Maroc.

Mehdi Amsafaa a remporté la première place de cette épreuve avec un chrono total de 04h44mn18s, suivi de ses deux compatriotes, Said Arajji (04h45mn24s) et Babahasi Khalid (05h41mn27s).

Dans la catégorie féminine, la Française Hibert Karine a rafilé la première place avec un temps global de 06h39mn13s, suivie de ses deux compatriotes, Knauss Manon (06h58mn01s) et

Fort Leruste Laetitia (07h00mn33s).

Concernant l'épreuve par équipes, la première place est revenue à celle de "Foule Vertes Libourne" (France), suivie de celle de "Les Abeilles" (France) et de celle de "Nature expérience" (Belgique).

L'"Eco Trail Morocco" est une course à pied de pleine nature en allure libre d'une distance de 70 km, en 3 étapes, qui a été organisée à Ouarzazate. Le départ de cette épreuve a été donné à l'oasis de Fint, située à 12 km au sud de Ouarzazate, alors que la deuxième et la troisième étapes se sont déroulées au niveau de la commune de Skoura.

Le directeur de l'"Eco Trail Morocco", Brahim Regragui, a souligné que la 7^{ème} édition de

cette compétition s'est déroulée "dans de bonnes conditions", grâce à la conjugaison des efforts des partenaires et des autorités provinciales de Ouarzazate.

Il a ajouté, dans une déclaration à la MAP, que cette épreuve constitue une occasion de promouvoir les potentialités naturelles et touristiques de Ouarzazate et sa région.

Pour sa part, l'athlète française Knauss Manon a souligné que le 7^{ème} "Eco Trail Morocco" a connu une "réussite à tous les niveaux".

L'"Eco Trail Morocco" 2021 a connu la participation de plus de 50 athlètes marocains, ainsi que d'autres sportifs représentant notamment la France et la Belgique.

L'organisation de cette manifestation sportive s'inscrit dans le cadre de la mise en valeur du potentiel touristique et sportif de Ouarzazate et sa région. Elle a pour objectif de sensibiliser à la problématique de la protection du milieu naturel, dans un souci du développement durable et du respect de l'écosystème.

Cet événement vise également à développer le tourisme sportif à Ouarzazate, en mettant en avant l'importance et la valeur du patrimoine naturel de cette ville et sa région, en général, tout en sensibilisant à la question de l'environnement et à la nécessité de le protéger à travers la pratique sportive.

La liste de Halilhodzic attendue pour ce jeudi

Le sélectionneur national Vahid Halilhodzic tiendra, jeudi au complexe Mohammed VI de football à Maâmora, une conférence de presse pour annoncer la liste des joueurs retenus pour les matchs de la sélection marocaine face au Soudan le 12 novembre à Rabat et à la Guinée, le 16 novembre à Casablanca.

La FRMF précise, dans un communiqué, qu'elle procédera à la retransmission en streaming de cette conférence depuis le Complexe Mohammed VI de football, sur le site web officiel de la fédération ainsi que sur sa chaîne Youtube et sa page "Facebook".

Auteurs d'un parcours sans faute, les Lions de l'Atlas, leaders avec 12 points, avaient déjà assuré leur qualification pour le dernier tour qualificatif au mondial au Qatar après avoir signé quatre victoires en autant de rencontres.

La Guinée Bissau est 2^e (4 pts) devant la Guinée (3 pts), alors que le Soudan ferme la marche du groupe avec 2 points.

Lancement du programme licence "C-CAF" des entraîneurs

La Ligue régionale de Dakhla-Oued Eddahab de football organise, du 1^{er} au 5 novembre, le premier stage de formation pour l'obtention de la licence "C-CAF", au profit d'environ 30 entraîneurs locaux.

Initié sous la supervision de la direction technique nationale (DTN) de la Fédération Royale marocaine de football (FRMF), ce stage de formation des entraîneurs comprend trois modules dont le premier se déroule du 1^{er} au 5 novembre à Dakhla.

Dans une déclaration à la MAP, Fathi Jamal, responsable à la Direction technique nationale, a souligné que ce stage de formation pour l'obtention de la licence "C-CAF" alterne des cours incluant principalement des modules d'encadrement, d'évaluation et de pratique sur le terrain.

Après avoir salué les efforts déployés par les responsables de la Ligue régionale de Dakhla-Oued Eddahab de football, il a indiqué que cette formation est de nature à assurer le développement et la vulgarisation du football à l'échelle régionale, précisant que les entraîneurs titulaires de la licence "C-CAF" sont censés former des jeunes footballeurs de 13 à 15 ans.

Pour sa part, le chargé de la formation des entraîneurs à la Ligue du Sahara, El Mami Semlali, a noté que cette formation est la première de son genre au niveau de la région, ciblant environ 30 entraîneurs locaux qui devront apprendre aux joueurs d'être à la quête de l'excellence et de l'éthique sportive.

A cette occasion, Badou Zaki et Rachid Taoussi, membres de la Direction technique nationale, vont se pencher sur la détection de jeunes talents, tandis que Lamia Boumehdi de la même Direction s'occupera du développement du football féminin et de la détection de jeunes footballeuses de la région.

Outre notamment pris part au lancement du programme licence "C-CAF", le président du Conseil régional, El Khattat Yanja et le président de la Ligue régionale de Dakhla-Oued Eddahab de football, Ali Ahmed Zine, ainsi que des élus et des responsables de ladite ligue.

Au Salvador, où le bitcoin est officiel, de l'énergie volcanique pour le minage

Des colonnes de vapeur s'élèvent d'entre les montagnes, dans l'est du Salvador, où une usine géothermique est devenue l'épicentre du "minage" (création) de bitcoins dans ce petit pays d'Amérique centrale, le premier au monde à avoir fait de la cryptomonnaie une devise officielle.

Cette toute première "mine" étagée, récemment inaugurée par le gouvernement du président Nayib Bukele, est située à Berlin, à 112 km de San Salvador, où elle profite de l'électricité générée par une centrale géothermique qui fonctionne avec de l'énergie provenant des volcans alentours.

"Nous avons un conteneur où il y a une série de processeurs qui sont actuellement en train de travailler", a expliqué lors d'une visite pour la presse Gustavo Cuellar, responsable technique de la Commission exécutive hydroélectrique du Rio Lempa (CEL), entreprise publique dont dépend l'usine.

Les bitcoins sont créés à l'aide d'ordinateurs qui résolvent des problèmes mathématiques complexes et dont le fonctionnement nécessite une

grande quantité d'énergie électrique.

Au total, ce sont 300 ordinateurs qui ont été installés à Berlin pour profiter de l'énergie produite par la centrale inaugurée en 1999. Sur les 107 mégawatts générés par la centrale, cinq sont utilisés pour le fonctionnement et la mine de bitcoin, et le reste pour le réseau électrique du pays.

"Nous utilisons 1,5 mégawatt pour commencer dans un premier temps", a expliqué le président de CEL, Daniel Alvarez, qui n'a toutefois pas précisé combien de bitcoins ont été minés depuis le lancement de l'installation. Le montant des investissements n'a pas non plus été révélé.

"Structurellement l'énergie renouvelable produit plus que ce qu'elle vend", affirme Sébastien Gouspillou, patron de BigBlock Datacenter, une entreprise française de minage de bitcoin qui a conseillé le Salvador sur ce projet.

"Le mining (minage) c'est des batteries pour l'énergie renouvelable (...) une véritable aubaine" pour utiliser l'électricité en surplus, plaide l'entrepreneur interrogé par l'AFP. Il précise que des usines de minage utilisant la géothermie ont déjà été installées en

Islande.

En juin, la Chine, inquiète face à cette technologie décentralisée et difficile à contrôler pour un Etat, a totalement interdit l'activité des mines sur son territoire, faisant des Etats-Unis le premier producteur au monde. Et ouvrant la voie à une éventuelle redistribution du secteur.

"L'industrie du minage est en pleine évolution après les mesures répressives prises par la Chine en juin", indiquent dans une étude récente des chercheurs de l'Université britannique de Cambridge.

Mais pour l'heure "nous manquons de données pour établir comment la redistribution de l'activité des mineurs affecte le mix énergétique du réseau" mondial, constatent les chercheurs, qui évaluent la consommation énergétique des mineurs à 0,4% de la production mondiale d'électricité.

Depuis le 7 septembre, le Salvador utilise le bitcoin comme monnaie officielle, au même titre que le dollar américain. Dans une industrie qui dépend encore beaucoup des centrales à charbon, très polluantes, le gouvernement vante l'utilisation d'une énergie "propre" pour le minage local.



"La grande première, c'est le fait qu'un pays se mette à miner au niveau national, qu'il y ait une politique nationale de minage", souligne Sébastien Gouspillou.

Les seize puits d'une profondeur de 2.000 à 3.000 mètres d'où s'échappe une vapeur d'eau à plus de 300 degrés sont situés au pied d'une chaîne de montagnes, dont le volcan Tecapa, tout proche. Trois grandes turbines transforment la vapeur en électricité.

Depuis la légalisation de la cryptomonnaie dans le pays, quelque 3 millions des 6,7 millions de Salvadoriens ont téléchargé l'application Chivo lancée par le gouvernement pour les

transactions en bitcoins, selon des données officielles.

Le gouvernement a justifié cette mesure par la possibilité de réduire les frais de transfert sur les sommes envoyées au pays par les trois millions de Salvadoriens vivant à l'étranger, dont 2,5 millions aux Etats-Unis, et qui représentent 22% du Produit intérieur brut du pays.

Mais la politique en la matière du jeune président Bukele, 40 ans, suscite aussi l'opposition d'une partie des Salvadoriens qui dénoncent un "gouvernement autoritaire" et de "mauvaises idées qui nuisent à l'économie, comme le bitcoin".

Recettes

Fondant au chocolat et au café



Ingrédients :

- 250 g de chocolat noir
- 250 g de beurre mou
- 220 g de sucre
- 4 œufs
- 70 g de farine
- 5 cl de café
- Une noisette de beurre pour le moule
- 1 C A S de cacao amer en poudre

Préparation :

1. Préchauffer le four à 180°. Faire fondre au bain-marie (ou au micro-ondes en mode décongélation) le chocolat.
2. Dans un grand récipient, fouetter le beurre mou avec le sucre puis ajouter les œufs un par un, en mélangeant à chaque ajout. Incorporer le chocolat fondu, la farine, et le café. Verser la pâte dans un moule à manqué beurré. Enfourner pour 30 minutes. Contrôler la cuisson avec la lame d'un couteau.
3. Laisser tiédir puis retourner le gâteau sur une assiette. Saupoudrer de cacao.

Improbable chasse aux zèbres près de la capitale américaine

Depuis près de deux mois, deux zèbres gambadent à quelques dizaines de kilomètres de Washington, réussissant à semer les fonctionnaires lancés à leur poursuite. A défaut d'attraper les animaux, leur propriétaire a été inculpé cette semaine de mauvais traitement.

Ces équidés, plus adaptés à la vie sauvage en Afrique que dans l'Etat américain du Maryland, se sont échappés fin août de la ferme où ils vivaient. Ils étaient trois à avoir repris leur liberté, mais l'un d'entre eux a depuis été retrouvé mort.

"Il a été pris dans un piège et est mort de ses blessures début septembre", a déclaré la semaine dernière dans un communiqué le comté de Prince George, où les autorités se démènent pour retrouver les fugitifs.

Leur propriétaire, Jerry Holly, a été inculpé mardi d'"actes de cruauté sur des animaux". Les zèbres en fuite n'ont "pas reçu de nourriture, d'eau, ou de soins vétérinaires adéquats" et "sont en danger, comme la mort de l'un d'entre eux l'a prouvé", précise l'acte d'inculpation du procureur local.

L'homme, qui vit dans une grande ferme, a encore une trentaine de zèbres, selon les documents, et le piège qui a été fatal à l'un des animaux se trouvait à "moins d'un mètre de la clôture" qui démarque leur enclos.

"Le propriétaire a tenté de capturer les zèbres mais en a été incapable et ils sont toujours en fuite, depuis maintenant 54 jours", détaille encore le document.

Les animaux "représentent un risque pour les personnes qui les approchent et pour les conducteurs sur les routes", selon le document.

Depuis leur évasion, ces nouvelles célébrités lo-

cales ont pourtant fait le bonheur des médias régionaux et suscité l'amusement des habitants du comté, qui ont recensé leurs apparitions régulières sur les réseaux sociaux.

Joshua DuBois, un ancien fonctionnaire de la Maison Blanche sous Barack Obama, a ainsi raconté en septembre que son fils lui avait "dit calmement +papa, j'ai vu les zèbres+". "Boum. Des zèbres sauvages du Maryland", a-t-il tweeté, avec une vidéo montrant un zèbre au petit trot.

Dernière tentative en date pour attraper les quadrupèdes récalcitrants: utiliser... "d'autres zèbres", ainsi que de la nourriture, dans l'espoir de les attirer, précise le comté de Prince George.

Une fois que les zèbres seront "capturés", une "enquête plus approfondie" sera menée, promettent les autorités.

